Paraissant le Mardi et Jeudi
3-RUE HART-3
Les Trois-Rivières, - P. Q.
Tél. 640, - Casier Postal 170

LE BIEN PUBLIC

Abonnements par Année
Canada - - $2.00
Etats-Unis - $3.00
PAYABLE D'AVANCE.

15e ANNEE NO 94 LES TROIS-RIVIERES, LE JEUDI, 8 MAI 1924 DEUX SOUS LE NUMERO

FETES GRANDIOSES AU CAP EN L'HONNEUR DU PATRONAGE DE ST-JOSEPH AU CANADA

Sa Grandeur Mgr Cloutier assiste au trône à la grand'messe chantée par M. le Chanoine Boulay

CEREMONIES IMPOSANTES

(De notre envoyé spécial)

Cap-de-la-Madeleine, 8. — Des fêtes grandioses ont eu lieu, hier, au sanctuaire du Cap, en l'honneur du 3e centenaire du patronage de St-Joseph au Canada.

Le matin, aux messes basses, de nombreuses communions furent données aux fidèles et Mgr Duguay, curé de St-Barnabé, célébra la messe de sept heures.

Une grand'messe solennelle fut chantée à dix heures par M. le chanoine Boulay, curé de la Cathédrale, à laquelle assistait Sa Grandeur Mgr Cloutier, assisté de MM. les abbés Laflèche, curé de St-Paulin, et du R. P. U. Robert, supérieur des Pères Oblats. Mgr Paquin, P. D., était maître des cérémonies.

M. le chanoine Boulay avait comme diacre M. l'abbé Alfred Comtois, principal de l'Ecole Normale des Ursulines, et du R. P. Boucher, comme sous-diacre.

On remarquait dans le chœur, une quarantaine de prêtre et de religieux et, dans la chapelle, une foule pieuse et recueillie, se pressait.

Le R. P. Robert, après l'Evangile monta en chaire et dans une courte allocucitln, salua Sa Grandeur Mgr l'Evêque et le remercia de l'honneur qu'il faisait aux Gardiens du Sanctuaire en venant rehausser cette fête de sa présence. Il présenta ensuite le R. P. Placide, o. f. m. qui prononça le sermon de circonstance.

Monseigneur,

C'est le propre de la bonté d'attirer l'affection. Les bontés de Votre Grandeur pour son clergé et ses diocésains lui ont depuis longtemps gagné les cœurs des uns et des autres, et, comme Votre Grandeur continue ses bontés par sa présence au milieu de nous, qu'elle nous permette de lui renouveler notre filiale affection.

Nous vous offrons donc respectueusement, Monseigneur, l'hommage sincère et affectueux de cette immense assemblée de prêtres et de fidèles réunis en ce moment dans une fête diocésaine. Heureux serions-nous, Monseigneur, si dans cette sainte émulation entre les bontés de votre cœur et la reconnaissance des nôtres, nous pouvions établir une certaine proportion.

Au nombre de ces attentions paternelles à l'égard de vos enfants, nous devons placer, cette année, le ravivement de la dévotion à S.-Joseph, naguère le grand inconnu, désormais le grand connu.

La piété de Votre Grandeur envers le Chef de la Sainte Famille s'est réjouie d'avoir l'occasion du troisième centenaire du patronage de S.-Joseph au Canada, pour la faire partager à son peuple. C'était là une grande bonté, car le peuple a toujours grand besoin d'instructions et de pratiques pieuses.

Mais, ce qui nous touche c'est qu'après avoir prescrit ces prières, Votre Grandeur daigne venir les faire avec nous, dans une fraternelle condescendance. Vos diocésains vous remercient en remerciant Dieu des grâces que vous attirez sur eux; votre clergé vous admire et vous imite et l'humble congrégation qui travaille sous vos ordres, de concert avec votre digne clergé, aux œuvres du diocèse, d'abord compte surtout une joie de plus dans ce précieux encouragement.

Les archidiocèses de Québec et de Montréal célèbrent S. Joseph. Les Trois-Rivières le font aussi, la ville et le diocèse à cause de leur importance ne peuvent garder le silence, mais la présence agissante, j'allais presque dire réelle de Marie dans ce sanctuaire national nous défendait de laisser passer la fête de S.-Joseph sans faire retentir ces voûtes de ses chants et de ses louanges.

Voilà la raison de cette journée.

Au clergé et aux fidèles, cordiale bienvenue et consolations chrétiennes: ce sanctuaire est à vous, c'est Marie et Joseph qui vous l'ont donné. C'est ici qu'on honore spécialement et sans interruption Marie et Joseph.

Le R. P. Robert annonce ensuite que le sermon du jour sera donné par le R. P. Placide, de l'ordre des frères mineurs.

"Vous n'ignorez pas, dit-il, que c'est la famille franciscaine qui eut l'idée de nous donner, il y a 300 ans, Saint-Joseph comme premier patron. Il convient donc que cet ordre si méritant continue ses glorieuses traditions en nous faisant aimer davantage l'époux de Marie, le père nourricier de Jésus."

SERMON DU R. P. PLACIDE

Constituit eum dominum domus suae et principem omnis possessionis suae: Le Souverain, l'a établi le maître de sa maison et l'intendant de tous ses biens. (Ps. 104-v. 21).

Mgr, M. Frères,

L'Eglise universelle est heureuse d'acclamer, en ce jour, son puissant protecteur et son céleste Patron, le glorieux S. Joseph.

L'Eglise canadienne portion considérable de l'Eglise universelle, a, de plus, des raisons toutes particulières de tressaillir d'allégresse en la fête que nous célébrons aujourd'hui avec tant de solennité.

Si en effet nous consultons notre incomparable histoire, religieuse et nationale, nous apercevons avec bonheur, à ses premières pages, l'éclosion et même l'épanouissement du culte de S. Joseph en notre cher Canada. Rappelons d'abord la date mémorable du 19 mars 1624, où S. Joseph fut solennellement choisi par nos Pères Récollets, premiers missionnires dans notre pays, comme Patron spécial de la Nouvelle-France.! "Nous avons fait une grande "solennité, écrivait le Père LeCaron, "Récollet, en 1624, où tous les habitants "se sont trouvés et plusieurs sauvages, "par un vœu que nous avons fait à S. "Joseph, que nous avons choisi comme "Patron du pays et Protecteur de cette "Eglise naissante."

L'année 1924 ramène donc le 3e centenaire du choix, fait par nos Pères, de S. Joseph pour Patron de notre pays. N'était-il pas juste de célébrer aussi solennellement que possible un tel anniversaire? Aussi dans chaque diocèse s'organisent des fêtes grandioses en l'honneur du Saint Patriarche! Dans votre diocèse Mgr, ces fêtes religieuses commencent avec la présente cérémonie. Et combien les dévoués Gardiens du Sanctuaire national de N.-D. du Cap vous savent gré d'en avoir accepté la haute et distinguée présidence d'honneur! Déjà, par votre récente circulaire, témoignage non équivoque de votre dévotion envers S. Joseph, vous avez exprimé à vos ouailles les raisons majeures que nous avions de "commémorer dignement, à 300 ans de distance, le geste de foi de nos lointains ancêtres." Ce geste de foi des Franciscains de 1624, vous le renouvelez en ce jour glorieux, alors que vous lèguez de nouveau à S. Joseph, pour qu'il les protège, et votre diocèse et le pays tout entier!

[illegible]ui nous empêche d'ajouter M. [illegible] que l'endroit était des mieux choisi pour rappeler au peuple canadien la [illegible]ance et la bonté du Saint Patriarche? N'était-il pas d'une haute convenance de célébrer le triomphe de l'Epoux, dans la maison bénie, dans le sanctuaire, antique et pieux, de son Epouse bien-aimée? Pourquoi en effet s[illegible]er ceux que Dieu a si intimement [illegible]s dans ses desseins providentiels? [illegible]ailleurs, cette petite chapelle, précieuse relique des temps reculés de la colonie française, ne représente-t-elle pas assez fidèlement le sanctuaire béni de Nazareth? L'Enfant-Jésus, caché sous les voiles eucharistiques, y réside continuellement. Marie, sa divine Mère y occupe une place privilégiée. Les richesses, les pierres précieuses et les lumières resplendissantes qui entourent sa sainte personne, représentent à la fois sa dignité et sa puissance. S. Joseph l'Epoux virginal de Marie et le Père nourricier de Jésus, complétait la trinité terrestre de Nazareth; au Cap de la Madeleine, comme à une nouvelle demeure de Nazareth; il s'y trouve, seulement dans la statue qui le représente, mais aussi dans la personne des RR. PP. Oblats, si heureusement choisis par l'autorité diocésaine pour être les protecteurs et les propagateurs du culte de Marie!

Remplissant avec un inlassable dévouement la sublime mission de **"gardiens de Jésus et de Marie."** ne méritent-ils pas d'être considérés comme les représentants autorisés du glorieux S. Joseph?

Permettez-moi, maintenant mes frères, d'appliquer au Saint Epoux de Marie les paroles, du Psalmiste que j'ai prises comme texte de la présente allocution: "Le Souverain l'a établi le maître de sa maison et l'intendant de tous ses bines.

Ces paroles, vous ne l'ignorez pas, ont d'abord été dites du 1er Joseph, l'intendant de Pharaon roi d'Egypte. Ce Joseph est devenu tellement puissant dans le royaume égyption que le roi du pays l'établit le maître de sa maison et l'intendant de tous ses biens."

Le second Joseph, c'est-à-dire l'Epoux virginal de Marie et le Père nourricier de Jésus, est pour ainsi dire revêtu de la puissance du Père Eternel, dont il tient la place auprès du Fils de Dieu, fait Homme. C'est dire qu'il n'est pas moins puissant que le premier, puisqu'il est, de par Dieu lui-même, nommé chef de la Ste-Famille, par conséquent gardien de Jésus gardien de Marie, gardien aussi de l'Eglise naissante au Canada.

Vous voyez quel rôle sublime S. Joseph eut à jouer ici-bas! Et certes avec quelle fidélité et quel dévouement il s'est acquitté de sa mission providentielle! C'est ce que je voudrais vous rappeler, et le plus brièvement possible!

GARDIEN DE JESUS ET DE MARIE

Quand notre Mère, la Ste-Eglise, décerne A S. Joseph le titre de "**chef de la Ste-Famille**", elle a l'intention de lui assigner une place à part, non-seulement dans l'ordre surnaturel de la grâce et de la gloire, mais aussi dans l'ordre divin de l'union hypostatique, tout à côté de Jésus et de Marie. Qu'est-ce à dire, mes Frères? C'est que, dans la pensée éternelle de Dieu, le glorieux S. Joseph a été prévu et choisi pour être ici-bas, par son mariage virginal avec Marie, le Représentant autorisé et officiel de la Paternité Suprême de Dieu.

En d'autres termes, il était décrété de toute éternité, que S. Joseph serait, dans le temps, associé, comme Epoux virginal de Marie et Père nourricier de Jésus, au grand et insondable mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu! Ne cherchez pas ailleurs, mes Frères, que dans ces deux titres **"d'Epoux de Marie"** et de **"Père de Jésus."** les incomparables grandeurs de S. Joseph et la véritable raison d'être de son puissant patronage dans l'Eglise universelle.

Epoux de Marie, le glorieux Patriarche fut le gardien vigilant, l'ange tutélaire de la Reine des anges et de la Mère

(SUITE A LA PAGE 3)

JUGEMENT EN FAVEUR D'UN APPRENTI

L'honorable juge Alfred Désy, siégeant en cour supérieure, vient de rendre un intéressant jugement au sujet d'un apprenti-ouvrier victime d'un accident de travail, dans lequel se trouve établi le salaire minimum que peut réclamer un apprenti en pareil cas.

Il s'agissait de la cause de Roméo Panneton, de cette ville, contre la Wabasso Cotton Co.

Voici les considérants de Sa Seigneurie en cette affaire:

Considérant que le 8 décembre 1922, alors que le demandeur était à l'emploi de la défenderesse, il a été frappé à la tête par une pièce du métier auquel il travaillait;

Considérant que le dit coup a provoqué chez le demandeur une névrose thraumatique qui lui a occasion une incapacité totale existant encore au moment de l'enquête en cette cause;

Considérant que lors du dit accident, le demandeur gagnait un salaire de $1.50 par jour;

Considérant que le dit demandeur travaillait alors comme apprenti tisserand dans les usines de la défenderesse;

Considérant que le salaire minimum payé aux tisserands employés par la défenderesse, est de $22.00 par semaine;

Considérant que de l'aveu de tous les témoins entendus en cette cause, le demandeur a été totalement incapable de de travailler depuis la date de l'accident jusqu'à l'enquête;

Considérant que du huitième jour de l'accident au jour de l'enquête, il s'est écoulé 422 jours;

Considérant que le demandeur a droit pour incapacité total et temporaire à la somme de $316.50, étant $0.75 par jour pendant 422 jours;

Considérant que la défederesse a payé au demandeur une somme de $253.70 en acompte sur la dite somme de de $316.50, laissant dû une balance de $62.80;

Considérant qu'il résulte de la preuve médicale offerte en cette cause, que l'incapacité partielle et permanente résultant au demandeur du susdit accident, est de 30%;

Considérant que le salaire annuel sur lequel doit être basé le capital à être accordé au demandeur pour le susdit accident, est de $22.00 par semaine, soit $1144.00 par année;

Considérant que par suite du dit accident, la capacité de travail du demandeur sera diminuée de telle sorte que son salaire en sera affecté annuellement jusqu'à concurence de la somme de $343.10;

Considérant que le demandeur a droit à un capital suffisant pour lui produire 50% de la somme qu'il perdra sur son salaire jusqu'à concurrence de $1000.00 et de 25% sur $144.00, soit, sur la somme de $168.00 par année;

Considérant que le demandeur a droit à une rénumération suffisante pour lui produire un revenu annuel égal à la somme de $168.00;

Considérant que la somme capitale suffisante pour produire la dite somme de $168.00, est plus élevée que celle de $3,800.00 réclamée par l'action, mais doit être réduite à ce dernier montant de $3000.00;

Considérant que les deux sommes ci-dessus réunies de $3000.00 et $62.80 forment la somme totale de $3062.80 pour laquelle le demandeur a droit d'obtenir jugement;

Considérant que le demandeur a prouvé les allégations essentielles de sa déclaration et établi sa réclamation jusqu'à concurrence de la somme de $3062.80;

Considérant que la défense de la défenderesse est mal fondée en fait et en droit;

Condamne la défenderesse à payer au demandeur la dite somme de trois mille soixante-deux piastres et quatre-vingts centins ($3062.80), dont $62.80, balance due pour incapacité totale et temporaire, et $3000.00 pour incapcité partielle permanente; avec dépens.

BELLE SEANCE

C'est aujourd'hui que l'Association Artistique-Legault de Québec interprètera "Les Vivacités du Capitaine Tic" de Labiche.

Si nous voulons nous dilater la rate, l'occasion est favorable. Cette comédie est des plus spirituelles et des plus désopilantes. Le succès inconstesté remporté à Québec, par les Acteurs est une garantie de celui qui les attend à Trois-Rivières.

Un brillant programme musical exécuté par l'Orchestre nombreux des Anciens Elèves de l'Académie, charmera toutes les dilettantes de la musique. Une photographie de ce puissant Orchestre est exposée à la North Shore.

LE PONT DE STE-URSULE EST BRISÉ

(de notre correspondant)

Ste-Ursule, 8.—La pluie de samedi a causé des dommages considérables au pont situé sur la rivière Maskinongé, qui relie Ste-Ursule à St-Justin. La circulation est interrompue pour quelque temps.

Le conseil s'est réuni, lundi dernier, afin de faire faire les réparations d'urgence et ouvrir la communication au public, dans le plus cours délai.

LE WHIST-RAFLE DES VOYAGEURS

Le succès du whist-râfle des Voyageurs de Commerce en faveur de l'auto-ambulance de l'hôpital St-Joseph est assuré.

Les billets d'admission et de loterie s'enlèvent rapidement; et l'on prévoit que la salle Notre-Dame ne sera pas assez grande pour recevoir tous ceux qui se présenteront. Le mieux serait de ne pas tarder à se procurer sa carte d'entrée.

Des cadeaux magnifiques et très nombreux sont exposés dans la vitrine de M. Napoléon Godin, rue des Forges, l'un des membres du Comité de l'ambulance.

Des diverses sections de la ville et des localités environnantes l'on rapporte que les équipes travaillent ferme, tout comme s'il s'agissait d'un concours.

Il ne faudrait pas perdre de vue que l'auto-ambulance sera d'utilité publique non seulement dans les limites de la ville des Trois-Rivières, mais dans tous les centres de la région trifluvienne qui se trouvent reliés à l'hôpital par de bonnes routes. Le Cap-de-la-Madeleine Les Chûtes Shawinigan, Grand'Mère, etc., fourniront assure-t-on, leur quote-part de la souscription populaire qui devra compléter le montant requis pour l'achat de l'ambulance.

SOCIETE LEGALE

Me E. Théo. Paquet, L. B., L.L.L. avocat bien connu de Québec, vient d'entrer en société avec l'hon. Wilfrid Gariépy, pour former la Société légale "Gariépy et Paquet", dans les bureaux autrefois occupés par l'ancien collègue de M. Gariépy, l'honorable J. A. Tessier, président de la Commission des Eaux Courantes.

M. Paquet est le cousin de Mgr Louis Adolphe Paquet, P. A. le célèbre philosophe et théologien du Grand Séminaire de Québec, auteur de plusieurs ouvrages remarquables.

IL FIT TOUT POUR EVITER CET ACCIDENT

L'hon. juge Désy vient de renvoyer la réclamation de J.-N. Guertin, de Ste-Anne de la Pérade, qui réclamait $206. de Narcisse Lanouette, de la même municipalité, pour un accident d'automobile à la suite duquel l'enfant du demandeur fut blessé.

Le tribunal a décidé que le défendeur avait tout fait pour éviter l'accident, le 13 août 1923, en face de la maison de Mme Félix Laflèche, alors que l'enfant se précipita dans le chemin, sans prendre garde aux voitures.

Voici les considérants du jugement du tribunal, dans cette cause:

Considérant que le 13 août 1923, le défendeur conduisait, dans le village de Ste-Anne de la Pérade, dans la direction de l'ouest vers l'est, un automobile Ford dont il était propriétaire et qu'il avait droit de conduire;

Considérant que la dite voiture était en bon état de réparations;

Considérant que le défendeur conduisait sa dite voiture du côté droit du chemin et à une allure modérée;

Considérant que, sans que le défendeur en fût averti en aucune façon ou ait pu le prévoir, le fils mineur du demandeur Constant Guertin, s'est précipité du trottoir dans la rue et a frappé l'automobile du dit défendeur, soit, à la roue ou au garde-boue;

Considérant que le choc subi par le dit Constant Guertin était tel qu'il en a perdu connaissance;

Considérant que lors du dit accident, l'automobile du défendeur passait à un endroit où il n'y avait ni coin de rue ni traverse;

Considérant que rien dans la conduite de l'enfant du demandeur, ne pouvait laisser prévoir au défendeur qu'il tenterait de s'engager dans la rue comme il l'a fait;

Considérant qu'en voyant le fils mineur du demandeur se précipiter comme il l'a fait sur sa voiture, le défendeur a appliqué ses freins qui ont très bien fonctionnés;

Considérant que le défendeur a fait tout ce qui était humainement possible de faire pour éviter le dit accident;

Considérant que le fils mineur du demandeur est seul cause de l'accident dont il a subi;

Considérant que le dit fils mineur du demandeur s'est rendu coupable d'une imprudence très grave en se précipitant dans le chemin à un temps où le défendeur ne pouvait en aucune façon prévoir son action et sans s'être, au préalable, assuré qu'il pouvait s'engager dans le dit chemin au moment qu'il l'a fait;

Considérant que le défendeur ne peut être tenu responsable du dit accident, vu que le dit fils mineur du demandeur en est la seule cause, tel que susdit;

Considérant que l'action du demandeur est mal fondée en fait et en droit, renvoie l'action du demandeur avec dépens.

LE CONSEIL DE SHAWINIGAN A L'UNANIMITE SE PRONONCE CONTRE L'HEURE AVANCEE

La lettre annonçant le passage de Lord Byng à Shawinigan, le 19, avait été égarée

REFERENDUM SUR L'ANNEXION

(de notre correspondant)

Chûtes Shawinigan, 8.—Sans discussion et à l'unanimité, le conseil de ville de Shawinigan a adopté, hier soir, de ne pas avancer l'heure, cet été.

Copie de la résolution sera envoyée aux compagnies locales, avec demande de garder l'heure normale. On croit que les compagnies acquiesceront à la demande du conseil, parce que, il y a deux ans, les compagnies avaient dit qu'elles auraient gardé l'heure normale, si elles avaient reçu en temps la décision du conseil. C'est à cette fin que le maire Dufresne a demandé que copies de la résolution soient envoyées aux compagnies et il y a tout lieu de croire que celles-ci s'en tiendront à leur promesse, d'il y a deux ans.

C'est le troisième été que la ville de Shawinigan garde l'heure normale.

On vient d'éclaircir le mystère au sujet de la visite du gouverneur-général dans la région. Plusieurs citoyens s'étaient demandé comment il se faisait que la ville des Chûtes Shawinigan avait été oubliée dans l'itinéraire de lord Byng de Vimy. Trois-Rivières et Grand Mère y étaient comprises, mais non Shawinigan. C'est que la lettre du secrétaire-particulier de Son Excellence avait été perdue.

Lundi dernier, le maire Dufresne a reçu un télégramme du capitaine F. W. Erskin, secrétaire du gouverneur, confirmant sa lettre du 15 avril et demandant copie du programme de réception et le nombre des adresses s'il y en avait, le maire a répondu qu'il n'avait pas reçu de lettre, ni le greffier et alors, le capitane Erskin envoya au maire copie de sa lettre du 15 avril, dans laquelle le secrétaire particulier dit que le gouverneur arrivera à Shawinigan, le 19 mai, à 10h. du matin, par la gare du C. P. R. accompagné du capitaine Erskin et du major J. P. U. Archambault, du 22e régiment canadien-français, aide-de-camp de Son Excellence.

Les citoyens qui ont des autos sont priés de se rendre en grand nombre à la gare et de là à la salle du poste no 1 où le maire lira l'adresse de bienvenue au nom de la ville. On se rendra ensuite en auto sur les hauteurs d'Almaville d' où l'on a une magnifique vue de la ville des Chûtes Shawinigan. Les touristes connaissent ce splendide panorama. On descendra ensuite en ville et on visitera St-Marc (quartier No 3), les chûtes et on se rendra ensuite au collège de l'Immaculée-Conception et l'Académie St-Bernard. Les garçons des autres écoles se rendront au collège et les filles à l'Académie.

Comme la coutume est établie depuis deux ans, les bureaux de la ville seront ouverts de 8h. du matin à 4h. de l'après-midi, au lieu de 9 à 5h. à partir du 12 mai prochain.

DEFI AUX ECHECS

M. P.-F. Pinsonneault, photographe, lance un défi à tout joueur d'échecs de la ville, pour le championnat local, pour une série de 10 parties.

NOTRE AGENT D'ANNONCES

Nous sommes heureux de présenter aujourd'hui à nos amis notre nouvel agent d'annonces, M. A. Maringer.

Notre représentant est déjà au travail depuis quelques jours et nous avons l'espoir que partout on lui fera bon accueil.

D'avance nous en remercions sincèrement nos amis.

M. Maringer aura son bureau au Bien Public, 3, rue Hart, Téléphone 640.

Résidence: 78, Bonaventure, Téléphone 1668-J.

Mgr CLOUTIER REHAUS[illegible] DE SA PRESENCE LA FETE D[illegible] [illegible]UPERIEUR DU SEMINAIRE, [illegible]r CHARTIER

Palais Cardinalice

Une adresse de bons souhaits est présentée par les élèves, devant une nombreuse assistance

BELLE FETE DE FAMILLE

Une foule considérable d'anciens élèves, prêtres et laiques, se pressait, hier soir, dans la grande salle de réception du Séminaire, pour la fête du supérieur, Mgr Louis Chartier, P. A., V. G. à qui une adresse de bons souhaits fut lue par un des collégiens, M. Lapointe.

Sa Grandeur Mgr l'Evêque des Trois-Rivières rehaussait de son auguste présence, cette fête de famille et on remarquait aussi, aux côtés de M. le supérieur, Son Honneur le maire Arthur Bettez, qui faisait sa première visite officielle au Sémainire.

M. le supérieur répondit à l'adresse en termes émus. Il rappela les deuils récents qui étaient venus assombrir l'année qui c'est écoulée. Mgr Chartier parla des deux grands disparus du diocèse, qui avaient été si intimement liés à lui et au Séminaire, Mgr Ubald Marchand, à qui il a succédé comme vicaire-général, et Mgr Jules Massicotte, ancien curé de la Cathédrale. M. le supérieur dit qu'il n'avait pas été, non plus, épargné dans sa famille, par la mort de sa sainte mère et d'un de ses neveux les plus chers, le jeune Chartier décédé à Champlain, avant d'avoir pu terminer ses études.

M. le supérieur accorda un grand congé aux élèves, pour aujourd'hui.

La séance d'hier soir fut très réussie. Les élèves ont joué un drame en trois actes, avec prologue, "Le Crime de Maltaverne", de l'avocat McGown, drame poignant s'il en fut, où une âme vile, avide de richesses, tue son meilleur ami et s'enfuit dans les Indes anglaises pour tenter fortune. Le fils de la victime, qui est devenu prêtre, se trouve confronté avec l'assassin de son père, André Robert. Celui-ci, fait prisonnier par le rajah, doit mourir à l'aurore. Le prêtre lui apporte les dernières consolations. Après avoir lutté, l'assassin succombe et se répend en s'accusant devant le fils du crime de son père. Le prêtre pardonne et le criminel, absous devant Dieu, expie son crime de la main des hommes, pour lequel un innocent avait été injustement condamné.

Les élèves, exercés par M. l'abbé Laflèche, du Séminaire, ont très bien rendu leur rôle.

La chorale, sous la direction de M. l'abbé Turcotte, chanta une charmante pastorale et un Vieux Noel.

La fanfare, sous la direction du professeur Quiquemberg, joua des marches entrainantes et une belle ouverture de Laurendeau.

TEXTE DE L'ADRESSE

Monseigneur,

La fête que nous célébrons, ce soir, nous arrive avec le printemps; et comme lui, elle se présente avec le même air de jeunesse, les mêmes joies de renouveau. En effet, la piété filiale est un sentiment si naturel au cœur de l'homme qu'elle ne vieillit pas plus que la nature dont elle participe. Car la nature ne vieillit pas. Malgré les rides qui, durant l'hiver, ont déparé les charmes de son visage, elle se couvrira bientôt d'une riche parure et nous sourira dans sa jeunesse renouvelée. De même notre affection, Monseigneur, Si, durant le long hiver de l'année scolaire, elle semble sommeiller, la flamme n'en brûle pas moins vive au fond de nos cœurs, et vienne la fête de notre père commun, elle éclatera en joyeuses manifstations comme s'ouvrent les fleurs sous la poussée vigoureuse de la sève du printemps.

Nous l'attendions depuis longtemps cette fête de famille qui met en joie la rûche bourdonnante du Séminaire; car il nous tardait de vous exprimer les sentiments de respect et de reconnaissance dont nous sommes animés à votre égard. Et comme une fête de famille, même intime, ne va pas sans quelques concours de parents, d'autres sont venus se réjouir avec nous et rafraîchir leurs souvenirs d'autrefois: ce sont nos anciens, toujours les bienvenus ici, et à qui nous adressons un fraternel salut.

J'ai dit fête de famille, Monseigneur. C'est bien une famille, en réalité, que forme la population du Séminaire, vivant sous le même toit, animée du même esprit, riche des mêmes traditions, poursuivant le même but sous la même direction sage et paternelle.

De cette famille, que vous gouvernez aujourd'hui avec tant de tact et de dignité, Monseigneur, vous avez fait partie autrefois à un autre titre. Comme élève, vous avez grandi dans ce milieu choisi qui a favorisé vos heureuses dispositions pour l'étude en vous confiant aux plus éminents professeurs de Rome; puis, riche des trésors acquis à l'étranger, en fils reconnaissant, vous êtes revenu les dépenser au sein de la même famille aimée. C'est dans ce même milieu familial que vous avez développé les qualités et les vertus qui vous ont fait le successeur de ces hommes de bien qui s'appelaient Mgr Richard, Mgr Baril, Mgr Arcand; et c'est couvert de leur manteau, chargé de leur héritage que vous présidez à la marche et au développement de cette maison, comme un fils prudent administre et augmente la patrimoine mis en valeur par ses ancêtres.

Prêtre depuis vingt-six ans, c'est ici que vous avez dépensé toutes vos activités, comme professeur de philosophie, de théologie, comme directeur du Grand Séminaire. Grâce à votre expérience, mûrie dans l'art difficile de la connaissance des âmes, vous avez préparé des générations de prêtres qui ont profité de votre enseignement et bénéficié de votre direction. Familiarisé, par ce long séjour au Séminaire, avec les rouages et les besoins de la maison, vous étiez tout désigné pour le poste éminent dans lequel vous avez été maintenu durant trois termes successifs.

Aussi les honneurs sont-ils venus, aux applaudissements de tous, récompenser une vie d'obscurs labeurs et de *dévouement caché. Nul plus que nous,* Monseigneur, ne fut fier de la dignité que Rome vous conféra, il y a trois ans; c'est la famille qui était honorée dans la personne de son distingué Supérieur. Nous l'avons été encore plus, quand l'automne dernier, Monseigneur l'Evêque, vous nommant Vicaire-Général et vous appelant à partager avec lui l'administration du diocèse, montrait par là combien vous étiez digne de présider aux destinées du Séminaire.

Faut-il, Monseigneur, à l'occasion de cette fête, vous souhaiter davantage? Certes, votre humilité en souffrirait et ce serait à notre détriment. Sans vouloir nous opposer aux vues de la Providence, nous vous disons: que Dieu vous accorde tout le bonheur que vous méritez et que nous vous souhaitons, dans la paisible jouissance de longues années au Séminaire pour le plus grand bien des élèves et pour leur édification.

Nous ne saurions terminer nos souhaits, sans vous dire quelle joie nous avons éprouvée à l'annonce d'un projet de monument à Mgr Laflèche.

Nous sommes trop jeunes pour l'avoir connu. Nous n'avons pas entendu cette parole brûlante qui subjuguait les foules, et dont les murs de cette maison gardent encore l'écho; mais sa mémoire est encore si vivante et en si grande vénération parmi nos contemporains que nous avons appris à l'aimer.

Des bouches plus autorisées que les nôtres célèbreront ses longues années d'apostolat, son grand amour de l'Eglise, son intransigeance avec l'erreur. Pour nous, nous ne voulons savoir qu'une chose: c'est qu'il a veillé sur le berceau du Séminaire, protégé sa vie, frêle au début, assuré son existence jusqu'à l'épanouissement actuel; et à ce titre, il fait partie de notre famille et nous le saluons et le vénérons comme un aieul.

Déjà l'aurore de la gloire illumine le nom de l'illustre pontife des Trois-Rivières, paladin du droit et de la vérité, et bientôt le bronze immortalisera les traits de celui qu'on se plaît à désigner comme un grand évêque, un grand patriote et un grand orateur. Et nous sommes doublement heureux, Monseigneur, de vous savoir président du comité chargé de mener cette œuvre à bonne fin.

En vous réitérant nos souhaits de bonne fête, nous prions le Ciel d'agréer les vœux que nous formons pour votre personne et de répandre sur notre famille ses plus abondantes bénédictions.

Dans la salle on remarquait à côté de M. le supérieur, Sa Grandeur Mgr F. X. Cloutier, Mgr J. E. Paquin, P. D. Son Honneur le maire Arthur Bettez, l'hon. juge Alfred Désy, MM. les échevins F. X. Michelin Ed. Langlois, A. Dubé, et J. B. Loranger, M. le chan. Télesphore Laflèche, de Ste-Anne, le chanoine Denoncourt, curé de St-Philippe, M. le chanoine François Boulay, curé de la Cathédrale, l'hon. Wilfrid Gariépy, les RR. PP. Louis Dussault, B. Trudel et Omer Béliveau, dominicains, les RR. PP. Boucher, de Montréal, Robert, supérieur du Cap-de-la-Madeleine, Beaudry et Dalpé, oblats le R. P. Couzy, s. j., de Montréal M. l'abbé Eugène Denoncourt, curé de St-Georges de Champlain, M. le curé Dusablon, de Louiseville, M. le curé Poisson de la Pointe-du-Lac, M. l'abbé Charles Masson, du Séminaire de Nicolet, MM. les abbés F. X. Tousignant et Aimé Malo, du Collège de l'Assomption, M. le curé J. G. Laquerre, de Ste-Ursule, M. le chanoine Laflèche, curé de Grand'Mère, M. l'abbé A. Mongrain, de Grand'Mère, M. le curé H. Deschêne de Grand'Mère, M. le curé Thomas Caron, de St-Maurice, les RR. FF. Alfred et Armand de l'école du Sacré-Cœur de St-Marc, M. le curé A. E. Brunelle, de St-Luc, M. le curé A. E. Laflèche, de St-Paulin, M. le curé J. C. Leblanc de Ste-Flore, M. le curé Emile Turcotte, de St-Gérard des Laurentides M. le curé F. R. Bonin, de St-Barthélemy, M. le curé Elz. S. de Carufel, de St-Sévère, le R. P. Dontigny, s. j. de Montréal, M. le curé A. Désilets, de St-Wenceslas, M. l'abbé Lamothe, aumônier du Précieux-Sang, M. le curé Tousignant, de St-Jean des Piles, MM. les abbés Goudet et Chevalier, de St-Cuthbert, M. le curé Philippe Bourassa, curé de St-David d'Yamaska, M. le curé A. Lamy, de St-Adelphe.

FEU CLEMENT MARCHAND

Nous apprenons avec douleur la mort de M. Clément Marchand, fils de M. L. P. Marchand de St-Théophile du-Lac.

M. Marchand, âgé de 21 ans à peine, avait dû abandonner ses études, il y a deux ans, après sept années passées au Séminaire de cette ville.

Il s'est éteint paisiblement, hier soir, après une longue maladie soufferte dans les sentiments de la plus chrétienne résignation. Nos sincères condoléances à la famille.

Le service sera chanté samedi matin à 10 heures, en l'église de St-Théophile.

Programmes de Radio

HEURES A OBSERVER

a—heure de l'Est (la nôtre
b—heure Centrale.
c—heure du Pacifique.
x—heure d'été.

Note—Quand les lettres indiquant l'heure à observer sont suivies de x, cela indique que le programme est d'une heure plutôt que l'heure normale. Ainsi "ax" veut dire: temps de l'Est, heure avancée.

L'heure centrale est 1 hre avant celle de l'Est et l'heure du Pacifique est 3 hres. Ainsi quand il est 8 h. p.m. aux Trois-Rivières, il n'est que 7 h. pour l'heure centrale et il n'est que 5 h. à l'heure du Pacifique.

Pour toutes autres informations adressez-vous au "Rédacteur du Radio", Le Bien Public.

PROGRAMMES DE RADIO

JEUDI, 8 MAI

a—KDKA—5,6, 7, et 10, résultats des parties de base-ball—8, concert par la chorale de voix d'hommes Apollo, du Carnegie Hall. 10.30 concert du théâtre Nixon.

a—KQV—5, musique.

a—WJAX—8, orchestre de banjos, 10 musiciens et chansons. 10.30 programme du Red Apple Club de Detroit.

a—WOO—4.15, grandes orgues et trompettes, 5, sport.

a—WGY—5 et 7.40 base-ball, 7.45 programme musical.

a—WRC—7.30 orchestre. 8.30, baryton; 9.30, soprano lyrique.

b—WLW—10, concert.

a—WJZ—7.45, ténor. 8.30, récital d'orgue du Wanamaker. 9.35, soprano et piano. 10.30, orchestre populaire.

a—WEAF—7 à minuit, concert.

a—WJY—7.45, ténor et Haensoler, compositeur-pianiste. 9.30, banquet à l'hôtel Astor; orateurs, Curtis Wilbur, secrétaire de la marine et Théodore Roosevelt, fils.

a—WBZ—6, résultats des parties de base-ball des ligues Américaine, Nationale et de l'Est. 7, concert de musique espagnole. 9, base-ball.

b—KYW—7.20 à 8.20 programme musical.

b—WGN—7, programme musical.

b—WMAQ—8.40, orchestre LaSalle 9.15, chœur de chant.

b—WHB—8, concert. 8, musique populaire.

b—WMC—8.30 orchestre philharmonique de l'hôtel Chisca.

b—KSD—8, concert, chorale, quatuor et orchestre.

b—WBAP—7.30 à 8.30, concert, ainsi que de 9.30 à 10.45.

b—WFAA—8.30 à 9.30 concert. 11 à minuit, orchestre du théâtre Circle.

c—KGW—7.30, base-ball. 8.15, musique populaire. 10, musique populaire, orchestre et intermissions par Normi Miller, soprano.

b—WSAI—8, carillons—8.15, soli de violon et programme musical.

VENDREDI, 9 MAI

a—CKAC—4.30, orchestre de l'hôtel Mt-Royal.

a—CFCF—7.30 à 8.30, ménestrels. 8.30, discours par Sir Henry Thornton, directeur de l'hôtel Windsor. 9.15, musique populaire.

a—KDKA—11.15 a.m., orchestre. 2.30, scores inning par inning des parties de base-ball jouées aujourd'hui. 5,6.7 et 10, résultats de base-ball. 5.30, récital d'orgue. 7, "Le Luthier de Crémonne," opéra en un acte. 8, concert par la chorale féminine de l'Institut Musical de Pittsburg. 9.55 température et derniers résultats du base-ball.

a—KQV—musique à 11 a.m., 1 p.m. 3.45 et 5. 9, orchestre. 10.15, orchestre, musique populaire.

a—WOO—11 a.m., orgue, midi, orchestre du lunch du Tea Room de l'hôtel Philadelphie. 4.45, grandes orgues et trompettes. 7.30, orchestre de l'hôtel Adelphia. 8.30, programme spécial du studio du théâtre Fox. 9.10, concert, pianiste, ténor, baryton et accompagnateur. 9.30, récital d'orgue. 10, musique populaire. 11, musique populaire.

a—WGY—1 p.m., musique et chronique sur la mode. 7.40, base-ball. 7.45 "Marche des Zouaves" par l'orchestre du poste; "Dangerous People", comédie en trois actes. 10.30 programme musical.

a—WRC—3.10, récital de chant. 3.35, récital de piano. 4, récital de chant

a—WJZ—3, récital d'orgue. 5.45, nouvelles de la dernière heure de l'Evening Post. 7.30, une demi-heure de leçon de français. 9.15, soirée de l'American Legion. 10.45, orchestre de l'Hôtel Alamac.

b—WLW—4, programme spécial.

a—WEAF—11 à midi, programme musical. 4 à 5.30 matinée musicale. 7.30 à 10, programme varié.

a—WJY—7.45, soprano. 8.20, concert instrumental de l'université de Columbia. 10, concert avec tenor et contralto. 10.30 conférence sur l'Arabie.

a—WBZ—5, base-ball, concert. 6.30 orchestre. 10, musique de chambre.

b—KYW—5 à 5.30 leçons d'espagnol 6 à 6.30 orchestre de l'hôtel Congress de Chicago. 9.45 à 1.30a.m. midnight revue.

b—WGN—7, programme varié.

b—WMAQ—2.30, concert—4.30 musique du conservatoire de musique Bush. 8.30, programme du banquet de l'université de Michigan. 9.50, orchestre.

b—WHB—12.35, p.m., musique populaire. 2, matinée musicale pour les dames, pendant une heure. 7, programme par la Ligue "American Pen Women."

b—WMC—8.30, musique. 11, programme par le fameux orchestre Idlewild.

a—WPAB—8, programme musical donné par le club de Français du collège de Pensylvanie. 8.20, causerie en français par Albert Robin, professeur de français au collège de Pensylvanie sur les "Activités d'un club français." 9, sélections musicales par les membres du club français du collège de Pensylvanie.

b—KSD—8, programme artistique avec soprano, mezzo, baryton et accompagnement de piano, etc.

b—WFAA—8.30 à 9.30, programme varié.

b—WBAP—7.30 à 8.30, concert. 9.30 à 10.45, programme mensuel du collège des Arts Industriels.

c—KGW—12.30 p.m., orchestre. 7.30, base-ball. 10.30 Hoot Owls.

SAMEDI, 10 MAI

a—KDKA—12.30, orchestre. 2.30, scores inning par inning et résultats des parties de base-ball à 5,6,7 et 9.55. 5.30, concert par la fanfare Westinghouse. 7.15, récital d'orgue. 8, concert classique.

a—KQV—musique à 11 a.m. et 1 p.m.

a—WOO—11 a.m., grandes orgues. midi, orchestre du lunch. 4.45, grandes orgues et trompettes. 5, sport.

a—WGY—9.30, musique de l'orchestre Romano.

a—WRC—8, musique populaire. 9, récital de chant, soprano. 9.15, fanfare de la marine des Etats-Unis ainsi qu'à 10.15.

a—WJZ—3, soprano et piano. 4, orchestre symphonique. 7.45, orchestre du grill de l'hôtel Waldorf. Astoria. 9, soprano et ténor. 9.20, pianiste. 9.30 violoniste et pianiste. 10, pianiste. scores du base-ball à toutes les 15 min. jusqu'à 7.

a—WEAF—4 à 5.30, programme populaire par orchestre des Carolinians. 7.30 à minuit programme varié de la soirée.

b—WGN—7, programme varié.

a—WBZ—5, concert d'orchestre 6 et 9, base-ball. 6.40 concert et orchestre à 10, p.m.

b—KYW—6 à 6.30 orchestre de l'hôtel Congress. 7. à 8, concert. 9 à minuit et demie, programme spécial. Nouvelles mondiales à toutes les demi-heures.

b—WMAQ—7.30, orchestre du Y. M.C.A. 9, revue théâtrale.

b—WHB—midi et 40, musique populaire. 3, concert d'une heure, matinée pour les dames.

b—WMC—8.30, programme varié.

b—KSD—8, orchestre du théâtre Missouri, concert, varié.

b—WFAA—8.30 à 9.30 programme varié. 11 à minuit, orchestre de l'hotel Adolfus.

c—KGW—3, programme jusical spécial. 10, base-ball et musique populaire de l'hôtel Portland musqu'à minuit.

ax—WOR—2.30, fanfare. 6.25, orchestre. 8, cuivres. 10, orchestre symphonique.

POSTES ÉMETTEURS

Postes	Villes	Longueur des ondes
CFCA	Calgary, Alberta	421
CECA	Toronto, Ont.	400
CFCF	Montréal, Que	440
CKCA	Montréal, Que	425
CKCH	Ottawa, Ont.	435
CKCK	Régina Sask.	420
KDKA	East Pittsburg	326
KFI	Los Angeles, Cal.	469
KGO	Oakland, Cal.	312
KHJ	Los Angeles Cal.	395
KSD	St Louis Mo.	546
KOV	Pittsburgh, Pa	360
KYW	Chicago	536
NAA	Arlington, Va.	435
PWX	Havane, Cuba	400
WAAM	Newark N. J.	263
WBAP	Fort Worth, Texas	476
WBAV	Columbus Ohio	390
WBZ	Springfield	337
WCAE	Pittsburg	462
WCAP	Washington	469
WCBD	Zion, Ill	345
WCX	Détroit	517
WDAF	Kansas City, Mo	411
WDAP	Chicago	360
WDAR	Philadelphie	395
WEAF	New-York	492
WEAN	Providence R. I.	261
WFAA	Dallas Texas	476
WFI	Philadelphie	395
WGI	Medford Hillside	360
WGN	Chicago ILL	370
WGR	Buffalo	319
WGY	Schenectady	380
WHAS	Louiseville Ky	400
WHAZ	Troy, N. Y.	380
WHB	Kansans City, Mo	411
WHN	New-York	360
WIP	Philadelphie	509
WJAR	Providence	360
WJAX	Cleveland	390
WJAZ	Chicago	447
WJY	New York	405
WJZ	New York	455
WLAG	Minneapolis St-Paul	417
WLW	Cincinnati	309
WMAQ	Chicago ILL	448
WMC	Memphis Tenn.	500
WNAC	Boston	278
WOAW	Omaha, Néb.	526
WOC	Davenport, Ia	484
WOO	Philadelphie	509
WOR	Newark, N. J.	405
WOS	Jefferson Mo	441
WRC	Washington	469
WSAI	Cincinnati	309
WSB	Atlanta	429
WTAM	Cleveland	390
WTAT	Boston	244
WWJ	Détroit	517

POSTE C.K.C.H. OTTAWA
CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA

Concert du 10 mai, à 8h. p.m.

Marche: "Nelson's Call," (Vanis; Ouverture "Raymond", (Thomas) Entre acte, "Madja Czardas," (Michiels), Valse, "Song of Love", (Romberg). Entre acte: "Dawning", (Cadman), "The Arcadians," par l'Orchestre du Château de la salle à manger du Château Laurier.

SECONDE PARTIE

Chœur: "Hark! Hark! My soul", (Shelley) Chœur de l'église méthodiste; Comédien: "Logic", (Osburne) et "Hang Out the front door key," (Burt), M. B. Lloyd; Soprano: "The Crying of Water," (Pippon) et "My Prayer", (Squire), Mme L. W. Shepard; Piano: Dr Thomas Gibson; chœur: "The Day is Ended", (Bartlett Comedien : "There's a ridiculous question" (Clarke) et "Our Wodding", (Wood); M. R. Loyd; Trio:"Dumky", (Dvorak), M. T. Gibson, Mlle Helen Langdon et M. Jame McIntyre; Soprano: "Friend of Mine",(Sanderson) et "Sing, sing birds of the Wing", (Nutting), Mme I. W. Shepard;

TROISIEME PARTIE

Musique populaire de danse par l'Orchestre du Château Laurier sous la direction de M. James McIntyre.

LA COUR D'APPEL EST DE MEME OPINION

La Cour d'Appel, division de cinq juges, composée des hons juges Lafontaine, Létourneau, Tellier, Flynn et Bernier, siégeant à Québec, vient de confirmer à l'unanimité une décision de l'hon. juge J.-A. Désy, renvoyant une action par laquelle des contribuables de la paroisse de St-Antoine de la Rivière du Loup, demandaient l'annulation d'un règlement municipal relatif à l'entretien de chemins et de ponts.

Le jugement que nous publions ci-après, met en lumière les faits de la cause où les demandeurs étaient MM. Charles-Edouard Chevalier, cultivateur de Louiseville, Joseph Lamirande, journalier de Louiseville; Alphonse Gagnon, charretier de Louiseville; Napoléon Lacerte, cultivateur et charretier de Louiseville et Dame Sophie Francœur épouse de M. François Béland, de la paroisse de St-Antoine de la Rivière du Loup.

Suit le texte du jugement prononcé par l'hon. juge J.-A. Désy, et dont l'appel vint d'être rejeté;

La Cour, après avoir entendu les parties par leurs avocats sur le mérite de la présente cause, a examiné le dossier de la procédure, les pièces produites, entendu la preuve et délibéré:

Attendu que les demandeurs, tous cultivateurs de la paroisse de St-Antoine de la Rivière du Loup, demandent la nullité d'un règlement passé par la corporation défenderesse le 3 décembre 1919, et allèguent en substance.

1.—Que le dit règlement est injuste et oppressif pour entre autres les raisons suivantes:

a)—Parce que les demandeurs, en vertu de ce règlement sont tenus d'entretenir sur un même terrain, dans une profondeur beaucoup moindre que trente arpents, plus d'un chemin de front;

b)—Parce que le dit règlement modifie sans autorisation préalable un règlement antérieur de la défenderesse au suje du dit chemin royal, règlement qui ne peut être modifié que du consentement du Gouverneur en Conseil;

c)—Parce que le dit règlement met injustement l'entretien du chemin partie à toute la paroisse et partie à des particuliers seulement;

d)—Parce que les routes et les ponts dans la dite paroisse sont à la charge de la défenderesse;

e)—Parce que les travaux mis à la charge des demandeurs sont exorbitants, oppressifs et disproportionnés à la valeur de leurs propriétés qu'ils déprécient considérablement;

f)—Parce que le dit règlement n'impose aucune charge à une grande quantité de lots et à une grande étendue de terrain qui devaient être assujettis à ces travaux;

g)—Parce que le dit règlement favorise injustement le lot 479 du dit cadastre, lequel lot est loin d'avoir les charges proportionnées à son étendue, à son importance et à sa valeur réelle;

h) Parce que l'exécution du dit règlement causerait un déni de justice aux demandeurs qui s'y sont opposés;

i) Parce que le prétendu avis de motion est nul.

j) Parce que le dit règlement n'a pas été adopté à une session légalement tenue.

k) Parce que les dites rues Pie IX et St-Ubald ont été donnée gratuitement à la défenderesse par les auteurs des demandeurs;

1) Parce que plusieurs parties du dit chemin royal ont été complètement rongées par la rivière et que les nouvelles parties du chemin n'ont jamais été verbalisées ou règlementées et ne le sont pas encore aujourd'hui;

2) Le prétendu avis de motion précédant le dit règlement est nul et informe, spécialement parce qu'il a été donné à la même session où le règlement a été passé, l'ajournement d'une séance constituant une seule et même session.

3. Les demandeurs s'opposent à la production de la prétendue lettre annexée au dit règlement, parce que la dite lettre émane tout au plus d'un simple employé du département de la voirie et n'a ni la force probante ni la valeur légale d'une autorisation du Lieutenant-Gouverneur en conseil;

4° Le dit chemin royal communiquant au moulin Tourville et de là se rendant au Lac St-Pierre a été plusieurs fois rongé par la rivière et il n'existe pas de règlement ou de procès-verbal pour les parties ainsi disparues.

5. Les lots qui sont la propriété du demandeur Gagnon sont presque tous rongés par la rivière;

6. Le dit règlement contient des énoncés de faits absolument inexacts, il est illégal et oppressif et les demandeurs ont droit d'en demander la cassation.

Attendu que la défenderesse conteste l'action des demandeurs, déclare ignorer les paragraphes 1 et 7, parce que les paragraphes 2,3,4,5 et 6 en nient les paragraphes, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 16 et 17 et demande acte de l'admission faite par les demandeurs à l'effet que le dit règlement a été affiché et promulgué, et plaide spécialement:

1.—Que les moyens invoqués par les demandeurs ne justifient pas le recours qu'ils ont pris en Cour Supérieure contre la défenderesse;

2.—Que leur action est tardive;

3.—Que le règlement de la défenderesse n'a rien d'oppressif, qu'il n'existe aucune illégalité, aucune injustice douloureuse;

4.—Que le règlement a pour objets:

a)—Des travaux d'entretien sur le chemin du roi durant la période d'hiver;

b)—Des travaux d'entretien dans les rues Pie IX et St-Ubald, durant l'été et l'hiver.

5.—Que ces travaux n'ont pas été prévus par règlement approuvé par le Lieutenant Gouverneur, en Conseil;

6.—Que la défenderesse n'a pris à ses charges que l'entretien des routes dans sa municipalité;

7.—Que les chemins reglementés par la défenderesse et mentionnés dans le paragraphe 18 de la présente défense sont des chemins de front;

8.—Qu'en supposant vrai que certains terrains auraient été moins chargés que d'autres par le règlement de la défenderesse, ce ne serait que justice parce que ces terrains ne retirent qu'un moindre avantage des chemins règlementés;

9.—Qu'en supposant vrai que certains terrains, appartenant aux demandeurs, auraient été entamés par l'eau de la rivière voisine, ça ne relèverait pas les dits terrains de contribuer aux travaux d'entretien de leurs chemins de front dans l'échelle mentionnée dans le règlement de la défenderesse;

10.—Que les procédures de la défenderesse sont intra vires, qu'elles répondent à l'esprit comme à la lettre de la loi;

Attendu que les parties ont lié contestation sur les faits ci-dessus;

Considérant que la corporation défenderesse a rempli les formalités essentielles requises par la loi pour la passation du règlement dont la nullité est demandée par les demandeurs;

Considérant que les charges imposées par le dit règlement l'ont été régulièrement et légalement;

Considérant qu'aucun des demandeurs n'est, en vertu du dit règlement, chargé de plus d'un chemin de front pour un même terrain;

Considérant que la défenderesse avait autorité et juridiction pour passer le dit règlement;

Considérant que les travaux mis à la charge des demandeurs par le règlement ne constituent pas une injustice telle que la Cour Supérieure soit justifiable d'intervenir;

Considérant que l'avis de motion dont il est question dans la déclaration des demandeurs, a été légalement et régulièrement donné;

Considérant que le dit règlement a été adopté à une session régulièrement tenue du conseil de la corporation défenderesse;

Considérant que les chemins règlementés par le dit règlement sont des chemins de front;

Considérant que les demandeurs n'ont pas prouvé les allégations essentielles de leur déclaration;

Considérant que l'action des demandeurs est mal fondée en fait et en droit;

Renvoie l'action des demandeurs avec dépens.

Avec toute sa crème! Le lait par excellence pour cuisiner
Gratis—Livre de Recettes. Ecrivez à The Borden Co. Limited, Montréal

LE BIEN PUBLIC est imprimé et publié au No. 3 rue Hart, par la Cie Le Bien Public Limitée dont M. l'Abbé D. Gélinas est le gérant-général.

A ADOPTER

Un jeune garçon abandonné de ses parents. Bonne éducation. S'adresser au Bien Public.

CHAMBRE ET PENSION. — Jolie grande chambre-boudoir, très éclairée pour couple ou pour deux dames. Avec pension. S'adresser à Mme Bouchard, 36 rue St-Pierre.

AVIS

M. Alfred Nobert, de Saint-Luc de Champlain, donne avis par les présentes qu'il ne se tiendra pas responsable pour toute dette que pourra contracter son fils Rosaire Nobert, domicilié à Saint-Narcisse.
8-13-20-27.

A VENDRE OU A ECHANGER.—Deux bonnes terres, 125 arpents en superficie avec roulant et terre à bois, situés à 20 milles de la ville. Echangera pour propriété à Trois-Rivières. S'adresser à 96 St-Olivier.
8-13

CORPORATION
DE LA CITE
Des Trois-Rivières

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le conseil de la cité des Trois-Rivières, à sa séance du 5 mai, 1924, a passé un règlement intitulé: "Chapitre 455, Règlement amendant le règlement chapitre 348, quant à ce qui concerne la vente de la bière dans des épiceries ou magasins de bières.

"lequel règlement deviendra en vigueur quinze jours après sa publication suivant la loi.

Le dit règlement est actuellement déposé dans les archives du conseil, au bureau du greffier, à l'Hôtel-de-Ville, où tout intéressé pourra en prendre communication.

Hôtel-de-Ville,
Trois-Rivières, 6 mai, 1924.

Signé: **Arthur Bettez,**
Maire.

Contresigné: **Arthur Béliveau,**
Greffier.

Canada,
Province de Québec,
District des Trois-Rivières.

No 581 **COUR SUPÉRIEURE**

Dame Edouardina Chandonnet,
Demanderesse,
vs
Georges Chandonnet,
Défenseur.

"AVIS DE LICITATION"

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant aux Trois-Rivières, dans le district des Trois-Rivières, le deuxième jour d'avril 1924, dans une cause dans laquelle Edouardina Chandonnet, épouse commune en biens de Georges Chandonnet, cultivateur, de l'endroit appelé Grande Anse, district des Trois-Rivières, la dite Edouardina Chandonnet duement autorisée par le juge à ester en justice, est demanderesse et Georges Chandonnet, cultivateur, du même endroit, sur le St-Maurice, est défendeur, ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit, savoir: le lot No 7, et le lot No 8, du canton Polette, dans le comté de Champlain, les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugés et vendus ensemble, comme un seul tout et comme faisant partie d'une même exploitation agricole, au plus offrant et dernier enchérisseur le onzième jour de juin prochain, Cour Tenante, à 10hres a. m. dans la salle d'audience du palais de justice de la cité des Trois-Rivières, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au greff du protonotaire de la dite Cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite Cour au moins douze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication; et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

Trois-Rivières, le 7 mai 1924.

Martel & Martel,
Procureurs de la demanderesse.
8-22.

RESOLUTION DE SYMPATHIES

C'est avec regret que nous avons appris le décès de M. Gédéon Thibault, père de notre confrère Maurice. A cette occasion tous les membres présentent leurs plus sincères sympathies à notre dévoué confrère.

La Chorale St-Philippe,
Par **H. Racine,** secrétaire.

Le Bon Vieux

Toujours le Meilleur
Jamais égalé depuis 40 ans

BUT DE LA CAISSE POPULAIRE

Protéger ses membres contre les revers de fortune, les résultats du chômage, la maladie et l'indigence, en leur enseignant, les bienfaits inappréciables d'une sage prévoyance fortifiée par la coopération, notamment en provoquant et en developpant chez eux le goût et la pratique constante et vigoureuse de l'épargne la plus modeste, assurant ainsi leur indépendance économique, faisant naitre et grandir le sentiment de la dignité personnelle.

Thomas Bournival, gérant.

-: MONUMENTS FUNERAIRES :-

Nous avons l'atelier le mieux outillé du district ce qui nous permet d'exécuter toutes sortes de travaux en marbre et granit que nous importons.

Nous prions les gens de la campagne qui ont besoin de monuments de s'adresser directement à nous; nous leur faisons épargner de cette façon de 15 à 20% car nous n'avons pas d'agents.

MICHELIN & DESSUREAULT
CHEMIN DE L'EXPOSITION, LES TROIS-RIVIERES.

Docteur Louis-Georges Godin
SPECIALISTE
POUR LES MALADIES DES YEUX; DES OREILLES, DU NEZ ET DE LA GORGE.
8A RUE HART
En face du "Bien Public"
Heures de bueau: Tous les jours de 1½ à 5 heures
Heures d'été: Bureau à partir de 7 heures le mardi soir
Consultations jusqu'à 2 heures P. M. le samedi.
Téléphone 919 Résidence: 606

Bon Matériel
Bon Travail

Les Platriers travaillent mieux quand ils ont de bons outils et du matériel de première classe.
Assurez-vous de cela en vous adressant à
CYRILLE LABELLE & CIE
10, RUE DES FORGES.

Débarrassez votre Maison des Coquerelles

Rien de plus facile si vous employez la poudre à Coquerelles "MYSTERIEUSE".
Elle chasse pour toujours et sans laisser de traces, les coquerelles. Employée avec succès dans nos hôpitaux, institutions religieuses et grans hôtels. Nous entreprenons et garantissons de débarrasser de coquerelles n'importe quel établissement et faisons un contrat à cet effet. La Poudre MYSTERIEUSE est en vente partout en boites de 25c, 50c et $1.00 et la Poudre à punaises, boites bleues, 25c ou expédiée par le Manufacturier franco, sur réception du prix.
P. H. MAHEU
3136 rue Masson, Montréal.
AVIS AUX EPICIERS: Vous pouvez vous procurer de la poudre Mystérieuse chez **J. N. GODIN, Trois-Rivières.**

Consultations: de 2 à 4 et de 7 à 8 p. m. Tél. 599 56, Avenue Laviolette, Les Trois-Rivières
Dr C. A. BOUCHARD
Membre Ct de la Société Anatomique de Paris,
Membre Ct de la Société des Chirurgiens de Paris,
Chirurgien à l'Hôpital St-Joseph.
Maladies des femmes. Maladies des vois urinaires.
Consultations à domicile sur rendez-vous.

L'Eau Purgative
"RIGA"
SOULAGE LA CONSTIPATION
"Tally's" pour Euchre gratis sur demande.
LES PRODUITS "RIGA" Ltée, 2, Ste-Cécile, Montréal. 25c

LA PRÉVOYANCE
189, RUE ST-JACQUES
MONTREAL
Tel: Main 4310-4311-4312-4313
ASSURANCES
INCENDIE, AUTOMOBILE, RESPONSABILITE, VIE, ACCIDENTS, MALADIES, GLACES, VOL, GARANTIE, CAUTIONNEMENT.
(Etablie en 1905)

L'ANNONCE BIEN FAITE

est le phare qui guide l'acheteur averti. Eteignez cette lumière et le magasin le plus achalandé sera bientôt fermé.

LE BIEN PUBLIC

Tirage assermenté selon les règlements de

L'AUDIT BUREAU OF CIRCULATIONS

Chiffres fournis sur demande.

La Fête de Mgr le Supérieur

Hier soir, au Séminaire, on a célébré avec grand éclat la fête de Mgr le Supérieur. Il y avait parmi l'assistance un grand nombre de membres du clergé et d'anciens élèves de l'institution. Tous ont présenté leurs hommages et félicitations à Mgr Chartier qui préside avec beaucoup de sollicitude au développement et au succès de notre collège classique qui nous fait grand honneur.

A Mgr le Supérieur et au personnel du Séminaire, nos meilleurs souhaits de prospérité.

Joseph Barnard.

La Préférence Anglaise

Les nombreux changements apportés au tarif par le discours budgétaire continuent de soulever de véhémentes discussions. On semble croire que l'heure est mal choisie pour abaisser les droits d'entrées au Canada, et que le gouvernement vient en quelque sorte de menacer directement l'existence de nos plus importantes industries.

Au cours de la discussion quelques-uns s'étonnent de voir que cette révision du tarif ne concerne en rien la préférence accordée aux produits anglais sur notre marché canadien. On sait que peu après son accession au pouvoir, Sir Wilfrid Laurier lors de son premier voyage à Londres pour la conférence impériale, avait, de son propre mouvement, et sans que rien ne l'ait laissé supposer, abaissé le droit d'entrée de la marchandise anglaise de 33 1-3 p.c. du tarif de la nation la plus favorisée. A vrai dire c'était accorder, à propos de rien du tout, et sans aucune justification, une préférence en faveur des marchandises anglaises qui allait être manifestement au détriment de nos producteurs canadiens. On a cherché à savoir dans le temps pourquoi M. Laurier avait commis cette bévue; l'explication est demeurée nébuleuse. On y a vu simplement le besoin de M. Laurier de faire du zèle auprès des impérialistes londonniens, et de faire du zèle à nos dépens.

La conséquence de cette préférence outrancière en faveur du marché anglais a été désastreuse pour nos propres industries, et il est inexplicable que les gouvernements qui se sont succédés depuis, libéral comme conservateur, n'aient jamais eu le courage et la loyauté de rappeler cette clause préférentielle pro-britannique qui a toujours été mal vue de nos industriels canadiens. La presse qui discute si âprement les termes du dernier discours du budget ne peut s'empêcher de s'étonner que de ces coups portés au tarif, le seul qui aurait été à propos est précisément celui auquel on n'a pas songé; la préférence abusive accordée à la marchandise anglaise persiste comme devant.

On sait que la main-d'œuvre en Angleterre a été de tout temps moins chère qu'au Canada. Or avec la préférence accordée par Sir Wilfrid Laurier, il arriva que certains industriels décidèrent de fermer boutique au Canada pour continuer leur fabrication directement en Angleterre. Nous nous rappelons un fabricant de tissus à Montréal qui, au lendemain de la belle générosité de M. Laurier, ferma son atelier rue St-Laurent, pour aller s'installer en Angleterre. Le résultat fut qu'il fabriquait à meilleur compte ses tissus dans les usines anglaises, avec une main-d'œuvre à meilleur marché qu'au Canada. Ses tissus, portant la marque de fabrication anglaise, bénéficiaient de la préférence de 33 1-3 p.c., de telle sorte qu'en nous les vendant, ce rusé fabricant canadien réalisait un profit plus considérable que s'il eut fabriqué rue St-Laurent à Montréal. Ceci peut paraitre extraordinaire, mais c'est pourtant comme ça.

Et alors, on voit assez que les perdants à ce jeu sont ceux qui vivent ou veulent vivre de l'industrie canadienne. Tous les gens qui gagnaient leur vie à la fabrique de la rue St-Laurent, ont dû chercher du travail ailleurs lorsque le patron ferma ses portes. C'est le travailleur anglais qui par la suite prit la place du travailleur canadien sur la liste de paie de l'ancien patron montréalais. Il n'est donc pas étonnant qu'à ce jeu le développement de notre industrie ait souffert dans des proportions que nous ne connaitrons jamais. Ce qui déconcerte, c'est que rien de la part de nos gouvernants n'ait été fait depuis vingt ans pour mettre fin à cette iniquité.

L'Angleterre ne nous fait pas seulement concurrence dans la confection des tissus; on la sait grand fabricant en une foule d'autres choses, comme la chaussure, la coutellerie, etc., etc.; c'est donc dire que pour lutter avec l'industrie anglaise, la condition où nous a placés le coup de tête de M. Laurier a réduit l'industrie canadienne sur un pied évident d'infériorité.

On sait de plus que tous les produits qui nous viennent de l'Angleterre, ne sont pas tous de fabrication anglaise; loin de là. C'est un secret pour personne que les autres pays ont usé du truc commode de faire passer d'abord par l'Angleterre leurs produits, pour ensuite nous les expédier avec la bienheureuse réduction du droit d'entrée consentie en faveur du "Made in England". M. Godefroy Langlois, agent de la province de Québec en Belgique, déclarait récemment devant nos Chambres de Commerce que les drapiers de Lyon et de Gand, les tanneurs hollandais ou allemands, les orfèvres de Suisse ou du Nuremberg fabriquent une quantité énorme d'étoffes, de cuirs, de bijoux, que les exportateurs de Londres nous expédient à pleins navires comme des produits anglais.

C'est donc assez dire jusqu'à quel point on s'est joué de nous depuis l'heure fatale où M. Laurier, épris d'impérialisme commercial, a abaissé étrangement la barrière qui préservait nos industries canadiennes de la concurrence anglaise, et de la concurrence déloyale étrangère commise de connivence avec l'Angleterre. Et cela, pendant que les producteurs anglais, pour conserver pour eux les profits du marché du bétail, persistaient à maintenir l'interdit sur l'entrée de notre bétail canadien.

Il nous semble que ceux qui croient que la première coupe à faire au tarif aurait dû être à l'endroit de la préférence accordée à la production anglaise, ont raison. Et plutôt deux fois qu'une.

Joseph Barnard.

Un Projet qui a de la Vogue

C'est le projet émis dans le "Bien Public" d'un embranchement reliant Trois-Rivières au réseau double du Canadien national qui passe à St-Prosper.

C'est avec plaisir que nous signalons aujourd'hui l'entrée de la ville du Cap-de-la-Madeleine dans le mouvement. On sait que la ville du Cap n'est actuellement desservie par aucune ligne régulière de chemin de fer. On avouera que pour une ville dont l'importance, le développement sont sans cesse grandissants, ce manque de communication par excellence devient intolérable.

Aussi nos amis du Cap voient-ils dans le projet de l'embranchement St-Prosper-Trois-Rivières la seule solution capable de leur assurer le bénéfice d'une voie ferrée passant en plein centre de la ville du Cap avec gare et service approprié. Le Conseil municipal du Cap endosse donc le projet avec enthousiasme. Les raisons que donne un de ses membres, M. l'échevin Massicotte, sont à citer ici.

M. Massicotte trouve même que le projet de raccordement par St-Prosper est de beaucoup préférable à celui par Charette Mills. Nous ne chicanerons pas là-dessus, car pour nous les deux projets sont désirables. Seulement, nous admettons que M. Massicotte a raison de vouloir le raccordement par St-Prosper d'abord.

Il demande donc au conseil du Cap de prier le gouvernement fédéral de:—"faire le raccordement proposé à St-Prosper au lieu de Charette Mills, la ligne de chemin de fer devant passer par Ste-Geneviève, Champlain, puis le Cap-de-la-Madeleine. Cette route étant plus directe serait à l'avantage des pulperies qui font venir leur bois du nord. La ville du Cap qui n'est desservie par aucun chemin de fer aurait sa gare propre, ce à quoi elle a droit étant donné sa population et son expansion rapide."

On nous dit que le conseil du Cap a accueilli la suggestion avec empressement, et qu'une résolution sera adoptée dans le sens indiqué par M. Massicotte.

Joseph Barnard.

TRIBUNE LIBRE

LA QUESTION DE L'EAU

Monsieur l'éditeur,
Le Bien Public,
Trois-Rivières, Qué.

Monsieur,

Le 4 février dernier, dans une lettre à votre journal, je mettais au point la question de l'eau, comme trifluvien dans l'intérêt général de la ville. Je ne veux pas revenir dans les détails de la question, comme je l'ai fait alors. Cependant, je mettrai en évidence les principaux points et les plus importants.

1o.—L'eau contenant un haut percentage de coloration est difficilement filtrée. Les bactéries enfouis dans les masses en suspension dans ces eaux ne peuvent être atteints. L'eau du St-Maurice est colorée. Son percentage est considérablement augmenté de ce chef par les drainages des déchets des pulperies.

2o.—L'eau du St-Maurice a un plus grand percentage de fer que l'eau souterraine dans le voisinage immédiat. Une partie par million contre une demi partie au maximum. L'eau des puits artésiens s'est tenue dans les cadres d'une eau non-ferrugineuse tant que l'on ne l'a pas amalgamé à celle des eaux du St-Maurice.

3o.—Il n'y a jamais eu d'expérience sérieuse de faite pour déterminer le débit des tables aquifères. L'on a fait venir des ingénieurs étrangers. Quand on a appris ce qu'ils demandaient comme remunération pour de tels services, l'on s'est empressé "des pousser" pour me servir d'une expression populaire.

4o.—La filtration artificielle est imparfaite. La stérilisation par des procédés chimiques n'est pas meilleure. Le goût laissé par la chlorination à certaine époque a fait nommer par les anglais, une eau ainsi traitée, "Doped Water" et par plusieurs américains éminents "medicated water". La totalité des germes n'est pas détruite dans l'un ou l'autre cas.

5o.—Etant donné le haut percentage de fer, de couleur et les pertes des usines. La filtration des eaux du St-Maurice est difficile.

6o.—Une usine de filtration devrait être sur le troisième coteau, s'il ne peut y avoir d'autre service d'alimentation.

7o.—Une commission d'ingénieurs locaux aurait mieux avisé sur les grandes lignes du service d'eau à donner aux Trois-Rivières que tout ingénieur étranger, tant soit-il expert et infaillible en cette matière. Tout rapport d'une telle commission restait toujours sujet à la supervision du bureau d'hygiène provincial, suivant les exigences de la loi.

La séance de lundi soir a remis en vedette toute cette question. Il est regrettable que le bon désir de bien servir leur ville ait fait de Messieurs Ritchie et Grant des quantités dépréciables et négligées. Je me demande, Monsieur le maire, si ces hommes, des trifluviens, dans toute l'acception du mot, n'ont pas contribué plus pour l'avancement des Trois-Rivières que toute la série des ingénieurs que vous avez mentionnée dans votre sortie ab hoc et ab hac. Nous savons tous que partis au bas de l'échelle, tous deux se sont élevés aux plus hautes positions dans leur compagnie respective. Ils sont les représentants des deux plus grands foyers de travail et les deux plus grandes sources de revenus pour notre population. Tel que je l'ai écrit en février, ces messieurs ont consulté plusieurs ingénieurs parmi lesquels vous comptez "La Petite Opinion Locale" de votre secteur. Elle vaut ce qu'elle peut bien valoir. Je n'ai pas la prétention de la comparer ainsi que celle de plusieurs de mes confrères locaux ne vous en déplaise, M. le Maire. J'ai eu l'occasion de discuter cette question tant de fois à celle de ces illustres généraux du génie civil, ici, en notre province, au Canada et aux Etats-Unis. C'est comme dans cette anecdote. Ils sont la crème, mais nous, nous sommes le petit lait. Cependant nous fournissons le meilleur de nous pour notre ville.

Pour répondre à M. Dubé:—Il semble inquiet de savoir comment Il va falloir faire monter l'eau sur le côteau pour la faire descendre par gravité."

C'est certainement un problème, mais vous avez des illustres experts, je ne comprends pas bien, M. Dubé que l'on ne vous ait pas renseigné à ce sujet: —Pour la faire monter, eh bien. Il faudra la pomper.

Toujours avec l'esprit de renseigner mes concitoyens. Ca prendra environ 300 chevaux vapeurs d'énergie électrique pour 3,000,000 gallons d'eau par jour dans le réservoir en la filtrant. Le coût approximatif de l'électricité serait d'environ $8000 par année en maintenant le système en pleine opération pour 24 heures. Comme il sera intermittant. Il sera probablement réduit à environ $6000. L'installation d'un filtre et d'un réservoir, en pourvoyant pour les terrains, les accessoires et deux branches de décharges venant se replier au système actuel, l'un à l'encoignure des rues Bellefeuille et St-Georges, l'autre St Maurice et St-François-Xavier, coûteraient environ $150,000.

Monsieur Dubé, demandez à vos ingénieurs. C'est probablement ce qu'ils vont trouver, à moins que ce ne soit plus cher.

Monsieur l'éditeur, j'ai une dernière question à poser à monsieur le maire—Pourrait-il savoir de ses illustres experts dans quelle proportion la vitalité moyenne des inividus d'une ville est diminuée par le fait de l'absorbtion continue de l'eau chlorinée? Si la réponse est prouvée scientifiquement et d'une manière satisfaisante vous pouvez compter sur ma collaboration entière.

Monsieur l'éditeur, je mets ces faits devant vos lecteurs avec désintéressement et dans l'intérêt public. Je vous remerce de votre courtoise hospitalité.

Bien à vous,
Roméo Morrissette,
Ingénieur conseil local.

Un Nouveau Journal

Un nouvel hebdomadaire vient de faire son apparition et a pour titre: "Le Flambeau".

Il déclare vouloir être un journal libéral, avec, pour politique, celle préconisée par le parti libéral à Ottawa comme à Québec.

Faisant allusion aux récentes déclarations de M. Sauvé, qui demande un organe pour son parti, mais.. "un organe de parti, non pas pour injurier l'adversaire, pour tromper le lecteur, mais pour interpréter et commenter la politique que nous préconisons..." la rédaction du "Flambeau" affirme que le nouveau journal sera dans ce genre là.

L'idée est bonne. Nos souhaits de succès au nouveau confrère.

Joseph Barnard.

FETES GRANDIOSES

(Suite de la page 1)

de Dieu. Il fut le digne compagnon de savie. Il fut pour elle, comme une forteresse bâtie autour de la ville, protégeant son innocence et sauvegardant son honneur. C'est lui qui la guida à Bethléem, à Nazareth en Egypte; et l'on peut bien dire qu'il sut remplir auprès d'elle le bienveillant office d'ange gardien, avec cette heureuse différence même, qu'étant un humble mortel, il sut, mieux qu'un pur esprit, communiquer avec sa Ste-Epouse. Seul, il fut le confident des secrets desseins de Dieu; seul, il gagna l'entière confiance de Marie et sut calmer ses alarmes. "Que les Evangélistes, "s'écrie le célèbre francissain, S. Léo-"nard de Port-Maurice, gardent le si-"lence sur les prérogatives de S. Jo-"seph, peu importe! Nous savons que "le "juste" bien-aimé de Dieu est en "même temps l'époux de Marie: ci-"cum Maria. Et cela sufit pour nous "apprendre qu'il est le mortel le plus "ressemblant à la "Vierge par la pureté des mœurs et l'innocence de l'âme."

Gardien de Marie, S. Joseph est, de plus, le gardien de Jésus, parce qu'il est *devenu son Père nourricier.*

Le Verbe Incarné aurait pu se choisir un ange comme Père et protecteur; mais Il ne l'a pas voulu. Son choix tomba sur un humble charpentier, sur le pieux et chaste Joseph. L'esprit humain dans son orgueil, se refuse à penser que le Verbe Eternel de Dieu, en qui sont tous les trésors de la sagesse et de la science, ait voulu s'abaisser au point d'obéir à deux de ses créateurs. Et pourtant rien de plus vrai que le Fils de Dieu, fait Homme, ait consenti à devenir le subordonné de Joseph et de Marie: "Et erat subditus illis: et Il leur était soumis," dit le texte sacré. Quelle condescendance! Quel anéantissement! Quelle humilité sans bornes!

Ce n'est pas assez d'avoir un titre d'honneur et porter un grand nom; il faut encore en remplir les fonctions. Dès lors, considérez avec quelle sublime perfection S. Joseph a rempli l'office de "Père" à l'égard de Jésus; son divin Fils! Voyez-le, penché sur la crèche de Bethléem, contemplant l'Homme-Dieu sur lequel il a reçu d'en-haut puissance et autorité! Toutefois il n'oublie pas qu'il est devant son Dieu. Aussi l'adore-t-il du plus profond de son cœur, et lui rend'il les hommages les plus profonds de sa piété filiale!

Toute sa vie, S. Joseph travaillera pour Jésus et Marie! Il est ouvrier, et Jésus passera pour le Fils de l'ouvrier! "est putabatur Filius Joseph." C'est donc Joseph, qui, devant les hommes, est le Père de Jésus. C'est lui, qui pourvoit à sa subsistance; c'est lui qui le soustrait aux dangers; c'est lui qui le conduit au Temple; c'est lui qui veille sur son enfance; c'est lui qui va à sa recherche; c'est lui qui a vraiment l'autorité paternelle sur le Roi des rois: "fecit me quasi patrem regis (office du Patronage Dieu m'a fait comme le Père du Roi.

Et voilà comment S. Joseph accomplit fidèlement sa sublime mission de gardien de Jésus et de Marie!

II

GARDIEN DE L'EGLISE NAISSANTE AU CANADA

Hâtons-nous de dire que si S. Joseph a reçu du ciel la mission de garder et de défendre Jésus et Marie, il a reçu également d'en-haut la mission spéciale de protéger et de garder, non-seulement l'Eglise Universelle, mais aussi l'Eglise du Canada? Ai-je, besoin d'ajouter que le glorieux Patriarche n'a pas cessé de couvrir notre nation et notre église canadienne de son constant Patronage?

N'étaient-ils pas inspirés du ciel, nos premiers missionnaires, nos Pères Récollets, quand, en 1624 ils ont choisi le Père nourricier de Jésus comme Protecteur et même comme Gardien vigilant de notre pays naissant? Au moment où ils faisaient cet heureux choix, n'établissaient-ils pas, par la force des circonstances, comme une sorte d'analogie frappante entre la situation de N. S. à sa naissance et la situation de votre pays à son berceau? Puisque S. Joseph, averti en songe par un ange du danger, que courait l'Enfant-Dieu, l'avait délivré de la fureur d'Hérode, le puissant Gardien de Jésus, ne pourrait-il pas sauver et délivrer la colonie de la cruauté et de la colère de ses ennemis?

Nos Pères aviaent vu juste dans l'avenir. Les événements postérieurs devaient prouver combien leur choix avait été heureux et opportun!

En 1629, c'est-à-dire cinq ans après la consécration officielle du pays au glorieux Patriarche, Québec tombait aux mains des Anglais. Colons et missionnaires furent obligés de reprendre le chemin de la France, moins une famille que la Providence retint sur nos rives pour conserver la race et la foi. Trois ans suivirent à la France pour reconquérir le pays perdu; et le 5 juillet 1632, sous la conduite des PP. Jésuites, une seconde colonie de Français catholiques venait s'établir en permanence sur les rives de notre incomparable S. Laurent. S. Joseph avait sauvé la Nouvelle-France.

Aussi la Nouvelle-France voulut-elle lui en témoigner sa reconnaissance, en ratifiant solennellement le choix qu'avaient fait de lui nos Pères comme premier Patron du Canada!

Ce fut le 19 mars 1637, dans l'antique chapelle dédiée par Champlain lui-même à N. Dame de la Recouvrance, que ce beau geste de foi fut accompli en présence du second gouverneur Huault de Montmagny. Les quelque 90 colons et pionniers de la Nouvelle-France, après avoir reçu le Pain des forts, consacrèrent leurs personnes à S. Joseph et mirent les destinées de notre pays sous sa puissante protection. L'inauguration se faisait, ce jour-là même au Canada, du culte national de S. Joseph.

De l'Atlantique au Pacifique, le long de nos rivières et de nos fleuves, sur le bord de nos grands lacs, au pied de nos montagnes ou dans nos prairies immenses et jusque dans les régions glaciales du Nord, la culte de S. Joseph a été propagé. On peut dire qu'il a été comme un feu sacré, entretenu et renouvelé par les Fils de S. Ignace et de M. Olier; par les Ursulines, les Hospitalières et les filles de Marguerite Bourgeois; par les Laval les S.-Valier, les Briand et tous leurs successeurs dans l'épiscopat canadien; en un mot par cette pléiade d'âmes vaillantes et généreuses que Dieu a voulu placer, comme des anges tutélaires, autour du berceau de la Nouvelle-France.

Aussi quand éclatera le cri de détresse de 1759, annonçant la prise de possession du Canada par l'Angleterre, S. Joseph, qui aura été si royalement honoré par les canadiens se montrera-t-il toujours envers eux débonnaire et secourable! C'est que le père veillait sur ses enfants d'adoption! De même qu'il avait sauvé autrefois la Ste-Famille de la colère d'un roi cruel, ainsi voulut-il arracher le petit peuple canadien, son protégé, de l'étreinte d'Albion!

Le glorieux Patriarche n'a pas sans doute empêché le changement d'allégeance que la divine Providence avait décidé pour nous. Mais il a pourvu aux besoins spirituels du Canada, en lui gardant ses prêtres, ses missionnaires, ses religieux et ses religieuses; il a veillé attentivement sur notre unité nationale en faisant échouer les plus insidieuses tentatives d'assimilation ou d'anéantissement; il a entouré notre pays d'une si efficace sollicitude qu'après un siècle et demi de loyale soumission à un peuple d'origine saxonne et de foi protestante, le catholicisme est encore bien vivant dans le cœur de 3,000,000 de canadiens-Français et le véritable patriotisme se précise et se fortifie de jour en jour.

* * *

Je vous le demande maintenant, M. frères, avais-je raison de vous dire, il y a un instant, que S. Joseph, Patron et Protecteur de notre Canada, en a toujours été le gardien fidèle et vigilant

Serait-il alors nécessaire de ramener notre dévotion envers notre puissant Patron? Au moins qu'en ce jour solennel, où, aux pieds de sa sainte Epouse, nous commémorons le 3e centenaire de son glorieux Patronage, chacun de nous lui expose avec confiance tous ses besoins. Que la jeune fille lui confie et lègue sa pureté! Que le jeune homme le supplie de le garder fort contre les entraînements du monde! Que la mère le conjure instamment de préserver ses petits-enfants du souffle impur des passions! Que le Père surtout lui demande d'imiter ses vertus, ses exemples et de faire régner Jesus dans sa famille!

Enfin, puisque S. Joseph est en même temps notre Patron natlynal, demandons-lui tous ensemble de garder notre pays, inviolablement attaché à l'Eglise au pape, aux Evêques et aux prêtres, supplions-le d'unir de plus en plus entre elles nos familles canadiennes-françaises par les liens si forts et si étroits de la vérité, de la justice et de la charité. Que nos prières aient des accents capables d'ébranler les ceux, pour demander à Dieu, par l'intercession de notre glorieux Patron, la survivance de notre race, la conservation de notre foi, de notre langue et de nos traditions nationales! Que S. Joseph, père de notre patrie canadienne, gardien fidèle de notre foi, sauve les nôtres, en quelque province qu'ils se trouvent, des périls plus ou moins menaçants de l'anglicisation, de l'apostasie et du protestantisme! Qu'il attire sur nous toutes les bénédictions d'en-haut; et qu'il nous conduise un jour dans le royaume des élus, grâce que je vous souhaite de tout cœur, avec la bénédiction de Mgr.

Ainsi-soit-il.

CEREMONIE DE L'APRES-MIDI

Le sanctuaire se trouva de nouveau littéralement rempli pour la cérémonie de l'après-midi organisé spécialement pour le diocèse. La ville des Trois-Rivières avait envoyé un fort contingent de pèlerins.

Après un cantique chanté par la chorale du Sanctuaire, le R. P. Joyal présenta, dans la personne de M. l'abbé Joseph Gélinas, professeur de rhétorique et d'histoire au Séminaire St-Joseph des Trois-Rivières, l'orateur tout désigné pour retracer les grandes lignes de l'historique de la dévotion à Saint Joseph dans le diocèse.

Après avoir fait ressortir, en un touchant préambule, la ressemblance de Notre-Dame du Cap avec Notre-Dame de Lourdes et la note dominante de la cérémonie qui allait se dérouler en l'honneur de Jésus-Hostie, de la Sainte Vierge et du Saint Joseph, le prédicateur rappela le choix de St-Joseph comme Patron du Canada, lui attribuant, pour une large part, le fait de la survivance du Fort des Trois-Rivières aux difficultés de ses débuts et aux massades Iroquois, de 1650 à 1660.

Passant de la grande histoire à la petite, il montra l'influence de St-Joseph dans la fondation et les développements du Séminaire placé sous son patronage, et cita à l'appui, les témoignages de NN. SS. Cooke et Laflèche, et de Mgr Richard. "Grâces soient rendues à notre illustre Patron, a écrit ce dernier à la fin de son "Histoire du Séminaire", c'est lui qui a fait tout cela".

L'Hôpital de la Providence fut aussi, depuis sa fondation l'objet des attentions marquées de St-Joseph, son patron. Nombre de faveurs temporelles, obtenues en des circonstances particulièrement difficiles le prouvent assez, et c'est avec raison que sa statue a été installée au sommet de la façade de l'institution qu'il protège de façon si magnifique.

Et si l'on poursuivait cette enquête chez nos Dames Ursulines, à l'Académie de la Salle, chez les Filles de Marguerite Bourgeois, etc., comme au sein de nos anciennes familles, que de traits édifiants n'y puiserions-nous pas à la gloire de St-Joseph.

Restons donc sous son patronage en mettant toujours en pratique les graves leçons de foi, d'humilité et de conformité à la volonté divine qu'il nous a données durant sa vie."

A la suite du sermon, la foule se mit en marche pour la procession du Rosaire, escortée par Jésus-Hostie, porté par M. l'abbé A. Bellemare, curé de Batiscan, et de plusieurs membres du clergé.

Au retour, après la bénédiction du St-Sacrement, le Père Joyal, lut, au nom de tous les représentants du diocèse, un bel acte de consécration à St-Joseph et leur suggéra de touchantes acclamation qu'ils répétèrent avec âme. L'hymne de la reconnaissance clôtura cette cérémonie régionale.

CLOTURE

A 7½ hres, les fidèles du Cap-de-la-Madeleine envahissent de nouveau le sanctuaire magnifiquement décoré et tout ruisselant de lumière.

Le R. P. Robert supérieur clôtura la série des sermons du triduum et de la fête en parlant, avec une piété pleine d'onction, de saint Joseph, époux de Marie, et des trois principales vertus qu'il a pratiquées: Sa chasteté admirable, son humilité extraordinaire et son incomparable obéissance.

Le sermon terminé, le R. P. Lelièvre, o.m.i., de Québec, chanta le salut avec diacre et sous-diacre. Puis la foule massée en face de la petite chapelle latérale où Saint Joseph lui apparaissait, au milieu des fleurs, et des lumières, comme au sein d'une apothéose. Le Père Joyal lui consacra la ville toute entière et et fit répéter à son docile auditoire agenouillé et les bras en croix, une série d'acclamations et d'invocation qui firent verser bien des larmes.

Le Magnificat s'échappa alors vibrant comme jamais, de tous les cœurs et tous se dispersèrent en répétant le refrain si enlevant: Veille, veille sur tes enfants.

La fête était terminée. Le temps avait été, toute la journée, très favorable.

Près de 5,000 personnes avaient défilé depuis le matin, sous les yeux de Notre-Dame du Cap, et près de 8,000 depuis l'ouverture du triduum. Près de 2,000 communions avaient été distribuées; 40 prêtres du diocèse étaient venus prendre part à la célébration.

Aussi les Pères Oblats qu'en furent les organisateurs se déclarent très satisfaits du succès remporté à cette saison, plutôt défavorable de l'année, sur semaine, alors que les ouvriers sont à l'usine, les cultivateurs dans leurs champs, et les enfants aux écoles.

Et le diocèse des Trois-Rivières, estime avoir fait, déjà, sa bonne part dans la solennitéion du 3e centenaire du Patron du Canada.

SOLOMON A ETE ACQUITTE DE PARJURE

M. la magistrat F.-X. Lacoursière siégeant en cour du magistrat a rendu jugement dans l'affaire du Roi contre Albert Solomon du Cap-de-la-Madeleine, accusé de parjure, libérant l'accusé de cette accusation et l'acquittant sur le champ. Solomon, en liberté sous caution, était défendu par Me Wilfrid Gariépy, qui avait comme aviseur légal, Me François Desilets.

Voici le texte de cet intéressant jugement sur le parjure.

L'accusé, Albert Solomon est accusé de s'être rendu coupable de parjure, en rendant témoignage dans une cause entendue devant la Cour de Magistrat de District, pour le district des Trois-Rivières, juridiction civile.

L'Acte d'Accusation sur laquelle la preuve s'est faite est libellé comme suit:

"Notre Souverain Seigneur le Roi, par le Greffier de la Paix dans et pour le district des Trois-Rivières, sousigné, poursuivant pour et en son nom, accuse Albert Solomon, de la cité du Cap de la Madeleine, dans le district des Trois-Rivières, de s'être, le quatrième jour de février 1924, à la cité des Trois-Rivières, dans le district des Trois-Rivières, en Cour de Magistrat de District, dans une cause portant le No 1053 des dossiers de la dite Cour, de Louis Bélisle, médecin-chirurgien, de la cité du Cap de la Madeleine vs Albert Solomon, après avoir été duement assermenté, rendu coupable de parjure en rendant témoignage en la cause sus-mentionnée, quant à la réponse suivante, faite par lui relativement à cette cause, savoir:

"Je n'ai jamais garanti le compte de Turcotte".

"Qu'en donnant ainsi cette réponse, tel que ci-dessus, le dit Albert Solomon savait que ce qu'il jurait était faux, mensonger, et qu'il jurait ainsi sciemment et par corruption, et qu'il savait aussi qu'il se rendait coupable de parjure".

Examinons tout d'abord les principes qui doivent nous guider dans l'appréciation de la preuve en cette cause.

Qu'est-ce que le parjure!? L'article 170 du Code Civil en donne la définition suivante: "Le parjure est une assertion sur une question de fait, une opinion, une chose crue, connue ou sue, faite par un témoin dans une procédure judiciaire comme partie de son témoignage, sous serment ou sous affirmation, que ce témoignage soit donné en pleine audience ou par déclaration sous serment ou autrement, et que ce témoignage soit essentiel ou non, si le témoin sait que cette assertion est fausse et s'il l'a faite dans le but de tromper la Cour, le Jury ou la personne qui fait la procédure".

Cette définition comporte trois éléments: une assertion sur une question de fait, une procédure judiciaire dans laquelle cette assertion est faite, et la fausseté de cette assertion à la connaissance du témoin.

L'article 171 du C. C. décrète ce qu'il faut entendre par procédure judiciaire: "Toute procédure est judiciaire si elle a lieu dans une Cour de justice.... ou devant un tribunal légal par lequel un droit ou une esponsabilité légale peut être établi ou devant une personne qui agit à titre de cour, de juge ou de tribunal autorisé à faire cette procédure judiciaire, qu'il soit légalement constitué ou non....."

Dans le cas qui nous occupe, la procédure judiciaire est une cause instituée, poursuivie et entendue dans la Cour de Magistrat de District des Trois-Rivières, et portant le No 1053 des dossiers de la dite cour.

La procédure judiciaire aussi bien que l'assertion de fait et sa fausseté, doivent être prouvées et légalement prouvées.

L'acte d'accusation allègue que le parjure a été commis dans une cause de la Cour du Magistrat de District pour le district des Trois-Rivières, et siégeant à Trois-Rivières, dans laquelle le Docteur Bélisle était demandeur, et Albert Solomon, défendeur, et portant le No 1053 des dossiers de cette Cour.

En vertu du Statut de Québec, 12 Geo. V, chap. 48, la Cour de Circuit a été aboli et remplacée par la Cour de Magistrat de District, qui est soumise comme la précédente aux dispositions du Code de Procédure Cicile. En vertu des articles 1226 et 117 du Code de Procédure Civile, toute action devant la Cour de Magistrat de District commence par un bref d'assignation au nom du Souverain, suivi de déclaration, défense et autre pièces de procédures jugées nécessaires; elle constitue donc une Cour d'archives ayant des dossiers confiés à la garde de ses officiers.

Pour prouver la procédure judiciaire, c'est-à-dire la cause dans laquelle on reproche à l'accusé de s'être parjuré, il faut produire une copie du bref d'assignation, une copie des pièces de plaidoirie écrite, c'est-à-dire, une copie du dossier par l'officier compétent; c'est ce qu'enseigne Archbold, 24ème édition, à la page 1172, et aussi Phipson, évidence, aux pages 367, 555 et 561.

Examinons maintenant la preuve fournie par la poursuite sur ce point. Elle a fait entendre le greffier de la Cour de Magistrat de District, qui a déclaré que le 4 février 1924, un terme de la Cour de Magistrat de District s'est tenu à Trois-Rivières, à cette date, sous la présidence de M. le Magistrat Marchildon, qu'une cause de Louis Belisle vs Albert Solomon a été appelée, qu'il a lui-même assermenté le défendeur Albert Solomon, le présent accusé, et il a produit une copie de la déclaration. C'est là toute la preuve pour prouver l'un des éléments de l'acte d'accusation, c'est-à-dire la procédure judiciaire ou le procès antérieur. Cette preuve est-elle suffisante et légale? Je dois répondre dans la négative. En effet, la seule pièce du dossier du procès antérieur que l'on produit, c'est une copie de la déclaration, et la plus importante, c'est-à-dire le bref d'assignation, n'est pas produite; car, c'est par cette dernière pièce surtout, qu'il pouvait être démontré qu'un procès antérieur, c'est-à-dire, une procédure judiciaire avait eu lieu. La déclaration seule n'est pas suffisante pour prouver un procès antérieur, tant il est vrai que souvent la déclaration est contenue dans le corps même du bref d'assignation. Et de plus, l'insuffisance de la production de cette pièce ne peut être suppléée par le témoignage du greffier de la Cour de Magistrat de District parce que ce témoignage est une preuve verbale, une preuve secondaire, qui ne peut être admise tant qu'on a pas établi que la meilleure preuve ne pouvait être fournie.

Dans la présente cause, la meilleure preuve existait, et elle n'a pas été produite. Ces conclusions auxquelles j'en arrive sur ce point s'accordent non seulement avec les auteurs, mais aussi avec la jurisprudence. La première cause qui a établi la jurisprudence sur ce point est celle de Kings vs Drummond, rapporté à 10 Canadian Cr. Ca. page 340. Dans la cause de King vs Legros, rapportée à 14 Can. Cr. Ca. p. 161, l'accusation de parjure a été cassé parce que le dossier du procès sommaire, dans lequel le parjure avait été commis, n'avait pas été produit. Même décision dans la cause de King vs Farrell, 15 Can. Cr. Ca. p. 283. Les mêmes principes sont discutés et acceptés dans la cause de King vs Graves, 16 Can. Cr. Ca., plus spécialement à la page 336. Je citerai également la cause de King vs Judge, 24 Can. Cr. Ca. p. 354.

Cependant, la preuve verbale d'une procédure judiciaire a été admise dans la cause de King vs Yeldon, 13 Can. Cr. Ca. p. 489, mais dans cette cause, il faut remarquer que le parjure avait été commis devant un Magistrat de Police qui ne tenait pas de dossier.

En présence de ces décisions et de la doctrine des auteurs, je dois mettre de côté la preuve offerte pour prouver le procès antérieur, la procédure judiciare, comme étant illégale et insuffisante.

Ce point étant décidé, l'un des éléments essentiels de l'acte d'accusation n'étant pas prouvé, le dit acte d'accusation doit être cassé et annulé, et ceci me dispense de discuter les autres points soulevés.

Quant à l'assertion de fait et à sa fausseté, je dois déclarer que la preuve qui en a été faite me laisse un doute. La déclaration, exhibit P. 1, qui a été produite comme faisant partie du dossier de la cause No 1053 démontre un engagement plutôt qu une garantie de la part de l'accusé, au sujet du prétendu compte du Dr Belisle, et contredit les témoignages de ce dernier et de son épouse. De plus, il est en preuve qu'au moment où l'accusé aurait requis les services du Dr Bélisle pour l'enfant de Turcotte, ce dernier devait déjà un compte au Dr Bélisle. En jurant qu'il n'avait jamais garanti le compte de Turcotte, il est raisonnable de se demander quel compte, mais si le dossier de la cause civile eut été produit, sans doute que ce point aurait pû être éclairci. Mais comme je l'ai fait remarquer, je ne décide pas la cause sur ce point.

Pour ces motifs, l'acte d'accusation n'ayant pas été prouvé, j'acquitte l'accusé.

On annonce pour le 21 mai, le mariage de Mlle Gratia Boisvert, fille de M. Dionis Boisvert, de la rue St-Georges, avec M. Roméo Côté, fils de M. Désiré Côté.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
District des Trois-Rivières.

La Corporation de la Cité des Trois-Rivières

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à sa séance du 5 mai 1924, a passé le règlement suivant, savoir: Chapitre 454, "Règlement ordonnant l'établissement d'une nouvelle prise d'eau et certains travaux au système de l'aqueduc et autorisant le Conseil à emprunter pour ces fins".

Le dit règlement est actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau du Greffier, à l'Hôtel-de-Ville, où tout intéressé pourra en prendre communication.

Ce règlement sera soumis à l'approbation des électeurs propriétaires de la Cité des Trois-Rivières, mardi le vingt-septième jour et mercredi le vingt-huitième jour de mai, 1924, et, en conséquence, des bureaux de votation seront ouverts à l'Hôtel-de-Ville, durant ces deux jours de 8 heures du matin à 5 heures du soir pour y recevoir les votes des dits électeurs propriétaires, afin de s'assurer si ce règlement, dont copie est reproduite ci-dessous sera approuvé ou non, savoir:

CHAPITRE 454

REGLEMENT ordonnant l'établissement d'une nouvelle prise d'eau et certains travaux au système de l'aqueduc et autorisant le Conseil à emprunter pour ces fins.

ATTENDU que le Conseil Supérieur d'hygiène de la province de Québec, à son assemblée du 24 avril, 1919, a autorisé son secrétaire-directeur de notifier la Cité des Trois-Rivières: "Qu'elle devra se pourvoir d'un volume d'eau potable suffisant pour satisfaire tous ses besoins et que l'emploi de l'eau de la rivière Saint-Maurice, après traitement par le chlore, ne sera toléré qu'en attendant les améliorations nécessaires pour rendre son approvisionnement d'eau potable, en tout temps de l'année". Laquelle instruction a été donnée par le secrétaire, par lettre du 5 mai 1919;

ATTENDU que le Conseil a confié l'étude de l'établissement d'une nouvelle prise d'eau et des améliorations à faire à son système d'aqueduc à une commission de citoyens et à des ingénieurs compétents en ces matières;

ATTENDU que la commission et les ingénieurs en sont venus à la conclusion qu'il fallait établir une nouvelle prise d'eau à la rivière St-Maurice, avec une usine de filtration, de manière à fournir aux consommateurs de l'eau filtrée suivant un système approuvé par le Service provincial d'hygiène, conformément à la loi;

ATTENDU que les dits ingénieurs estiment que cette prise d'eau avec l'usine de filtration, le réservoir et les autres accessoires coûteront avec l'achat du terrain nécessaire, une somme de $370,000;

ATTENDU que les mêmes ingénieurs estiment à $155,000, le coût des améliorations nécessaires du système d'aqueduc dans les rues, afin de mettre ce système en état de donner le rendement voulu pour le service domestique, industriel et d'incendie;

ATTENDU que pour faire ces travaux il faut emprunter une somme de $525,000;

ATTENDU que la Cité a déjà émis des bons ou obligations non encore rachetés pour un montant total de $5,173,000, qui sont mentionnés ci-dessous avec les dates d'échéances et pour les objets et les montants suivants, et nuls autres, savoir:

OBJET	MONTANT	ECHANGE	
Aqueduc	98,500.00	1er mai	1931
"	50,000.00	1er nov.	1958
"	25,000.00	1er mai	1956
"	50,000.00	1er nov.	1943
"	100,000.00	1er mai	1944
"	89,600.00	1er nov.	1947
"	100,000.00	2 nov.	1950
"	150,000.00	1er nov.	1929
"	10,000.00	1er mai	1931
"	15,200.00	1er nov.	1931
"	24,600.00	1er mai	1953
Bonus Chemin de fer de la Vallée St-Maurice	66,000.00	1er mai	1946
" Wabasso Cotton Co	50,000.00	1er janv.	1959
" Diamond Whitewear Ltd	25,000.00	1er nov.	1960
" St. Maurice Valley Cotton Mills	25,000.00	1er janv.	1959
" Chemin Grand'Mère, Shawinigan, 3-Riv.	35,100.00	1er nov.	1947
" Canada Steamship Lines	80,000.00	1er nov.	1947
" Chemin Trois-Rivières-Grand'Mère	5,000.00	1er nov.	1929
" Ecoles dissidentes	5,000.00	1er nov.	1929
" Monument des Braves	5,000.00	1er nov.	1930
Bâtisses Industrielles	125,000.00	1er nov.	1927
" "	13,050.00	1er nov.	1947
" "	500.00	1er nov.	1930
Voirie	150,000.00	1er nov.	1943
"	25,000.00	1er nov.	1943
"	50,000.00	1er mai	1944
"	50,000.00	1er nov.	1943
"	10,000.00	2 nov.	1944
"	25,000.00	2 nov.	1950
"	100,000.00	2 nov.	1944
"	75,000.00	1er nov.	1927
"	111,900.00	1er nov.	1947
"	7,800.00	1er mai	1931
"	24,800.00	1er mai	1953
Egouts	15,000.00	1er mai	1933
"	25,000.00	1er mai	1956
"	30,000.00	1er nov.	1958
"	50,000.00	1er mai	1963
"	25,000.00	1er nov.	1943
"	50,000.00	1er mai	1944
"	44,800.00	1er nov.	1947
"	50,000.00	2 nov.	1950
"	24,400.00	1er nov.	1931
"	10,000.00	1er mai	1931
"	5,400.00	1er mai	1953
Dettes Consolidées	100,750.00	1er mai	1929
" "	34,500.00	1er mai	1931
" "	300,000.00	2 nov.	1950
" "	57,000.00	1er mai	1956
" "	272,200.00	1er nov.	1947
" "	110,000.00	1er nov.	1929
" "	75,000.00	1er nov.	1930
" "	90,100.00	1er nov.	1931
" "	128,400.00	1er mai	1931
Eclairage	23,250.00	1er mai	1929
Exposition	75,000.00	2 nov.	1950
"	25,000.00	1er nov.	1927
"	22,400.00	1er nov.	1947
"	45,000.00	1er mai	1931
Feu	25,000.00	1er nov.	1943
"	25,000.00	1er mai	1944
"	40,000.00	2 nov.	1944
"	50,000.00	2 nov.	1950
"	1,400.00	1er mai	1931
Hôtel de Ville	50,000.00	2 nov.	1944
" " "	10,000.00	1er nov.	1927
" " "	4,500.00	1er nov.	1947
" " "	100.00	1er mai	1931
Pavage	20,000.00	1er mai	1933
"	7,000.00	1er mai	1951
"	10,000.00	1er mai	1956
"	23,000.00	1er mai	1956
"	50,000.00	1er nov.	1958
"	50,000.00	1er nov.	1943
"	150,000.00	1er mai	1944
"	100,000.00	2 nov.	1950
"	50,000.00	1er nov.	1927
"	14,800.00	1er nov.	1947
"	20,200.00	1er nov.	1931
"	6,000.00	1er mai	1931
"	58,000.00	1er mai	1943
"	24,500.00	1er mai	1953
"	53,200.00	1er mai	1943
Ponts St-Maurice	125,000.00	1er nov.	1958
" "	26,000.00	1er mai	1929
" "	26,900.00	1er nov.	1947
" "	2,500.00	1er nov.	1930
" "	50,000.00	1er mai	1953
Rentes Constituées	2,000.00	1er nov.	1958
Traverse	25,000.00	1er nov.	1943
"	25,000.00	1er nov.	1943
"	50,000.00	1er mai	1944
Fonds de Secours Patriotique	19,050.00	1er nov.	1947
" " " "	7,000.00	1er nov.	1929
Marchés	9,000.00	1er nov.	1947
"	900.00	1er mai	1931
Prêts ou Aides Industriels	156,700.00	1er nov.	1947
" " " "	29,000.00	1er mai	1931
" " " "	94,000.00	1er mai	1931
" " " "	115,000.00	1er mai	1943
" " " "	65,000.00	1er nov.	1943
Ecole Technique	6,000.00	1er nov.	1929

IL EST ORDONNE ET STATUE PAR LE CONSEIL DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES, COMME SUIT, SAVOIR:

SEC. 1.—Le Conseil est autorisé à faire exécuter les travaux suivants:

1o.—Il fera installer une nouvelle prise d'eau, avec usine de filtration, y compris les réservoirs et toutes les machineries et accessoires nécessaires, pour fournir la cité d'une eau saine et potable, et en quantité suffisante, pour les besoins domestiques, industriels et d'incendie;

2o—Il fera installer ou changer des tuyaux principaux de distribution de manière à donner au système d'aqueduc toute l'efficacité nécessaire pour les fins ci-dessus;

Ces travaux devront être faits suivant des plans et devis d'ingénieur, approuvés par le Conseil et le Service Provincial d'hygiène, conformément à la loi.

Pour ces fins, le Conseil pourra acheter ou exproprier, à même l'emprunt ci-dessous, les terrains nécessaires en se conformant à la loi.

SEC. 2.—Le Conseil est autorisé par le présent règlement à emprunter une somme de $525,000, pour un terme de 40 années du 1er mai 1924 au 1er mai 1964. Le produit de cet emprunt sera exclusivement affecté aux fins énumérées dans la section précédente.

SEC. 3.—Cet emprunt portera intérêt à un taux de 5½% par année, lequel sera payable semi-annuellement le premier jour de mai et le premier jour de novembre de chaque année.

SEC. 4.—Ces obligations seront des dénominations de cent piastres ou des multiples de cent piastres.

SEC. 5.—Ces obligations seront payables au bureau principal de la Banque d'Hochelaga, en la cité de Montréal ou à aucune des succursales de la dite banque, dans les cités de Trois-Rivières, de Montréal ou de Québec, au choix du porteur

SEC. 6—Des coupons d'intérêts pour les versements semi-annuels d'intérêts seront attachés à chaque obligation, en porteront le numéro et seront payables au porteurs aux endroits fixés pour le paiement du capital.

SEC. 7.—Ces obligations seront revêtues du sceau de la Cité des Trois-Rivières et seront signées par le Maire et contresignées par le Trésorier de la Cité, et un fac-similé de la signature du Trésorier pour être imprimé, lithographié ou gravé sur les coupons d'intérêts.

SEC. 8.—Pour payer cet emprunt à son échéance, le Conseil pourvoira à un fonds d'amortissement tel que le veut la loi.

Il pourra aussi payer cette dette, par une série de paiements annuels, en capital et intérêts, s'il le juge à propos.

SEC. 9.—Le capital et les intérêts des dites obligations seront garantis par le crédit et les fonds généraux de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, et il est, par les présentes, spécialement approprié à même les taxes et cotisations prélevées chaque année sur les biens-fonds imposables situés dans les limites de la cité, une sommes suffisante pour couvrir les dits intérêts et fonds d'amortissement.

SEC. 10.—Le présent règlement deviendra en vigueur suivant la loi.

PASSE et ADOPTE ce cinquième jour de mai, mil neuf cent vingt-quatre.

Signé: **Arthur Bettez,**
Maire.

Contresigné: **Arthur Béliveau,**
Greffier.

FAIT en la Cité des Trois-Rivières, ce septième jour de mai, mil neuf cent vingt-quatre, sous mon seing et le sceau de la Corporation.

Le Greffier,
Signé: **Arthur Béliveau.**

SAINT-ELIE DE CAXTON

Notre dévouée religieuse Mère Marie St-Adolphe qui est partie depuis un mois environ pour l'hôpital des Trois-Rivières dans le cas d'un grave mal d'yeux n'est pas encore de retour. Nous faisons des vœux pour un prompt rétablissement qui la ramènera parmi nous où elle jouit de l'estime et de l'affection des parents de tous ses élèves si nombreux.

—Depuis notre dernier courrier une troupe de petits enfants purs comme des anges faisaient leur première communion. C'était une cérémonie belle et émouvante de voir ces chers petits, les mains jointes et, recueillis, prier dans leur jeune cœur le petit Jésus de leur accorder les grâces pour eux, leurs parents et tous ceux qui leur font du bien.

Parmi ces premiers communiants on remarquait Germaine Brodeur, Lucie Philibert, Suzanne Boucher, Brigitte Lafrenière, Germaine Bournival M.-Jeanne Béland, Donat Garant, Clément Philipert Onil Lafrenière, Antoine Garceau, Raymond Garceau, Euclide Garant etc.

—Madame Maxime Villemure ainsi que Madame Simon Martin sont toujours dans un état grave de maladie. Notre révérend curé leur apporte à toutes deux fréquemment le Pain des Forts pour soutenir leur courage et leur faiblesse.

—La neige est tout-à-fait disparue sur notre sainte montagne du Calvaire. On y voit déjà des personnes qui vont faire leur chemin de croix. Espérons que les fervents y seront nombreux pendant la belle saison.

—M. et Mme Jos. Lessard sont revenus de Shawinigan après y avoir demeuré près d'un an.

—Madame veuve Gagnon de Shawinigan a acheté la propriété de M. Victor Philibert où elle doit venir demeurer prochainement.

—Plusieurs de nos travailleurs sont partis pour différents endroits de la Province quelques unes sont employés au flottage des billots d'autres se sont dirigés vers les clubs pour servir de guide aux "gentleman" qui y viennent passer la saison d'été.

NAISSANCES

Marie-Claire-Madeleine, enfant de Adélard Gendron marchand-tailleur et de Alexina Dubé. Parrain Arsène Riopel et son épouse, porteuse Dame veuve Raphaël Gendron, grand'mère de l'enfant.

—Joseph-Elphège-Laurent enfant de Freddy Gendron et de Marie-Louise Baribault. Parrain et Marraine M. et Mme François Gendron, grand-oncle de l'enfant, porteuse Dame Raphaël Gendron grand'mère de l'enfant.

—Marie-Jeanne-Thérèse-Suzanne, enfant de Josaphat Gendron et de Irène Descôteaux. Parrain et Marraine Adélard Dupont et son épouse Frédéline Descôteaux oncle et tante de l'enfant. Porteuse dame Veuve Raphaël Gendron grand'maman de l'enfant.

—Marie-Noella-Jeannine enfant d'Eugène Philibert et de Laura Gélinas. Parrain et Marraine, Edmond Cadorette et son épouse Marie-Louise Gélinas oncle et tante de l'enfant. Porteuse dame Elzéar Rivard.

DIVERS

Monsieur et Mme Edmond Cadorette étaient en visite chez leurs parents à St-Elie ils retournent demeurer à Glenada.

MARIAGE

Achille Lampron unissait sa destinée à Mlle Rosée Grenier de St-Paulin. Après le mariage les époux sont partis pour faire un voyage à Grand'Mère chez des parents.

GLANURES

Apprenons que l'Eucharistie et un remède des péchés: si nous nous purgeons des grands, elle effacera les petits et nous donnera de la force pour éviter et les petits et les grands.

Bossuet.

Une messe bien entendue vaut mieux pour l'honneur de Dieu et le bien de nos âmes, que toutes les prières de dévotion: elle est la prière même de Jésus, le prêtre toujours écouté de Dieu.

P. Tesnière.

REMERCIEMENTS

Remerciements à Sainte-Rita pour faveurs obtenues. P. L.

La clientèle des fermières

Quand les routes sont mauvaises, plus d'une fermière prospère renvoie l'achat de choses dont elle a besoin, pour elle ou sa famille, jusqu'à son prochain voyage à la ville.

Plus tard, les chevaux seront occupés. Elle ne pourra pas se rendre à la ville.

L'expérience a démontré qu'elle achètera maintenant si vous lui en donnez l'occasion. Appelez-la par Longue Distance. Elle en sera flattée. Sachez ce que vous avez en stock pour pouvoir répondre à ses questions.

Vous en prendrez vite l'habitude.

Ne vous bornez pas à un ou deux essais. Faites-en une douzaine, intelligemment. D'autres ont réussi. Pourquoi pas vous?

THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA — LONG DISTANCE TELEPHONE

Chaque Téléphone Bell est une Station de Longue Distance.

Musique

Musique en feuilles. Méthodes d'enseignement. Disques. Instruments de musique de toutes sortes.

Spécialité:
Echange de disques.

J. C. Deslauriers
41, rue Du Platon
(En face de A. Laurin & Cie)

Assurances

Alphonse Doré
Feu—Vie — Maladie — Accidents — Autos — Responsabilité Patronale.
Les Prévoyants du Canada.
Tél. 584-w 17, St-Denis.

Plombiers

Tél. Bell 297 87, St-Antoine
Germain & Frère
Entrepreneurs-Plombiers
Poseurs d'appareils de chauffage, Couvreurs en métal, en gravois et en amiante.
Trois-Rivières, P. Q.

CARTES PROFESSIONNELLES

Bière et Porter
CHEZ
A. CHARRETTE
Boucher-Epicier-Licencié
Viandes de choix. Bœuf de l'Ouest.
Epiceries toujours fraîches. Livraison rapide par auto.
Tél. 1064 150, rue Denoue

Cour à Bois
Victor Gagnon
Bois de chauffage, Bois franc, Bois mou, Bois de moulin, Rognures. Livraison immédiate.
Téléphone: 1349W
Coin St-Paul et St-Maurice

Entrepreneur
Téléphone Bell 468w
Anselme Dubé, Limitée
Entrepreneur-Général
133-169 rue Bellefeuille.
Les Trois-Rivières

Encanteur licencié
Ephrem Juneau
Encanteur-licencié
Huissier de la Cour Supérieure
Ventes par encan public ou ventes privées: Terres, Emplacements, Ménages-Roulants, à la ville ou à la campagne. Conditions faciles.
Boite 56
Les Chûtes Shawinigan

Epicier-licencié
Geo. Cadorette
Epicier-Licencié
Bières, Porters et vins de toutes sortes
Tél. Magasin 445-w
Tél. Salle de Pool 957
67, rue Ste-Cécile, Les Trois Rivières

Vaisselle, Tapisserie, etc.
Tél. 1387
Mme Frank Matton
Argenterie, Vaisselle, Statues, Tapisserie, Librairie, Bijoux.
471, RUE ST-MAURICE,
Trois-Rivières.

Remèdes de Familles
Heures de bureau:
8 à 10 a.m. 1 à 3 et 7 à 9 p.m.
Excepté les dimanches et fêtes légales
La Médecine Indienne
ENREG.
4, rue Richard,
2ième plancher à droite,
LES TROIS-RIVIERES.

Salon de Modes
Les plus nouvelles pailles de fantaisie des grands Chapeliers de Montréal et New York.
Garnitures et accessoires de choix. Réparations faites avec soin.
Mlle Alexandrine Dussault
Modiste de Chapeaux
Tél. 593. 19½, rue Des Forges.

GARAGE
Sur la route Nationale à Louiseville
JOLY & PINCINCE & CIE.
Spécialité:
BUICK - STAR - FORD
Réparations de tous genres
Prix raisonnables.
VENEZ NOUS VOIR.

PLOMBIER
P. LACHANCE
Entrepreneur - Plombier
Plomberie générale. Système de cauffage. Couverture en gravier, métal, amiante. Réparations de toutes sortes.
34, rue Badeaux, Tél. 576

Notaires
J. A. Trudel, J. E. Guillet
Trudel & Guillet
Notaires
Argent à prêter, Règlements de faillites et de successions. Examens de titres, difficultés commerciales. Collection, etc.
Bureau: 36 rue Alexandre
Tél. Bell 497, Trois-Rivières

Notaire
Téléphone Bell 717
Victor Abran
Notaire
Argent à prêter, assurances, collection, etc.
34, Bonaventure, Les Trois-Rivières
Bureau à La Pointe-du-Lac, tous les samedi midi à lundi midi.

Médecin
Dr J. A. Rousseau
Directeur du Dispensaire Antivénérien.
Bureau Privé: Consultations: 10 à 11 a.m., 2 à 4 p.m. mardi, jeudi, samedi 6 à 8.30 p.m.
Tél. 119 28 rue Royale

Médecin
Dr Roch Hébert
Spécialiste
Maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.
Consultations: 10 à 12 a.m. 1 à 5.30 et 7 à 8 p.m.
Tél. 1425 72 Des Forges

Médecin
Docteur Dugré
Médecin-Chirurgien
Consultations: De 2 à 4 et de 7 à 8 P. M.
Téléphone 1526
50 -- Rue Royale -- 50
Les Trois-Rivières.

Médecin
Dr Henri Lacroix
Spécialiste:
MEDECINE - GENERALE
Maladies des voies génito-urinaires maladies de la peau, maladies vénériennes.
Heures de Consultations
9 à 11.30 hrs a.m. 2 à 5 h. p.m.
7 à 9 hrs soir 1 à 2 hrs p.m.
Dimanche:
468, St-Maurice Tél. 1385

Médecin
Dr Alexandre Achpise
Chirurgie-générale
Maladies des voies urinaires. Maladies des femmes. Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris. Licencié du Conseil Médical du Canada et de l'Empire Britannique.
Consultations:
De 11 à 12, 2.30 à 5, 7 à 8.30
22, rue Des Forges, Tél. 469

Médecin
Hervé Beaudoin, M. D.
Ex-interne de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Ste-Justine de Montréal.
Maladies des enfants
Médecine générale
Consultations: 1 à 5 et 7 à 9
Téléphone 110
Bureau: 473a St-Maurice.

Médecin
Dr J. H. Remington
SPECIALISTE
Maladies des Enfants
Ex-chef interne de l'Hôpital Ste-Justine. Interne des Hôpitaux Américains
Consultations: de 1 hre à 5 hres, de 7 à 9 hres
Tél. 1170 Bureau: 17 Royale

Encanteur licencié
Ephrem Juneau
Encanteur-licencié
Huissier de la Cour Supérieure
Ventes par encan public ou ventes privées: Terres, Emplacements, Ménages-Roulants, à la ville ou à la campagne. Conditions faciles.
Boite 56
Les Chûtes Shawinigan

Avocat
Téléphone 358w
Lucien Comeau
Avocat
148a, rue Notre-Dame, Les Trois-Rivières
Bureau à Louiseville le samedi, chez M. Alfred Ringuette, rue St-Laurent.

Avocat
Joseph Barnard
Avocat
3 rue Hart. Tél. 640
Résidence: 108 rue Des Forges
Tél. 1299-J

Avocats
Tél. 930 Casier Postal 310
Edifice Power, Trois-Rivières
Jacques Bureau, C. R.
Philippe Bigué, C. R.
Georges Gouin, B. A.
Bureau, Bigué & Gouin
Avocats
4, Des Forges, Les Trois-Rivières

Avocat
Tél. local
Rés.: rue St-Jean-Baptiste
Honoré Grenier
B. A. LL. L.
Avocat
NICOLET
Bureau: rue Notre-Dame

Avocats
Martel & Martel
Avocats
P. N. Martel, C. R.,
Paul Martel
16, Bonaventure Tél. 61
Trois-Rivières.

Avocat
Téléphone 329
Roger Bisson
Avocat
142, rue Notre-Dame,
Les Trois-Rivières.

Avocats
L'Hon. Wilfrid Gariépy, C. R.
E. Théo. Paquet, LB., L.L.L.
Gariépy & Paquet
Avocats
Téléphone 165
Boite Postale 83
19, rue Alexandre,
Trois-Rivières, P. Q.

Service Jour et Nuit
J. A. E. Lussier
Autrefois au service de Lussier Frère
Embaumeur diplômé. Procédés les plus nouveaux. Corbillard automobile et à chevaux.
Voitures pour mariages et baptêmes. Salle d'échantillons de cercueils.
95, St-Antoine, Tél. 1454
Voisin du Garage Lymburner

Charbon
Tél. Bureau 1046 Entr. 437
Boite Post. 479 Tél. Rés. 622
J. H. Giroux & Cie Limitée
Marchand de charbon en gros et détail. Charbon anthracite et bitumineux.
Bureau: 153a Notre-Dame
Chambre 15, Edifice Balcer
Entrepôt: rue Du Fleuve, Trois-Rivières.

Vins et Bière
PHONE 152
GEO. DUFRESNE, Enrg.
En face de la gare du C.P.R.

COURRIERS DE NOS CORRESPONDANTS DE LA REGION

SAINT-TITE

TABLEAU D'HONNEUR AU COLLEGE

Ont obtenu leurs notes d'excellence, à l'Académie des Frères de St-Gabriel de cette ville, pour le mois derniers:

1ère classe: MM. Urbain Rémillard, OnésimeLeBrun,Charles-ArthurL'Heureux, Lionel Mercure, Gérard Tourigny et Paul-Emile Vadeboncœur.

2ème classe: M. Wilfrid Aylwin, Hervé Bélisle, Rolland Carpentier, Maurice Dorval, Adrius Ferron, Jean-Paul Ferron, Chrétien Grosleau, Claude Leduc, Augustin Léveillé, Richard Robert, Paul Tourigny, Maurice Trettier et Philippe Trottier.

3ème classe: MM. Gérard Mongrain, Lionel L'Heureux, Hilarion Boivin et Edgar Grosleau.

4ème classe: MM. Joachim St-Arnaud, Gaston Dontigny, Gabriel Duchemin, Raoul Fortin, Adrius Léveillé, Clément Tourigny, Rosaire Vadeboncœur et A. Paquet.

5ème classe: MM. Paul-Emile Sanschagrin, Paul-Emile Tourigny, Adrius Roberge, Gérard Perron, Joseph Poliquin, Jean-Marie L'Heureux, Maurice Lafontaine, Alcide Lachance, Noël Dessureault, Romulus Désaulniers, Arthur Bergeron, J.-Bte Allaire et Paul-A. Goulet.

6ème classe: MM. Gérard Bélisle, Paul-Emile Désaulniers, Raymond Duchaineau, Paul-André Guillemette, Roméo Gravel, Justin L'Heureux, Jean LeBrun, André Lafontaine, Claude Massicotte, Viateur Vadeboncœur et Emilien Juneau.

7ème classe: MM. Antoine Grosleau, André Lahaie, Adrius Trudel, Charles Guillemette, Clément Duchesneault, Reneault Brûlé, Réné Lesage, Paul Roberge, Henri Garceau, Jean Périgny, Paul Trudel et Lucien Genest.

8ème classe: MM. Albert Lafontaine, Bernard Boivin, Georges Buist, Georges Carrier, Jean-Jacques Rouleau, Justin Allard, Paul Martel, Cyrille Veillet, Georges-Henri Rouleau, Jean-Paul Buist, Jean-Paul Mongrain, André Bélisle, Denis Brûlé, Robert Marchand, Robert Moreau Robert Baillargeon, Paul Germain, Paul-Emile Bergeron, Bertrand St-Cyr, Gaston Thiffault.

Ont obtenu les premières places dans les compositions:

1ère classe: MM. Urbain Rémillard et Maurice Trépanier.

1ère classe: 2ème division: MM. Paul Emile Vadeboncœur, Maurice Tourigny et Albert Sanschagrin.

2ème classe: MM. Maurice Trottier et Adélard Cossette.

3ème classe: M. Gérard Mongrain et Lionel L'Heureux.

3ème classe deuxième division: MM. Edgar Grosleau et Emile Trépanier.

4ème classe: MM. Gérard Tourigny et Gabriel Duchemin.

5ème classe: MM. Paul-Emile Tourigny et Romulus Duchemin.

6ème classe: MM. Alonzo Béland et Bernard Julien.

7ème classe: MM. Antoine Grosleau et Henri Garceau.

8ème classe: M.M. Adélard Trudel et Jean-Marie Bergeron.

DIVERS

M. Frs-Xavier Dessureault, de Ste-Geneviève de Batiscan est en visite pour quelques jours chez son frère M. Gilles Dessureault.

—M. Saül Duchemin, est allé passer une courte promenade à Grand'Mère la semaine dernière.

—Mlles Corinne, Cécile et Yvonne Dessureault, ainsi que Mlle Juliette Sp. L'Heureux sont allées à Grand'Mère ces jours derniers.

—Mlle Eugénie Auger et son frère Adrien sont revenus d'une promenade de quelques jours chez des parents à Louiseville.

—M. et Mme Léger Lafontaine, de Shawinigan étaient en visite chez des parents ces jours derniers.

—M. Ovide Lacoursière et sa nièce Mlle Marie-Blanche Lacoursière sont en visite à Montréal pour quelques jours.

—Madame A. Lefort et sa fillette Louise sont revenues d'une courte promenade à Montréal.

—Mme Emile Hardy, de Shawinigan a passé quelques jours la semaine dernière en visite chez son père '. Louis Chateauneuf.

—La Révérende Sœur Chateauneuf, accompagnée de la Rév. Sœur Couture, de la Communauté des Sœurs Grises, de Montréal étaient les hôtes ces jours derniers de M. et de Mme Chateauneuf.

—M. Bruno Germain, de l'Ouest Canadien est en visite pour quelques semaines chez son frère le Notaire Ph. Germain.

—M. Gérard Trudel, marchand-tailleur, à St-Casimir a passé quelques jours en visite chez ses parents M. et Mme J.-U. Trudel, la semaine dernière.

—M. et Mme J.-S. Bussières, Gérant de la Banque Nationale, ainsi que M. L. Bouchard sont revenus d'une

Avez-vous $100 à placer?

—La RENTE, guide de l'épargne et du placement, vous en indiquera l'emploi le plus profitable.

—La RENTE vous renseignera sur les valeurs du marché, municipales, scolaires et autres; notamment sur obligations 1ère hypothèque *Baillargeon, Regent Knitting Mills, Compagnie Hydraulique de Portneuf.*

—La RENTE, publiée par la Compagnie des éditions de la Rente, est adressée sur demande, aux frais de

Versailles Vidricaire Boulais
(Limitée)
BANQUIERS
MONTRÉAL - TROIS-RIVIÈRES - QUÉBEC
Gérant à Trois-Rivières: Maurice Gélinas.

CHARETTE

RETRAITE FERMEE

Deux de nos jeunes filles, Mlles Dozia Villemure et Florence Gélinas ont pris part à une retraite fermée qui eut lieu chez les Srs Marie-Réparatrice. Elles sont revenues touchées de ces exercices pieux et encouragent leurs compagnes à suivre ces retraites.

EN PROMENADE

M. Ls-Georges Charette E.E.M., à Québec, en visite chez ses parents.

—M. Jos. Matteau et Mme Matteau de passage ici et à St-Barnabé chez leurs parents.

—M. C.-O. Lafontaine, marchand, sa fille, Mlle Florence Gélinas, Mlles Berthe Matteau, Florence Héroux sont allés aux Trois-Rivières, mercredi, en auto.

—Mlle Dozia Villemure est revenue d'un voyage à Ste-Flore.

—M. Fernando Ladrière des Chûtes Shawinigan de passage chez Mlle Florence Gélinas.

—M. Charles Clément de St-Casimir de passage chez Mlle Elizabeth Côté.

M. Laudias Descôteaux, tailleur, à St-Paulin, viendra demeurer parmi nous sous peu.

DIVERS

M. Omer Gélinas, marchand, malade depuis *quelque temps, semble prendre* du mieux de jour en jour.

—M. Lucien Auger a subi une deuxième opération mercredi, à l'hôpital St Joseph.

—M. Isidore Gélinas, qui a passé quelque temps à l'hôpital Bourgeois, est maintenant en pleine voie de guérison.

—La belle température semble nous avoir quitté. Espérons que le beau temps nous reviendra et que le soleil du printemps ramènera à la santé nos chers malades.

---

courte promenade à Sherbrooke.

—M. Nicolas Duval, de Montréal, et son frère M. Alphonse Duval, comptable à La Banque Provinciale à Grand' Mère ont passé quelques jours en visite chez M. et Mme Pierre Duval, dernièrement.

—M. J.-Emile Lefebvre, Gérant de la Banque Nationale, à St-Joseph d'Alma a passé quelques jours en visite chez ses parents M. et Mme Philippe C. Cossette.

—M. Richard Rompré, sous-gérant à la Banque Nationale de cette ville est revenu d'une promenade de quelques jours chez ses parents à St-Raymond.

—Le Dr Findlay Bourgeois, dentiste, est revenu d'une courte promenade chez ses parents à Trois-Rivières.

—M. Alcide Grenier, de Pont Maskinongé est en visite au Presbytère, l'hôte de son oncle M. le Chanoine J.-Bte Grenier et de son frère M. le vicaire J.-C. Grenier.

—M. et Mme Firmin Massicotte sont en visite à Grand'Mère chez des parents pour quelques jours.

—Mme Hormisdas Ladouceur est en visite pour quelques jours à St-Prosper de Champlain, chez son père M. Théophile Cloutier.

—Mme Donat Périgny et son garçon Yves sont en visite pour quelques jours chez des parents à St-Stanislas.

M. l'avocat J.-A. Cambray est allé à Grand'Mère pour affaires professionnelles la semaine dernière.

—MM. Maurice Descarreaux, André Bédard et Florent Mercure, employés à la Banque Nationale à La Tuque étaient en visite en cette ville dernièrement.

—MM. Omer Marquis et Henri Côté, aussi de La Tuque étaient de passage ici la semaine dernière.

—M. Emile Tousignant, Gérant de la Banque Provinciale, de cette ville est revenu d'une courte promenade à Montréal.

—Mlle Rose Chateauneuf, de Montréal a passé quelques jours en visite chez ses parents ces jours derniers.

—La première communion des élèves du couvent a eu lieu dans le cours de la semaine dernière. Cette cérémonie fut des plus imposantes.

—M. Joseph Leduc est revenu dernièrement de Flamand, P. Q., où il était depuis quelques mois.

—M. Marc Baribeau, de New-Haven Mass., passe quelques semaine en visite chez M. Iréné Désaulniers.

—M. Henri Leclerc, de Shawinigan Falls était de passage ici la semaine dernière.

—M. Gilbert Marcil, de Ste-Thècle était en visite chez sa sœur Mme J.-A. Béland ces jours derniers.

—Mlles Marie Veillette et A. Lafrance, de Ste-Thècle étaient de passage ici la semaine dernière.

—Mme Dr J.-A. Grenier a passé quelques jours en visite à Maskinongé, la semaine dernière.

Mlle Catherine Marchand est revenue d'une courte promenade à Shawinigan Falls.

—M. et Mme A. Carier sont revenus d'une promenade de quelques jours à Montréal.

—M. Georges Massicotte, de Ste-Geneviève de Batiscan était dernièrement en visite chez son frère M. J.-Armand Massicotte.

—Le Dr Emile Lacoursière est allé aux Trois-Rivières par affaires la semaine dernière.

—M. et Mme Jos. Dubois, de Shawinigan étaient en visite chez des parents la semaine dernière.

—M. Horace Lefebvre, contremaître chez M. Joseph Veillette est en visite pour quelques semaines chez sa mère Mme A. Lefebvre.

—Mme Sévérin Lefebvre et sa fillette Claire est allée à Shawinigan et Grand'Mère la semaine dernière.

—Le notaire J.-Bte Moussette est allé en voyage d'affaires, à Montréal, la semaine dernière.

—Le Notaire Philippe Germain et son frère Bruno, de l'Ouest sont allés à Grand'Mère par affaires ces jours derniers.

—M. Napoléon Tessier est revenu d'une promenade de quelques jours à Montréal chez son fils.

—M. Jos. Tessier est allé à Grand'-Mère la semaine dernière.

—M. S. Fortin, de Grand'Mère était en visite en cette ville chez des parents et amis la semaine dernière.

—Mlle Rachelle Lefebvre est revenue d'une promenade de quelques jours à Shawinigan Falls.

—Mme Jos. Jacob et Mlle Emelie Marchand sont allées à Trois-Rivières ces jours derniers.

ST-ANGELE DE LAVAL

DECES

C'est avec regret que nous apprenons la mort de Mme Ferdinand Lacourse née Vitaline Cyrenne, survenue dimanche le 4 courant à l'âge de 71 ans. Le service et la sépulture ont eus lieu à Ste-Angèle mardi le 6, à 9½ hres, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le service a été chanté par M. le vicaire Roméo Doucet. Au chœur de chant les principaux solistes furent MM. J.-E. Coulombe, P. Désilets et Joseph Hébert de Bécancour.

Les porteurs étaient MM. Pierre et Noël Cyrenne, ses deux frères, Amédée Champoux de Ste-Angèle, Ulric et Amédée Champoux de Bécancour, ses cousins, Donat Lacourse son neveu Zéphirin Champoux portait la croix. Amédée Cyrenne un autre frère conduisait le corbillard.

Conduisait le deuil, son époux Ferdinand Lacourse, ses beaux-frères et belles-sœurs, M. Jules Landry, M. et Mme Gédéon Lacourse, Mme Adolphe Rheault, de Bécancour. Remarqués dans l'assistance M. et Mme Joseph Hébert de Bécancour, Mme Donat Lacourse et son fils Paul, M. et Mme R. Duchesne des Trois-Rivières, M. et Mme Albert Tourigny, M. et Mme *Alcide Tourigny, Mme Marcel Hébert*, Mlles Jeannette et Antoinette Cyrenne, Mme David Ducharme, MM. Henri Lacourse, Lucien Rheault, et une foule d'autres.

La défunte laisse pour pleurer sa perte, son époux Ferdinand Lacourse, quatre frères, Noël de Bécancour, Amédée et Pierre de Ste-Angèle, Charles de Fannistel, Manitoba; une sœur, Mme J. Genest de Moosup Conn.

Nos syncères sympathies à la famille en deuil.

DIVERS

M. Alexis Massé est déménagé dans sa nouvelle résidence.

—M. Hervé Lemarier et sa famille nous ont définitivement quittés pour aller demeurer aux Chûtes Shawinigan.

—La neuvaine préparatoire à la grande fête de St-Joseph de dimanche prochain est commencé lundi dernier, à tous les soirs prière et salut du saint Sacrement.

—M. le Curé Chs-Ed. St-Germain est allé à Laval des Rapides assister au funérailles de sa nièce.

PROCHAIN MARIAGES

On annonce pour jeudi le mariage de M. Lucien Deshaies de Kapuskasing Ont., fils de M. Amédée Deshaies, boulanger, de cette paroisse, à Mlle Marie-Anne-Julia Marchildon, fille de M. O. Marchildon de Kapuskasing Ont.

—Aussi pour jeudi le mariage de M. Donat Labarre, fils de Alfred Labarre de cette paroisse à Mlle E. Parenteau, fille de M. Emilien Parenteau de St-Grégoire.

DEVELUYVILLE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. St-Louis, beau-père de M. D. Laroche. Ces funérailles ont eu lieu dans l'église de la paroisse au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Nos condoléances à la famille.

—Le mois de Marie est commencé avec une grande solennité, sous la direction de la R. S. Ste-Françoise des RR. SS. de l'Assomption de notre couvent, les élèves se font un devoir bien doux de chanter de leur mieux les gloires de Marie.

—M. le curé Forcier de Ste-Gertrude était de passage au presbytère, il a prêté généreusement son concours aux confession du 1ier vendredi du mois.

—Le service de l'autobus est commencé depuis le 1ier mai, c'est avec plaisir, que nous voyons beaucoup d'étrangers en profiter.

—La R. S. Ste-Françoise de notre couvent s'est absentée le 4, pour aller assister aux funérailles de sa mère à St-Pierre les Becquets, elle était accompagnée de la R. S. Supérieure.

Nous lui offrons nos sincères condoléances.

—Le 5 mai, M. Donat Boucher, fils de M. Boucher, gérant local de la Banque Nationale avec M. Lambert étant partis pour faire de la clôture dans un petit bois de 4 à 5 arpents carrés. Tout-à-coup, M. Boucher aperçut dans un arbre, quelque chose ressemblant à un nid de cornelles; cela attira son attention, et vite il s'aperçut, que c'était un animal sauvage, il prit un câble, monta dans l'arbre, et ce, à sa grande surprise c'était un ourson, âgé à peu près de 3 mois, pesant 40 lbs. M. D. Boucher le garde vivant chez lui, et l'a mis en sûreté, enchaîné. C'est une rare curiosité.

Ces MM. veulent retourner dans le même endroit avec le petit ourson, afin de capturer la mère.

—Emile Larivière, hôtelier de Maddington Falls a fait l'acquisition d'un magnifique "Ford".

—Nestor Hardy quitte l'hôtel Côté, pour aller demeure chez M. Georges Duhamel, il est remplacé par M. Marchand de St-Louis de Blandford.

M. Marchand doit prendre possession de cet hôtel, ces jours-ci. Nous espérons que la clientelle, continuera son généreux encouragement.

YAMACHICHE

M. et Mme Théobald Carbonneau, de Montréal en visite de noces chez son père M. Joseph Carbonneau dimanche.

—M. Arthur Carbonneau de Montréal chez M. Joseph Carbonneau dimanche.

—Mme Thomas Meunier est allée à St-Barnabé la semaine dernière, chez son père M. Philias Grenier.

—La Révde Sœur Philippe de Montana, E. Unis, son père M. Philippe Lesage et Mlle Laura Lessage de St-Sévère, en visite chez Mme Thomas Beaulieu samedi dernier.

—M. Adem Guillemette de Montréal était de passage la semaine dernière.

ST-URSULE

Nous avons le regret d'apprendre le décès de Gérard Chrétien, enfant de M. et Mme Roméo Chrétien, inhumé le 3 mai à l'âge de deux ans.

Nos sympathies à la famille.

SAINT-LEON

FUNERAILLES DE MLLE YVONNE AUGER

Vendredi dernier à huit heures et demie avaient lieu en cette paroisse les funérailles de Mlle Yvonne Auger décédée le 30 avril après une longue maladie. La défunte était âgée de 22 ans.

Elle laisse pour pleurer sa perte outre son père et sa mère, M. et Mme Adélard Auger, six frères et trois sœurs.

Le service fut chanté par M. le vicaire A. Foucher.

Les porteurs étaient MM. Gustave Auger, Benjamin et Georges Lesage, et Antonio Paillé, tous membres du Tiers-Ordre dont la défunte faisait partie. Conduisait le corbillard: M. Henri Julien.

La quête fut faite par Mlles Léa Auger et Marie-Anne Bergeron. Bon nombre de parents et d'amis sont venus rendre un dernier hommage à la chère regrettée. Deux de ses sœurs l'avaient précédée dans la tombe quelques années auparavant.

A la famille si éprouvée, nous offrons nos plus sincères condoléances.

MOIS DE MARIE

Les exercices du mois de Marie sont commencés depuis quelques jours. Le chant est fait par les élèves de l'école du village accompagnées de quelques autres jeunes filles.

A L'HOPITAL

Mesdames Philéas Deschênes et Albéric Lupien sont parties pour l'hôpital mardi dernier.

IMPOSANTES FUNERAILLES

Lundi, le 5 mai, avaient lieu les imposantes funérailles de M. Donat Boisvert, fils de M. Philippe Boisvert décédé à l'âge de 28 ans.

Il laisse pour le pleurer son père et sa mère, M. et Mme Philippe Boisvert sept frères: MM. Sévère, Ernest, Victor, Pierre, Arthur, Philippe et Freddy; trois sœurs, Mme Eugène Désaulniers de St-Sévère, (Georgiana) Mme Joseph Lampron (Donia) et Mlle Maria Boisvert de St-Sévère.

M. l'abbé A. Foucher chanta le service auquel assitèrent un bon nombre de fidèles.

Au chœur se trouvait M. l'abbé Pierre Boulay, curé.

La chorale des hommes rendit avec succès la messe des morts harmonisée. Les porteurs étaient MM. Sévère, Ernest, Victor, Pierre, Arthur et Philippe Boisvert tous frères du défunt.

La dépouille mortelle fut constamment entourée de parents et d'amis qui vinrent par groupe adresser au ciel de ferventes prières pour le repos de l'âme du cher disparu.

Conduisaient le deuil: son père et sa mère, M. et Mme Philippe Boisvert ses frères, MM. Sévère, Ernest, Victor, Pierre, Arthur, Philippe et Freddy ses sœurs, Mesdames Eugène Désaulniers et Joseph Lampron et Mlle Maria Boisvert, M. et Mme Aimé Héroux, oncle et tante, Madame Ernest Boisvert de Bécancour, belle-sœur MM. E. Désaulniers et J. Lampron beaux-frères. On remarquait dans le cortège M. Adolphe Lamy, M. Edouard Fleury, avocat, M. Lucien Carbonneau d'Yamachiche, M. et Mme Arthur Auger, M. et Mme Philippe Auger, M. et Mme Adélard Auger, MM. Hervé Auger, Robert Lesage Armand Lamy, J. B. Grenier, Dionis Grenier ainsi que beaucoup d'autres.

Ame d'élite et pieuse, il a grandement édifié par sa conduite et sa charité tous ceux qui l'ont approché pendant sa vie.

Qu'en retour, la miséricorde divine l'associe au chœur des anges.

—Offrandes de messes: MM. Adolphe Lamy et Edouard Fleury.

Bouquets spirituels: Les familles Ernest, Victor et Philippe Boisvert, Eugène Désaulniers, Arthur Auger, Philipper Auger, Dont Paillé Georges Laperrière.

Sympathies: M. J. A. F. Milot de Louiseville.

ECOLE PRIVEE: TABLEAU D'HONNEUR

FRANCAIS

Alphonse Lacoursière, Léo Lajoie, Gérard Martin, Germaine Auger, Charlemagne Deschesnes, Auréa Tessier, Jeanne Lesage, Coronna Noel, Gilberte Deschesnes, Rose-Estelle Arvisais, Berthe Auger, Georgette Bergeron, Anna Ferron, Bl.-Aimée Arvisais, Jos. Alphonse Milot, Léo Paillé, Irène Lupien, Alice Plourde, Blanche Gélinas, Albert St-Yves, Lionel Lupien, Arthan Marineau, Marie-Auger, Gilberte Gélinas, Jeanne Lupien.

ARITHMETIQUE

Léo Lajoie, Alphonse Lacoursière, Victorien Gélinas, Gérard Martin, Auréa Tessier, Charlémagne Deschesnes, Germaine Auger, Jeanne Lesage, Berthe Auger, Coronna Noel, Léo Paillé, Jos. Alp. Milot, Rose-Estelle Arvisais, Anna Ferron, Wellie Ferron, Irène Lupien, Charlemagne Bergeron, Viateur St-Onge, Gilbe te Gélinas, Marie Auger, Jeanne Lupien.

LECONS ORALES

Léo Lajoie, Victorien Gélinas, Gérard Martin, Germaine Auger, Jeanne Lesage, Charlemagne Deschesnes, Auréa Tessier, Alice Plourde, Irène Lupien, Blanche Gélinas, Lionel Lupien Viateur St-Onge, Marie Auger, Gilberte Gélinas, Jeanne Lupien.

ANGLAIS

Alphonse Lacoursière, Léo Lajoie, Léo Paillé, Gérard Martin, Charlemagne Deschènes Auréa Tessier, Berthe Auger, Alice Plourde, Anna Ferron Irène Lupien, Jos. Alp. Milot, Wellie Ferron, Gilberte Deschesnes, Bl-Aimée Arvisais, Georgette Bergeron.

DACTYLOGRAPHIE

Alphonse Lacoursière, Auréa Tessier, Léo Lajoie, Charlemagne Deschênes.

CALLIGRAPHIE

Jeanne Lesage, Germaine Auger, Gilberte Deschesnes, Alphonse Lacoursière, Léo Paillé, Berthe Auger, Georgette Bergeron, Marguerite Lacoursière, Germaine Ferron, Blanche Gélinas, Alice Plourde, Irène Lupien, Charlemagne Bergeron, Gilbert Gélinas Marie Auger, Jeanne Lupien.

ALMAVILLE

DECES

Vendredi dernier le 2 mai s'éteignait paisiblement dans le Seigneur M. Joseph Grondin, fils de feu M. William Grondin. Le défunt était âgé que de 33 ans, il laisse pour déplorer sa mort trois frères: Georges, Léon, et Théophile, trois sœurs Amanda (Mme Edmond Marchand), Yvonne et Léodina.

Le service et la sépulture eurent lieu lundi, le 5, au milieu d'une foule assez considérable de parents et d'amis.

Les porteurs étaient: MM. Georges, Léon, Théophile Grondin et Willie Gauvin, frères et cousin du défunt.

Remarqués dans le cortège: M. et Mme Edmond Marchand, Mme Léon Grondin, Mme Georges Grondin, Mlle Léodina Grondin, Mlles Valentine et Marie-Jeanne Marchand, Mlles Yvonne et Maria Hamel, M. et Mme Léonide Hamel, M. et Mme Patrick Desaulniers, M. Moise Bédard et une foule d'autres dont les noms nous échappent.

A la famille en deuil nos profondes sympathies.

NAISSANCE

M. et Mme Ernest Boisvert ont le plaisir d'annoncer à leurs parents et amis la naissance d'un fils baptisé sous les noms de Joseph-Aimé-Rosaire.

Parrain et marraine, M. et Mme Luc *Doucet, grands'parents du nouveau né*. Sincères félicitations.

DIVERS

Mlle Germaine Dufresne doit nous quitter pour aller demeurer à Montréal.

—Mlle M. Bourassa de St-Barnabé chez M. et Mme Willie Gauthier.

—Mme Edmond Forcier qui a été dangereusement malade prend un peu de mieux. Nous lui souhaions un prompt rétablissement.

SAINT-PAULIN

DE PASSAGE

Madame Nérée Ferron et sa fille Alice, messieurs Roméo Brodeur, Lucien Bellemare et Mlle Léona Brodeur tous de passage parmi nous, ces jours derniers.

—M. Hector Bellemare et sa dame de retour de Buffalo où ils ont fait leur voyage de noces, étaient aussi chez leurs parents, cette semaine.

—M. Gilbert Blais, octagénaire dont la santé est dans un état très précaire réçut dernièrement la visite de ses enfants et petits-enfants qui demeurent en ville.

MARIAGES

La semaine dernière, M. Emile Sarasin de St-Gabriel de Brandon conduisait à l'autel Mlle Marie-Ange Guimond du Renversy.

Messieurs Albert Rabouin et Joseph Boucher unissaient aussi leur destinée, l'un à Mlle Cléophire Plante et l'autre à Mlle Anna Brodeur de Hunterstown.

TRAVAUX

Quantité de nos journaliers qui s'occupent chaque année du flottage du bois sur le Saint-Maurice et nos rivières environnantes, sont partis dernièrement pour un nouveau stage de travail.

A tous nous souhaitons un bon voyage et un heureux retour. Que la Providence nous ramène ces gens dans quelques mois avec une somme d'argent assez rondelette pour subvenir aux dépenses de leurs nombreuses familles.

—Les ingénieurs civils viennent de terminer leurs travaux autour de nos cascades; ils sont repartis pour Montréal et reviendront prochainement.

SAINTE-FLORE

Lundi le 28 avril décédait subitement à sa demeure M. Adélard Daneault, époux de Dame Rébecca Boisvert.

Malgré la mauvais état de sa santé depuis quelque temps, rien cependant, ne faisait prévoir une fin aussi soudaine.

Les funérailles eurent lieu jeudi à 8.30 hres au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le service fut chanté par M. l'abbé J.-C. LeBlanc, curé de la paroisse.

Les porteurs furent MM. Louis et Chales Daneault ses frères, André Godin et Eugène Lavergne ses gendres, Moïse Boisvert son beau-frère et Arthur Bernier son cousin.

La quête fut faite par MM. Loui Daneault et A. Godin.

Il laisse dans le deuil, son épouse et six enfants: Donat, Moise, Alfred, Eugénie (Mme Eugène Lavergne de Grand-Mère, Alice (Mme André Godin des Ecureuils) et Estelle.

On remarquait dans l'assistance M. Josaphat Haince de Donacona, Mlle Zarilla Haince de la Gabelle, Mme Arthur Bernier, Mme Louis Daneault de Grand'Mère, Mlle Marie-Anne Boucher de St-Gérard des Laurentides, Mesdames Ph. Voyer et A. Moisan, M. et Mme Charles Daneault de Ste-Flore, et un grand nombre d'amis dont les noms nous échappent.

Nos sympthies à la famille en deuil.

—Samedi soir et dimanche le Rév. Père Bacon de l'Ordre des Dominicains, nous donnait à l'occasion de la visite canonique d'intéressantes instructions sur les beautés du Rosaire.

—MM. Ovila Laperrière et Fidèle Gélinas, nous ont quittés ces jours derniers pour aller travailler aux Etats-Unis.

—La mauvaise température que nous avons depuis quelque temps met les chemins dans un état presqu'impraticable. Point n'est besoin de dire avec quelle hâte nous attendons le soleil et le vent, qui, de concert sècheront nos grands chemins.

Chemin De Fer National
NOUVEL HORAIRE
En vigueur
DIMANCHE, LE 18 MAI 1924.
Pour plus amples renseignements s'adresser aux agents.

ST-MAURICE

DECES

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme veuve David Gaboury née Philomène Thibodeau.

MARIAGES

En l'église paroissiale ont été bénits les mariages de M. J. Baptiste Désilets fils de M. Alfred Désilets et de Lisa Brûlé, avec Mlle Joséphine Brûlé fille de M. Irénée Brûlé et de Délia Loranger.

M. Euclide Désilets fils de M. Alfred Désilets et de Liza Brûlé et Mlle Isola Parenteau d'Haileybury.

—M. Conrad Désilets fils de M. Trefflé Désilets et de feue Sévérine Caron avec Mlle Antoinette Meunier fille de M. Jos. Meunier.

Nos meilleurs souhaits de bonheur.

DIVERS

M. Joseph D. Toupin est de retour d'une promenade à Grand'Mère chez ses frères MM. Paul et Moise Toupin.

M. Paul Cyrène a été gravement malade, ces jours derniers.

—M. Eloïde Lefebvre a ouvert sa fromagerie lundi le cinq mai.

—M. Thomas Caron, curé est absent pour quelques jours, durant lequel, il assistera à la fête au séminaire des Trois-Rivières.

LA POINTE DU LAC

Mlle Almoza Garceau est revenue enchantée de Charette Mills, où elle a passé un mois chez Mlle Gélinas, s'occupant de modes.

—Mme Ovila Garceau, partie très malade pour l'hôpital St-Joseph, est mieux et l'on pense et espère qu'elle sera bientôt de retour.

—Le Dr Doray a acheté la maison de Mme Isaac Dupleissis, qui maintenant, demeure aux Trois-Rivières.

—La semaine dernière M. et Mme Moise Gravel recevaient à diner les parents suivants: M. Eucharistc Lafontaine, M. et Mme Arthur Lafontaine, M. Armand Lafontaine, Mlle Diana Lafontaine d'Yamachiche; M. Osias Lafontaine de Charette; M. et Mme Ephrem Lafontaine de St-Sévère, M. et Mme Donat Lafontaine et Mlle Gertrude Héroux de Louiseville; M. et Mme Edmond Lafontaine, M. et Mme Philippe Lafontaine et Mlle Yvonne Lafontaine des Trois-Rivières; M. et Mme Gilbert Lafontaine de cette paroisse.

Les convives firent honneur au repas et se retirèrent vers le soir se promettant de revenir à la première invitation.

E. D.

L'amour ne s'augmente dans une âme qu'à raison du dégagement et du dépouillement spirituel de toutes choses et quand ce dépouillement est parfait, alors l'amour règne en maître souverain.

Vén. P. Eymard.

Cultivateurs

Votre crème vous rapporte-t-elle de bons profits?
Si non, mettez-la sur le marché des Trois-Rivières.
Nous payons les plus hauts prix.
Faites aujourd'hui même une expédition d'essai à la

LAITERIE St. Georges DAIRY
Fred. Garceau, Prop.
33-35, RUE ST-GEORGES.

VITRINES (Show-Case de toutes sortes, neuf et de seconde main, en vente chez

Nap. E. Godin
Négociant en gros
12, Rue Des Forges, Trois-Rivières
SPECIALITE :—Tabacs, Pipes Cigares, Biscuits, Sucreries Chocolats, Jouets, Poupées et Articles de fantaisie.

Bière et Porter
La Maison
O. Carignan & Fils
Est dès aujourd'hui en mesure de fournir à ses clients les meilleures marques de
BIERE ET PORTER
aujourd'hui sur le marché, tout comme les épiceries du meilleur choix.

Travaux dentaires qui vous donneront satisfaction.

En nous confiant vos travaux dentaires vous obtiendrez mieux que la satisfaction ordinaire; nous visons plus haut en donnant en tout temps un travail d'une rare perfection.

Nous nous servons de la méthode merveilleuse du Dr J. N. Paul Fournier qui nous permet d'enlever les nerfs dentaires sans aucune douleur et en moins de 10 minutes. Le même procédé permet aussi l'extraction des dents sans douleur.

Dr Ed. Buisson
20, -- rue Des Forges, -- 20
Les Trois-Rivières.

La "Farine Regal"
est la farine sans égale

Des milliers de ménagères proclament la perfection de la *Farine Regal*, fine, riche, uniforme, dont on fait des crêpes délicieuses et toujours fort appréciées.

En vente partout en sacs de 7 - 14 - 24½ et 98 lbs., et en barils de 98 et 196 lbs.

ST. LAWRENCE FLOUR MILLS COMPANY, LIMITED
MONTREAL

Farine Regal

PAGE de SHAWINIGAN et de GRAND'MÈRE

AU CONSEIL MUNICIPAL

(De notre correspondant)

Grand'Mère, 8. — Une séance spéciale du conseil municipal de notre cité a été tenue mardi soir dernier, à laquelle furent présents Son Honneur le Maire et MM. les Echevins: J.-O. Pelletier, W. Grondin, Geo. Trottier et O. Lafond.

Cette assemblée avait été convoquée spécialement pour discuter la politique que le conseil entend suivre dans une action que vient de lui intenter, par l'entremise de ses avocats, MM. Desilets & Asselin, de cette ville, M. Sam Jomini au sujet de l'accident survenu l'an dernier à son jeune fils, près du pont de la rue St-André et qui a causé la mort du jeune homme. L'action intentée par M. Jomini contre la Corporation est de cinq mille dollars.

Les échevins Grondin et Pelletier sont favorables à l'engagement de MM. Bureau & Bigué, avocats des Trois-Rivières pour défendre la cité dans cette affaire, alors que MM. Lafond et Trottier optent en faveur de MM. Décary & Décary, avocats, de Montréal. M. le Maire votant pour ces derniers, les avocats Montréalais sont donc engagés pour défendre la cité dans cette affaire.

Le conseil donne autorisation au Gérant de la Cité de prendre immédiatement des procédures contre un contribuable de cette ville pour refus de pourvoir à sa famille.

Les surintendants des Départements municipaux demandent au conseil l'autorisation de se servir du camion-automobile de la corporation que l'on a remisé l'automne dernier.

Le conseil se rend à cette demande et autorise le Gérant de la cité à engager un chauffeur au salaire de $80.00 par mois à cet effet.

Le conseil autorise également l'achat de certains matériaux et outils pour le département de l'aqueduc.

Une lettre est lue venant de M. H. Turner, secrétaire du "Safety first" de la Cie Laurentide, faisant certaines suggestions au Conseil, dont particulièrement en ce qui regarde les terrains de jeu.

Le conseil prend particulièrement cette question des terrains de jeu en considération et décide de demander à certaines institutions de la ville de fournir des terrains d'amusements aux enfants durant les vacances.

Le Gérant de la Cité M. Ortiz est autorisé par le conseil à faire faire les réparations jugées nécessaires aux abords du petit pont de la rue St-André.

On donne également autorisation au Gérant d'employer trois hommes de la ville, choisis parmi les personnes pauvres sans emploi, en cas de besoin, à raison de deux dollars par jour.

Notes Sociales de Grand'Mère

M. et Mme Geo. Chahoon, président de la Laurentide Co., sont revenus ces jours derniers d'une vacance de quelques mois passés en Floride.

—M. F.-X. Sarasin est allé aux Trois-Rivières dimanche dernier.

—Mme J.-L. Champigny est revenue d'une promenade de quelques jours à Montréal, l'invitée du Dr et de Mme Desroches.

M. et Mme Paul Lachance étaient en visite chez des amis à Grand'Mère la semaine dernière.

—Mme James MacDonad est revenue d'une promenade de quelques jours à Montréal.

—M. Philippe Lemire est allé visiter son frère M. Wilfrid Lemire, aux Trois-Rivières la semaine dernière.

—Mme Lamy et son fils Ovila sont allés à St-Boniface la semaine dernière assister aux funérailles d'un parent.

—M. Arthur Johnson, de Détroit, Mich. était en visite chez sa mère la semaine dernière.

—M. Fernando Poudrier est revenu de l'hôpital Général de Montréal, où il a subi une grave opération. M. Poudrier est maintenant en pleine convalescence.

—M. Majorique Dubé et sa famille nous ont quittés ces jours derniers pour aller résider aux Trois-Rivières.

—M. L. Boisvert est allé visiter des parents à Sherbrooke la semaine dernière.

—Mlle Jessie McNeill a passé quelques jours à Montréal, ces jours derniers.

—Mme W.-B. Scott et son jeune fils Georges passent trois semaines en promenade chez les parents de Mme Scott, à Howick, P. Q.

—Mlles Marguerite et Ethel Catto sont revenues d'une promenade d'une semaine chez des parents à Montréal.

—M. J.-J. Brennan passe une semaine en voyage à New-York, par affaires.

—Mlle Cora Nash est revenue de Concord N. H. où elle a passé une couple de semaines en visite chez ses parents.

—MM. S. Peck et A.-E. Stevenson, de Montréal, étaient de passage en cette ville la semaine dernière.

SYMPATHIES A LA FAMILLE VENNE

(correspondance spéciale)

Grand'Mère, 8. — Voici les marques de sympathies témoignées à la famille de feu M. Charles Venne, décédé le 25 avril dernier, à sa résidence, après avoir eu la consolation suprême de voir ses dix enfants avant de mourir.

Grand'messes par M. et Mme Théo-Déry, M. et Mme J. P. Lalonde, M. C. E. Paquet, Les Artisans Canadiens Français.

Messes privilégiées: M. et Mme F.-X. Gaucher, les membres du discrétoire du Tiers-Ordre.

Offrandes de fleurs: M. et Mme David Laurin de Montréal un ancre de fleurs naturelles, M. et Mme Paul Bernumeur de Montréal, coussin de fleurs, les fils du défunt, Charles, Wilfrid, Sylvio et Arthur couronne de fleurs, M. et Mme Rémi Hérald une couronne de fleurs.

Télégrammes de sympathies: M. et Mme William Venne de Barraute Abitibi, M. et Mme Uldéric Gauthier de Chauteauguay, M. et Mme Tancrède Rouleau de Montréal.

Bouquets spirituels: la chorale des Tertiaires de Grand'Mère, Famille E. Bonenfant de Charlemagne, Famille *F. X. Gariépy, famille E. Bonenfant* de Montréal, M. et Mme Donat Lamarche, M. Arthur Lamarche, famille Louis Lemoine, Trois-Rivières, M. et Mme Jos. Quesnel, M. Jos. Quesnel et les Demoiselles Quesnel, famille Vve D. Leblanc, Mlle Angéline Tessier, Mlle Juliette Simard, Mlle F. Lacoursé, M. et Mme Nap. Ricard, M. et Mme J. A. Leblanc.

Offrandes de sympathies: Les révérendes Dames Ursulines, le rév. Frère Alex. Thivierge de Pointe Bleue M. et Mme Ex. Lavallée, M. et Mme J. A. Leblanc, Mlle Ang. Tessier Mlle E. Lemoine, Trois-Rivières, Madame Onésime Dufort, Mme Albert Dufort, etc. etc.

MARIAGE ST-ONGE-LACROIX

(De notre correspondant)

St-Marc de Shawinigan, 8. — Mercredi dernier, en l'église St-Marc, M. le vicaire L. Paquin bénissait le mariage de Mlle Marie-Antoinette St-Onge avec M. Antoni Lacroix, marchand du Cap de la Madeleine. M. Hormisdas St-Onge accompagnait sa fille et M. Louis Lacroix servait de témoin à son fils.

Pendant la messe du mariage, un magnifique programme musical fut exécuté par des amis des nouveaux époux. "Noël du mariage" par Mlle Malvina Lord, "Lyre sacrée", de F. Maurice, par Mlle Stella Lacombe. A l'offertoire, solo de violon: "Rêverie" de Carl Bohn, par M. L.-P. Filion. Finales: "Cantique du Mariage" de M. l'abbé Landry, par un choeur de jeunes filles composé de Miles Maria, Antoinette et Claire Lefebvre, Angéline et Corinne Massicotte, Yvonne Marchand, Juliette Trottier, Lucette Trottier et de Mme Adélard Desaulniers Mme W. Ouellette et Mme W. St-Jean. Mme G. Huot, organiste, touchait l'orgue.

Après la cérémonie religieuse, il y eut réception chez les parents de la mariée. Etaient présents: M. et Mme Alexis St-Onge, M. et Mme J.-F. St-Onge, Mme Antoni St-Onge, M. et Mme Edmond St-Onge Mme Adolphe Lamy, Mme Edouard Desaulniers, M. et Mme Narcisse Lampron (St-Boniface), Mme Frank Rosso, Mme Albert Rousseau, Mlles Cécile Gravel, Lucille et Monique St-Onge, M.-Joseph St-Onge, Mme G. Huot, M. L.-P. Filion auxquels s'était joint le groupe des aimables chanteuses ci-dessus mentionnées.

Les nouveaux époux sont partis le même jour pour un voyage d'une quinzaine aux Etats-Unis en emportant les meilleurs souhaits de tous leurs amis.

TABLEAU D'HONNEUR AU COUVENT

(De notre correspondant)

Grand'Mère, 8. — Le tableau d'honneur au couvent des Dames Ursulines de cette ville a donné les résultats suivants:

Au Pensionnat. — Classes françaises: 6ème année: Mlles Yvonne Matteau et Jeanne Parenteau; 5ème année: Mlle Lucienne Grenier; 4ème année: Mlles Rollande Lalonde et Gertrude Nobert; 3ème année: Mlles Lucille Ricard et Marguerite Champigny; 2ème année "A": Mlles Esther Gaudet et Gernande Dauplaise; 2ème année "B": Mlles Thérèse Dostaler et Vivian Marsh; 1ère année "A": Mlles Violette Lefebvre et Françoise Desroches; 1ère année "B": Mlles Gertrude Dostaler et Suzanne Godbout.

Les élèves qui se préparent aux différents examens de musique sont les suivantes:

Cours associé: Mlle Germaine Desbiens; cours Supérieur: Mlle Jeanne Bordeleau; cours Senior: Mlles Jeanne Parenteau et Antoinette Lavoie; Cours Intermédiaire: Mlles Rolande Champigny et Antoinette Lavoie; Cours Junior: Mlles Joséphine Fugère et Marie-Jeanne Garceau; Cours Elémentaire: Mlles Berthe Richard et Violette Lefebvre.

A l'Externat. — Cours français:

7ème année: Mlles Gabrielle Mayrand et Laurette Boucher; 6ème année: Mlles Rosie Massicotte et Germaine Morais; 5ème année: Mlles Aldora Lafontaine et Théa Bellemare; 4ème année "A": Mlles Fernande Nadeau et Florence Côté; 4ème année "B": Mlles Lucille Morais et M.-Blanche Garceau; 3ème année "A": Mlles Suzanne Trépanier et Marguerite Morais; 3ème année "B": Mlles Jeanne Peterson et Alice Lefebvre; 2ème année "A": Mlles Madeleine Corriveau et Carmen Normandin; 2ème année "B": Mlles Marguerite Carlé et M.-Rose Bellemare; 2ème année "C": Mlles Yvette Morais et Jeanne Saucier; 1ère année "A": Mlles Lorraine Lajoie et Cécile Gagnon; 1ère année "B": Mlles Gertrude Corriveau et Simonne Vanasse.

Au Pensionnat, le tableau d'honneur pour les cours anglais, est le suivant:

5ème année: Mlle Rolande Lemay et Mlle Rachel Lemay; 4ème année: Mlle Germaine Desbiens; 3ème "A": Mlles Lucienne Grenier et Rosa LaBrie; 3ème "B": Mlles Madeleine L'Heureux et Laurette Maltais; 2ème année: Mlles Lucille Ricard et Rolande Lalonde; 1ère année "A": Mlles Ida Grenier et Irène Dubé; 1ère année "B": Mlles Hélène Aboud et Olga Galiste. 1ère année "C" Mlle Madeleine Nicole, et Luce Desroches; Cours préparatoire: Mlles Violette Lefebvre et Cécile Dubé.

A l'Externat, cours anglais:

4ème grade: Mlles Laurette Boucher et Gabrielle Mayrand; 4ème grade "B": Mlles Germaine Morais et Germaine Saucier; 3ème grade "A": Mlles Jeannette Desaulniers et Florence Côté; 3ème grade "B": Mlles Emélia Quesnel et Jeannette Camirand; 2ème grade: Mlles Marie-Berthe Boisvert et Alice Lambert; 1er grade: Mlles Gertrude Allard et Thérèse Quesnel.

Ah! si l'on pouvait mettre dans le cœur du pécheur un peu de confiance en Dieu, vous le verriez bientôt revenir à la pénitence, à une véritable conversion.

Vén. P. Emard.

Pensez souvent qu'il n'y a que le cœur humble qui soit capable d'entrer dans le cœur de Jésus, de converser avec lui, de l'aimer et d'être aimé de lui.

Sainte-Marguerite-Marie.

Notes Sociales de Shawinigan

M. Frank Lessard, de St-Mathieu, était hier de passage en notre ville.

—M. et Mme J.-O. Thibodeau, Mme J.-A. Frigon, Mlles Yvette Frigon et Léda Bourque et M. Sylvio Thibodeau sont allés à Champlain mardi.

—Le Dr J.-A. Dufresne et J.-H. Valiquette sont allés aux Trois-Rivières hier.

—M. le notaire L.-N. Ricard, M. P. P., est revenu hier soir d'un court voyage à Québec.

—M. J.-A. Frigon est allé à Montréal en voyage d'affaires.

—M. Nap. Meloche des Trois-Rivières, était mardi de passage aux Chûtes Shawinigan.

Le chef de Police Longval est allé à Montréal mardi.

—M. Jos.-A. Caron est parti hier pour un court voyage à Montréal.

—Mtre Edgar Bournival est allé hier à Nicolet par affaires.

Les chrétiens qui se laissent aller au courant des plaisirs mondains sont de pauvres moutons qui vont se promener et s'amuser du côté des loups; tôt ou tard, ils seront dévorés.

(Mgr de Segur.)

LE SACRIFICE

Les grands sacrifices qui touchent dans le cœur à ce qu'il y a de plus délicat, de plus tendre, de plus profond, et qui vont jusqu'aux divisions de l'âme, selon le mot de l'Ecriture, ont des rigueurs qui ne peuvent être d'avance ni mesurées, ni soupçonnées. Il y a une étrange différence entre vouloir un sacrifice et l'accomplir. On a beau être prêt et résolu, le moment qui le consomme a toujours quelque chose de plus poignant qu'on ne l'avait pensé, le coup qui tranche les dernières attaches a toujours des déchirements inattendus. Tout grand dessein de Dieu ici-bas serait impossible si les âmes qu'il choisit devaient toujours s'arrêter devant des obstacles humains.

Mgr Lagrange.

C'est un principe premier: sans mortification, pas de vertus; sans esprit de mortification, pas de progrès possibles. On ne va à la vie spirituelle que par la mort.

Vén. P. Eymard.

La suavité c'est la charité en pratique, et cette charité se compose de la paix, de la patience et de la confiance en la bonté de Dieu.

Vén. P. Eymard.

En tout, cherchez à plaire à Dieu, en faisant tout pour son amour, en ne cherchant d'autres consolations à vos peines que celles de lui être agréable.

Vén. P. Eymard.

VENTE D'AGRANDISSEMENT

AU MAGASIN MARKUS HANNA Grand'Mère.

VENTE DE 10 JOURS
7 au 17 Mai

A l'occasion de l'ouverture de notre nouveau magasin occupé autrefois par le magasin Lacerte.

AU MAGASIN MARKUS HANNA Grand'Mère.

Faisant toujours de bonnes affaires, jouissant toujours de la confiance du public; grandissant toujours—tel est le résumé de l'histoire du Magasin Markus Hanna, Grand'Mère.

Un pareil succès ne peut être attribuable qu'à notre désir sincère de rendre service au public et au fait que notre Magasin a comblé un besoin réel à Grand'Mère. Pour l'atteindre il fallait vendre de la marchandise de qualité et la vendre à des prix raisonnables. Ce fut et c'est toujours notre ambition et notre idéal. Il s'agissait aussi d'avoir pour but de plaire en rendant service, de créer un sourire de satisfaction avec chaque vente. Ce fut et c'est toujours notre but.

Avec une telle politique d'affaires il n'est pas étonnant que notre commerce ait toujours grandi et prospéré avec le résultat que nous nous sommes trouvés dans l'obligation le mois dernier de louer le magasin voisin de nous afin d'y transporter le surplus de notre stock sans cesse grossissant.

Afin de célébrer dignement cette occasion nous avons décidé cette VENTE D'AGRANDISSEMENT qui offrira au public de Grand'Mère et des alentours des occasions splendides de pratiquer l'économie véritable.

15% D'ESCOMPTE et plus sur nos marchandises.

Véritables réductions dans tous nos départements.

A NOS CLIENTS D'EN DEHORS DE LA VILLE

Nous vous promettons une occasion sans pareille d'économiser de l'argent.

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS--- comme toujours.

15% D'ESCOMPTE et plus sur nos marchandises.

Véritables réductions dans tous nos départements.

MAGASIN
MARKUS HANNA
170-180, Ste-Catherine, --- --- Grand'Mère.

Vraiment économique

Parce que le thé

"SALADA"

H419F

extrait si bien la saveur dans la théière.
Son goût est exquis.—Essayez-le.

GOUTEZ LE PAIN

DE LA
Boulangerie Moderne
Et vous n'en voudrez plus d'autre

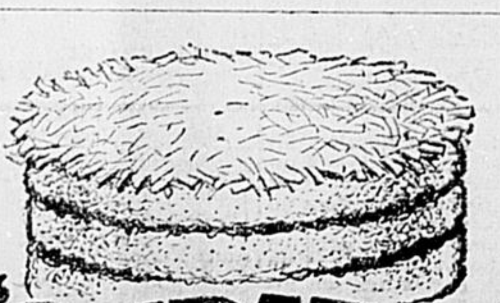

"PURITAS"

Pour faire les plus beaux gâteaux étagés, servez-vous de la

POUDRE à PATE "PURITAS"

Faite à base de phosphate pur et absolument libre d'alun. La Poudre-à-Pâte Puritas est une des quatre seulement qui ont été approuvées par le département de la Santé Publique, et la *seule du genre fabriquée dans la Province de Québec.*

Employez une cuillerée rase seulement de la Poudre-à-Pâte Puritas quand on indique simplement une cuillerée. Cette poudre est très économique. Fabriquée à Québec même la Poudre-à-Pâte Puritas égale les meilleures marques importées.

Demandez la Poudre-à-Pâte Puritas —et aussi les autres produits Puritas — Lessive — Gelée de Table, etc., etc. Tous sont de qualité supérieure.

Coupons pour primes utiles avec chaque paquet

Puritas Limitée
Québec

1-224

Téléphone Bell 105

GEORGES DESILETS

Fils et Successeur de Feu
GEDEON DESILETS

Agent d'Assurances

SPECIALITE: ASSURANCE CONTRE LE FEU

Bureau No. 147 avenue Laviolette, :- Les Trois-Rivières.

N. B.—Un appel au Téléphone No 105 évitera tout déplacement aux assurés.

Tel. Bureau: 1505
" Residence: 837

Heures de Bureau:
9 a. m. à 5 p. m. et 7 à 8 p. m.

Dr PAUL FRESCYNET, L.C.D.

Gradué à l'Université de Montréal.
Ex-interne de l'Hôpital Dentaire de Rochester, N.-Y.

Extraction sans douleur. Méthode d'anesthésie conductive

Spécialité: Travaux en Or et Porcelaine.

Coin des rues St-Maurice et Ste-Julie,
LES TROIS-RIVIERES.

1200 TELEPHONE 1201

KEATING & McRAE

Agents de Change et Courtiers en Valeurs de Bourse

COMMUNICATIONS DIRECTES AVEC MONTREAL; NEW-YORK ET CHICAGO.

6 RUE HART, Les Trois-Rivières

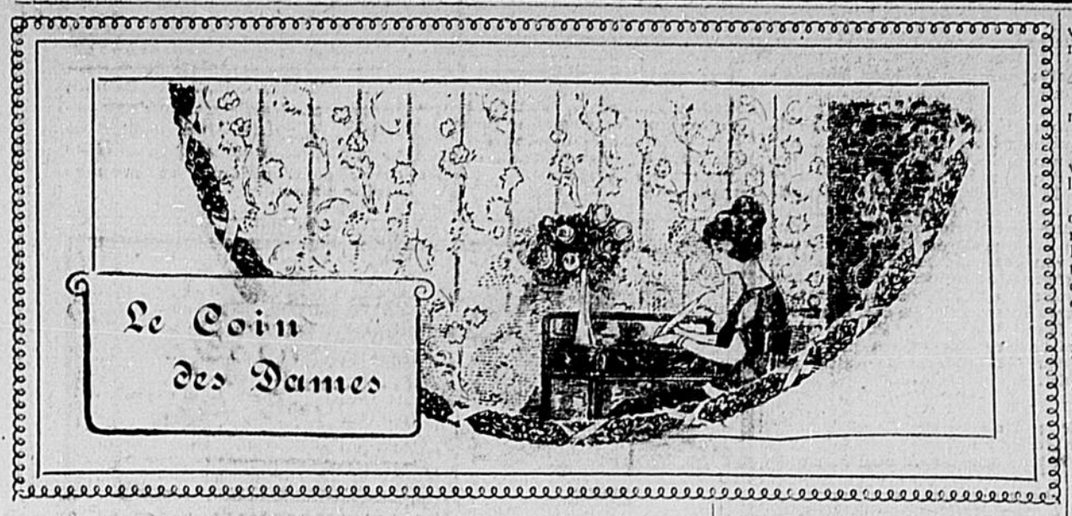

LA JEUNE FILLE

SON ROLE FAMILIAL—SON ROLE SOCIAL

L'importance du rôle de la jeune fille dans la société est indéniable. La première société, celle qui domine toutes les autres et qui en est la base, c'est la famille. Or, dans une famille, comme dans toute organisation d'ailleurs, une des garanties du bonheur, ce qui en fait le principal élément, c'est l'union. Union des coeurs, union des âmes, union des intelligences et des forces. Pour que cette entente existe, solide et permanente, il faut qu'elle soit scellée par cet amour fait de dévouement, qui s'oublie et immole ses goûts et ses préférences pour le bien des autres. Et c'est ce désintéressement, cet oubli du "moi" vers lequel tendra la jeune fille consciente du rôle grand et beau qui doit faire d'elle, la joie des siens, la petite lampe lumineuse et réchauffante de l'esprit familial.

D'abord, qu'est-ce que l'esprit familial? On l'a défini: "L'accord des esprits et des coeurs chez ceux qu'unissent déjà les liens du sang." Dans une famille, tous les membres n'éprouvent pas les mêmes goûts, n'ont pas les mêmes opinions, les mêmes attraits, le même caractère; mais par l'habitude de la même vie, les âmes s'affinent et s'uniformisent, si je puis m'exprimer ainsi, à un tel point que les dissemblances se modifient jusqu'à devenir des ressemblances; les goûts se concilient, les travers se redressent, les caractères se façonnent, et la volonté de s'entr'aider fait du foyer, une petite royauté heureuse et paisible, où chacun prend sa part de responsabilité, où règne le bonheur le plus durable, celui qui est basé sur l'union et la charité.

Personne ne contestera jusqu'à quel point il est désirable que l'union règne au foyer, puisqu'il ne saurait exister de bonheur familial sans cette qualité primordiale.

Malheureusement, la vie de famille est aujourd'hui passablement désorganisée; la diminution du sens du devoir, la disparition de l'autorité familiale, l'attrait des jouissances malsaines qui attirent à l'extérieur les parents et les enfants et les dégoûtent des joies saines et calmes du foyer; les livres et journaux à facture malsaine, qui ont entrée libre à la maison, toutes choses qui portent préjudice à notre belle vie de famille, si unie autrefois, en y introduisant l'égoïsme semeur de désaccord. Les résultats sont lamentables et assez visibles pour que les âmes sociales s'émeuvent et cherchent un remède à un mal qui tend à affaiblir le prestige familial chez nous comme ailleurs.

Le rôle de la jeune fille dans sa famille, peut se résumer à ceci: rendre le foyer familial attrayant et sympathique par ces mille riens dont le coeur de la femme a le secret, et par l'ordre qui y règne et la bonne humeur surtout; le faire aimer, en un mot, et faire en quelque sorte que les membres de la famille se trouvent là plus heureux que partout ailleurs.

"J'ai connu, disait un auteur religieux une famille où tous les soirs, après la prière faite par la maîtresse de maison, entourée de ses enfants et de ses domestiques, on ajoutait un "Notre Père" et un "Je vous salue Marie" pour se pardonner mutuellement les peines qu'on avait pu se causer durant le jour. Et avant de se séparer, après avoir donné les ordres pour le lendemain, quelques bonnes paroles d'affection, de sympathie et d'espérance venaient rafraîchir et rasséréner des coeurs qui avaient peut-être senti germer un peu de jalousie. Aussi que d'affection et de dévouement dans cette famille." Certes, cette mère chrétienne avait compris, alors qu'elle n'était qu'une jeune fille, son beau rôle d'ange consolateur et pacificateur, et le continuait en devenant la conseillère, l'inspiratrice et la "conscience" du père et de ses enfants.

En effet, la jeune fille ne le comprendra jamais trop, la femme doit être la "conscience" de la maison. Si elle s'habitue à ce rôle auprès de ses frères et soeurs, avec combien de succès la tâche familiale se résoudra pour elle plus tard, auprès d'un mari et des enfants que le ciel lui enverra. René Bazin a écrit une page pleine de vérité sur ce rôle de la femme "conscience de la maison."

"La vie extérieure, dit-il, quelle que soit l'occupation de l'homme, tend à diminuer et à ruiner sa conscience. Quand un homme rentre chez lui, après une journée de travail ou de loisir, il rapporte presque toujours une idée, une image, un exemple un projet qui le trouble. Il a vu des compromissions nombreuses, des lâchetés, des marchés d'ambition, des intrigues; il a entendu des flatteries, des paradoxes et des mensonges; et, même s'il est bon, il peut se dire: "Après tout, ne puis-je pas aller jusqu'à tel point, tout le monde le fait?" S'il a épousé une femme d'une vraie valeur morale, c'est d'elle qu'il attend la solution, souvent sans l'avouer.

"Beaucoup de maris ne demandent pas conseil, au début du mariage surtout ils croient encore à l'indépendance. Il faudra que la femme devine le cas de conscience. Il faudra qu'elle soit l'inflexible honneur, l'inflexible fierté, l'idéal, la foi, et qu'elle dise: "Non, ne faites pas cela. Vous ne le pouvez pas, c'est indigne de vous." ou bien: "Vous avez eu tort, vous avez été faible." Et il y aura des reproches. On lui répondra: "Vous ne comprenez pas. . . les femmes ne se rendent pas compte des nécessités de la vie. . . Je voudrais vous voir dans ma situation . . ." Au fond, toute parole juste porte. L'homme reconnaît la légitimité des blâmes qu'il a reçus. Il finit par demander avant d'agir: "Que pensez-vous de ce que j'ai résolu de faire." Cela devient une habitude, la plus douce de toutes, il s'accoutume au respect; il admire l'intégrité de cette conscience qui a gardé la sienne." La jeune fille sera la pacificatrice du foyer, la bonté, le sourire, la conscience discrète et aimable de la maison.

(A suivre au prochain Numéro)

Fleurette de GIVRE.

LES DEUX MAMANS

Tu verras ça! Je le dirai à maman!

—Tu peux pas le dire à ta maman, puisqu'elle est morte!

—Quoi? Qu'est-ce que tu dis?

—Je dis qu'elle est morte, bien sûr!

Juliette reste immobile, la bouche ouverte, sans pouvoir articuler un mot, la respiration coupée par un grand choc dans le creux de l'estomac.

Comment, sa maman est morte? Pourtant, ce matin encore, elle était si bien portante! Juliette, pour s'en assurer, n'a qu'à regarder le petit carré de mousseline, qui lui sert de mouchoir tout taché de sang. Une chiquenaude que sa mère, parce que la main lui démangeait et qu'un prétexte est vite trouvé, lui a lancée au hazard de la figure et qui est tombée sur le nez.

Certes, elle était brutale, sa mère, et injuste et méchante; mais c'était sa maman! Et puis la mort est effroyable dans son néant mystérieux. . . Si vite, elle aurait touché la maison?

Juliette sanglotante, se met à courir dans les rues tortueuses de la petite ville maritime.

Son père fume sa pipe tranquillement assis à la porte de son échoppe de cordonnier, comme de coutume, en attendant le repas de midi. La fillette, en larmes, se jette dans ses bras:

—Pa pa! papa! Maman est morte! L'homme la calme:

—Mais non: elle est en train de faire cuire les galettes. Va vite, elle t'a déjà appelée. Mon pauvre chausson, qu'est-ce que tu vas prendre!

Juliette nécoute pas: sa mère est morte, puisqu'on le lui a dit: seulement son père ne le sait pas encore.

En hâte traversant la boutique, elle entre dans la pièce ou au cours des heures, la famille mange, dort, se lave quelquefois, et se dispute souvent.

En effet, la femme accroupie devant la cheminée, la louche en main, verse dans la poêle graisseuse la pâte brune.

Devant ce spectacle journalier, la fillette, les bras ballants balbutie doucement:

—Alors, t'es pas morte?

La mégère se relève, furieuse:

—Comment, je ne suis pas morte? Tiens! Tiens!

Deux taloches bien appliquées prouvent clairement qu'elle est vivante et même gaillarde.

Juliette sans sourciller—l'habitude!—retourne vers la rue.

—Eh bien, fait le père, t'as vu ta mère?

—Oh! oui.

Et elle montre ses joues qui ne doivent pas seulement à la santé leur couleur.

—C'est vrai qu'elle n'est pas toujours commode et qu'elle a la main leste; mais elle n'est pas méchante, au fond. Et puis, continue le cordonnier, honteux de sa veulerie, si je disais quelque chose, elle t'en battrait pas moins et elle crierait plus! Alors?

Après un coup d'oeil à la boutique pour voir si sa femme ne vient pas, il attire à lui la gosseline:

—Qu'est-ce qui t'a dit que ta mère était morte?

—Ernestine Lecieux.

—Pourquoi t'a-t-elle dit ça?

—Parce qu'elle m'avait tiré les cheveux et que je lui ai dit que je le dirais à maman.

—Pourquoi t'a-t-elle tiré les cheveux?

—Parce que j'avais tiré les siens.

Un instant, le père se recueille et, lui donnant un de ces noms absurdes qui viennent aux lèvres, quand il s'attendrit sur la trop grande misère de la mioche:

—Ecoute, bouchon, c'est vrai que ta première maman est morte, mais tu diras à Ernestine que, toi, tu as eu deux mamans: Hein! c'est fier ça? Les autres ont une maman; toi, tu en as eu deux! Deux!

Et, pour égayer l'enfant, il la met au trot sur son genou, tout en répétant:

—Deux! deux!

Elle se laisse aller à la joie, et, se balançant au rythme du genou paternel:

—Deux mamans! C'est Ernestine qui va être jalouse! D'autres ont deux poupées, beaucoup de jouets, plus de poils sur les bras ou de taches de rousseur sur le visage; elle, elle a eu deux mamans!

Cependant à la réflexion, elle s'attriste: son privilège est peut-être plus glorieux qu'enviable. Elle glisse des genoux du père et s'asseyant sur une grosse pierre, elle pense:

—Deux mamans! C'est, sans doute, pour ça que le dimanche comme la semaine, ses cheveux sont tressés serrés et attachés d'un vilain ruban noir, tandis que ses compagnes ont, pour aller à l'église, de belles boucles nouées d'un ruban rose ou bleu? C'est sans doute, pour ça que sa mère ne veille jamais tard le soir pour qu'elle ait une robe neuve le dimanche de Pâques? C'est sans doute pour ça qu'on l'envoie se coucher sans dîner quand elle a mal aux dents au lieu de la bercer pour endormir la douleur? Deux mamans. C'est la première qu'elle aurait dû connaître!

En même temps qu'un coup de pieds dans les reins l'envoie rouler sur la chaussée une voix crie à ses oreilles:

Alors quoi! T'as les moyens de rêvasser? Tu comptes sur tes domestiques? Va mettre le couvert, et ouste, ou gare!

Un geste sans équivoque précise la menace de la phrase.

Juliette s'est élevée: deux toutes petites larmes glissent le long de ses joues, et, tout en suivant docilement la marâtre, elle murmure:

Papa se trompe. Oh! non, on n'a pas deux mamans!

Suzanne.

Jésus nous donne son Cœur sans réserve, afin qu'il soit notre demeure; et en retour, il demande à notre cœur, d'y habiter lui-même.

Taulère.

Les Deux Mains

Certain jour les deux mains se prenant de querelle,
En vinrent à se battre et furieusement.
La main droite à la gauche, à défaut d'argument
Sérieux, prétendait (que ne prétendait-elle!)
Qu'elle avait tout le mal, travaillait beaucoup plus,
Et plus fort que sa sœur et voulant au surplus,
En rompant au plus tôt tous rapports, la contraindre
A pourvoir toute seule à ses moindres besoins.
Ce qu'entendant, le corps qui réclame des soins
Constants et journaliers, jugea bon de se plaindre.
"C'est fort bien, leur dit-il ,mais qui me donnera
Ce qui m'est nécessaire et même indispensable,
Si chacune de vous étant déraisonnable
Se bute? Savez-vous ce qui se produira?
Par votre faute, étant privé de nourriture,
On me verra bientôt sans force, languissant,
Eprouvant de la faim l'angoissante torture,
Trainer mes faibles pas et tomber impuissant
Je ne mourrai pas seul, car en cette aventure
Toutes deux, seul moyen de vous mettre d'accord
Vous périrez de même et mourrez de ma mort."
Frères, sœurs, aidez-vous en marchant dans la vie
Etroitement unis; gardez-vous de l'envie
Qui sème la discorde et la division
Et n'oubliez jamais que c'est par l'union
Qu'on peut écarter, surmonter tout obstacle,
Loin de vous quereller et d'étaler vos torts,
De l'entente à chacun, donnez le doux spectacle,
Et de beaux fruits naîtront de vos communs efforts.

Auguste Eck.

"MUGUETS DES BOIS"

Le livre était sorti la veille. L'auteur, Luc Charmeilles, employé dans une librairie du quartier du Luxembourg, avait obtenu l'autorisation d'en disposer une douzaine d'exemplaires à l'étalage, quoique ce ne fût qu'un pauvre petit livre de vers.

Il faisait une de ces journées de mai, tissées de clarté bleue et de lumière blonde, où le promeneur le plus obtus doit sentir couler sur son cœur la grâce de poésie. Aussi Luc Charmeilles se flattait-il que ses "Muguets des Bois" connaîtraient un heureux début de vente. Des passants s'arrêtèrent devant l'étalage pour feuilleter les revues, demander le gros succès du jour et, par occasion, laisser tomber sur les "Muguets des Bois" un regard dépourvu de curiosité. Vers le soir, une jeune fille comme on n'en voit pas beaucoup—les cheveux sages, la jour fardée du seul rose de ses dix-neuf ans, une blouse en lingerie éclairant son tailleur de bonne coupe,—considéra les "Muguets des Bois" avec sympathie, les respira et bravement les acheta. L'employé-poète enveloppa son œuvre, non sans une amoureuse délicatesse, et la remit, en souriant, à la fraîche cliente qu'il regarda s'éloigner sur le boulevard.

Vraisemblablement, elle s'en allait égrener ces "Muguets" sous les ombrages peu balsamiques du Luxembourg. Le livre et la liseuse semblaient si adéquats l'un à l'autre, que Luc ne souhaita point, pour ce soir-là, d'autre acheteur. Et son vœu fut avisé: car la vente du "Muguet des Bois" s'en tint, ce jour et les suivants, à cet unique exemplaire.

***

Luc Charmeilles, étant le plus jeune employé de la librairie, assumait la fonction d'arriver le premier, chaque matin, pour procéder au nettoyage du magasin: fonction qui humiliait un peu son amour-propre, mais qu'il remplissait généralement avant la venue du public. Un jour, cependant, une cliente apparut comme il délogeait les araignées du coin peu fréquenté où languissaient les classiques. Et c'était l'acheteuse des "Muguets des Bois."

—Auriez-vous d'autres livres de Luc Charmeilles? s'informa-t-elle.

Luc avait rougi, deux fois confus: et de se voir surpris dans cet appareil de laveur de carreaux, et d'être interrogé sur ses propres œuvres.

—Non, mademoiselle, répondit-il courtoisement, essayant de sauver, par la dignité de son attitude, l'indigence de son occupation. Nous savons que Luc Charmeilles prépare un nouveau livre de vers, mais il n'est pas encore annoncé en librairie.

La cliente murmura un petit merci condescendant et disparut.

—A-t-on l'idée de déambuler à une heure pareille, songea Luc, quand on est une jeune fille comme il faut?

Puis, remarquant que son admiratrice, munie d'une ombrelle et d'une liseuse, se dirigeait vers la gare du Luxembourg. Il supposa qu'elle allait passer cette journée à la campagne, où elle avait désiré emporter l'œuvre entière de l'auteur des "Muguets des Bois". Et le tendre orgueil du poète couvrit l'humiliation de l'employé de librairie.

***

"J'ai tellement aimé vos "Muguets des Bois," monsieur, que je prends la hardiesse de vous le dire. Tous les rêves qu'on a dans le cœur et qu'on ne sait pas formuler, vous leur avez donné une voix dans votre livre. Il est là, sur la table de ma chambre, je l'emporte en promenade, et j'attends avec impatience ce ne nouvelle œuvre de vous. Peut-être écrivez-vous cette œuvre dans l'isolement de votre inspiration? Peut-être êtes-vous un poète fêté par les salons littéraires? Moi je ne suis qu'une jeune fille tout simple. Pardonnez-moi de vous exprimer maladroitement mon admiration. Je souhaiterais savoir si elle vous touche un peu.

"Hélène Léville."

Luc, debout dans sa chambrette meublée de jeune provincial immigré à Paris, relit pour la troisième fois cette lettre, réexpédiée par son éditeur. Une grande vague de tendresse, de charme et de mélancolie lui enveloppe le cœur. Ah! chère petite amie, tout à la fois connue et inconnue. C'était donc à elle qu'il dédiait, par avance, les folles ferveurs sans emploi de sa vingtième année, recueillies dans les clochetons tremblants des "Muguets des Bois"? Le chant d'appel qu'on jette au travers de la vie ne s'égare pas toujours. Voici qu'une âme a répondu. Pourquoi faut-il que l'admiratrice passionnée des "Muguets des Bois" ait inconsciemment approché le poète, dans la médiocrité de la condition où il doit redescendre, passé le transport lyrique, pour assurer son humble existence quotidienne?

Luc s'assied à sa petite table de travail, choisit une feuille du plus élégant papier qu'il réserve aux académiciens et aux maîtres de la critique, et d'un seul jet de plume, il écrit:

"Mademoiselle,

"Vous ne saurez jamais à quel point votre lettre me touche. Oui, je travaille dans la solitude, inspiré par les seules figures issues de mon rêve. Mais votre image sera désormais la plus proche et la plus chère de ces figures inspiratrices. Je vous vois, je vous imagine telle que vous devez être. Exalté par le précieux encouragement que m'apportent vos lignes, il me semble que je vais dépasser mes moyens. Ah! je voudrais être glorieux pour effeuiller mon laurier sur vos mains! Permettez-moi, en attendant, de me dire votre respectueux et reconnaissant poète.

"Luc Charmeilles."

***

Midi. Le boulevard somnole sous le franc soleil de juillet. Luc, seul à la librairie, rectifie d'un doigt nonchalant l'ordre des étalages. Toute la lumière de la saison pénètre dans la boutique obscure, sous la forme d'une jeune fille en rose. Luc se retourne. Le cœur lui bat: c'est elle, Hélène, la petite muse.

Elle achète un magazine, puis, tout en déposant l'argent sur la tablette du comptoir:

—Vous n'avez pas encore d'œuvre nouvelle de Luc Charmeilles? interroge-t-elle.

—Pas encore mademoiselle, répond l'employé d'une voix fluide et musicale comme s'il récitait des vers. Mais nous apprenons que Luc Charmeilles met la dernière main à son prochain livre, intitulé: "Pour la bien-aimée".

La petite Muse en rose rougit, jusque sous ses frisons châtains! Elle pousse un: "Ah!" de surprise, d'émotion, de crainte ou d'espérance. . . sait-on?—puis elle s'échappe, sans remercier du renseignement, en oubliant le magazine qu'elle vient d'acheter.

Amélie Murat.

Le menu du jour

Pudding aux dattes.—Proportions pour 6 personnes: 1o Le pudding: une livre de dattes; ½lb de raisins de Smyrne; ½lb de biscuits à la cuillère; 3 onces de sucre en poudre; beurre pour beurrer le moule;

2o Pour la crème: 2 œufs entiers; 2 jaunes en plus; ½lb de noix; ½lb de sucre; ¼lb de beurre; un verre de crème et un verre de lait;

Préparation: Prenez une livre ½ de dattes onctueuses et fraîches, enlevez-en les noyaux et broyez-les à travers une fine passoire; pelez les raisins en enlevant les pepins, beurrez un moule à Charlotte et garnissez-le de biscuits à la cuillère assez serrés. Saupoudrez ceux du fond avec du sucre et mettez une couche de purée de dattes, puis une couche de raisins, ensuite une nouvelle couche de dattes etc. Continuez en alternant avec sucre et biscuits, en terminant par le biscuit pour remplir aux trois quarts.

Crème: Pilez les noix au mortier et travaillez cette pâte avec un peu de blanc d'œuf, et, petit à petit le sucre, le beurre, le lait, les œufs et la crème. Versez une partie du mélange dans le moule déjà aux trois quarts garni. Mettez à cuire au bain-marie et au four une heure environ. Démoulez et servez chaud après avoir masqué le pudding avec le reste de la crème.

Salade de céleri.—Le céleri plein, tendre, frais, mange en salade, et assaisonné de vinaigre aromatique, d'huile de Provence et d'un peu de moutarde fine, est vraiment délicieux; mais il faut se bien porter pour digérer le céleri cru.

Pour les malades ou les convalescents il ne peut se préterire que cuit, préalablement blanchi dans beaucoup d'eau. On peut le servir au gras et au maigre.

Crème princesse.—Prenez des biscuits à la cuiller; mettez-les par couches au fond d'un moule ou d'une casserole, arrosez-les d'un peu de kirsch; tassez, puis étendez sur les biscuits une couche de confitures d'abricots. Faites ainsi quatre couches, en faisant bien prendre forme, puis vous sortez du moule. Versez sur le tout une crème épaisse, aromatisée au kirsch.

Macaroni à la ménagère.—Faites cuire dans de l'eau bouillante 500 grammes de macaroni avec addition d'un morceau de beurre, un peu de sel et un oignon piqué d'un clou de girofle; faites ensuite égoutter le macaroni, et mettez-le dans une casserole avec un peu de beurre et 125 grammes de gruyère râpé, autant de parmesan, un peu de muscade, de gros poivre, quelques cuillerées de crème; faites sauter le tout, et, dès que le macaroni filera, servez.

Gâteaux en tasse

1-3 tasse beurre.
1 tasse sucre granulé.
2 œufs, jaunes et blancs battus séparément.
1-3 tasse Lait St-Charles de Borden avec égale partie d'eau.
1½ tasse farine.
2 cuillerées à thé poudre à pâtisserie.
1 cuillerée à thé essence.
Raisin, amandes hachées ou chocolat fondu au goût.

Défaites le beurre en crème, ajoutez le sucre, battez bien, ajoutez les jaunes d'œufs, puis graduellement et toujours en battant, le lait et la farine tamisée avec la poudre à pâtisserie. Battez en pâte très légère. Frottez-y les blancs d'œufs. Faites cuire en petits moules (12) à four gai. Pour varier ces gâteaux foncez les petits moules avec un peu de la pâte. Mettez dans chacun quelques grains de raisin, des amandes, ou une cuillerée à thé de chocolat fondu au goût. Couvrez avec de la pâte et faites cuire au four. On peut réserver un blanc d'œuf pour glacer.

FEUILLETON DU "BIEN PUBLIC"

LES OBERLÉ

PAR RENÉ BAZIN, DE L'ACADEMIE FRANÇAISE.

35

Il se découvre, il prend la main qui se tend, mais, au lieu de la baiser, au lieu d'admirer, comme il sait le faire, avec ses yeux durs qui s'enfièvrent, il attire Lucienne du côté des chantiers tout voisins. Les lèvres aiguës de Lucienne s'obstinent à sourire; elles sont braves; elles font bonne contenance, tandis que le cœur est déjà serré par l'angoisse.

—Vous m'enlevez donc? Qu'est-ce que c'est que ce farouche ami, qui ne dit pas même bonjour! Vous, si correct..

—Venez... Tenez, ici, nous ne serons pas vus...

Ils sont presque au commencement du chantier, dans une sorte de retraite que forment trois piles inégales de planches. Farnow lâche la main de Lucienne.

—Jean est-il ici? Faites bien attention: est-il à Alsheim?

Toute l'angoisse et toute l'impérieuse jeunesse qui voulait commander au malheur étaient dans les yeux de Farnow, et guettaient la réponse.

—Mais non, dit simplement Lucienne.

—Vous l'attendez, au moins?

—Pas plus.

—Alors, nous sommes perdus, mademoiselle! Perdus!

—Mademoiselle?

—Oui, s'il n'est pas ici, c'est qu'il a déserté.

—Me quitter parce que mon frère déserte?

—Oui.

—Mais c'est insensé ce que vous dites!

—C'est mon devoir de soldat.

—Mais vous ne m'aimez donc pas?

—Oh! si, je vous aime!... Seulement l'honneur ne me permet plus de vous épouser.. Je ne peux pas être le beau-frère d'un déserteur, moi officier, moi Farnow!

—Alors cessez d'être officier et continuez de m'aimer! cria Lucienne, levant les bras vers l'immobile statue bleue. Wilhelm, l'honneur vrai consiste à aimer Lucienne Oberlé; à ne pas l'abandonner; à ne pas manquer à la parole qu'on lui a donnée... Laissez mon frère; qu'il aille où il voudra; mais ne brisez pas nos deux vies!

Farnow pouvait à peine parler. Il se tut un moment. L'effort de sa volonté gonflait tous les muscles de son cou quand il dit:

—C'est bien pis. Vous devez savoir toute la vérité. Lucienne: je suis obligé de le dénoncer.

—Dénoncer Jean! Vous ne ferez pas cela! cria Lucienne, avec un geste de recul. Je vous le défends!

—Je le ferai tout à l'heure. La loi militaire m'y oblige.

—"Ce n'est pas vrai. Ces cruautés-là n'y sont pas.

—Je vais vous le faire dire... Hermann!

L'homme se montra, à dix pas de Farnow et de Lucienne, à l'entrée de l'allée, stupéfait et les traits encore tuméfiés par la course.

—Ecoute-moi bien. Rappelle-toi l'article du règlement. Que commande-t'il, quand on a connaissance d'un projet de désertion?

Le soldat réfléchit une seconde, et récita:

"Celui qui aurait connaissance, d'une manière digne de foi, d'un projet de désertion, à un moment où il serait encore possible de l'empêcher, et qui n'en prévient pas ses supérieurs, est puni d'emprisonnement jusqu'à dix mois, en campagne jusqu'à trois ans."

—Vite aux chevaux! dit Farnow, nous partons!

Et, se retournant:

—Ah!

La jeune fille se renversa en arrière, comme si elle tombait, et s'appuya aux planches, les bras écartés, les yeux hagards.

—Déserté?... Perdus?... Vous voyez bien que vous me tuez, avec des mots pareils... Est-ce que vraiment, Jean?.. Vous êtes sûr?...

—Puisqu'il n'est pas ici, oui, je suis sûr... Il a pris son billet pour Russ-Hersbach, comprenez-vous, Russ-Hersbach... Il a dû déjà franchir la frontière... Je vous dis qu'il a quitté Strasbourg voilà plus de trois heures...

Il fut secoué par un rire de souffrance et de colère.

—Vous ne vous souvenez donc pas? Il avait juré à votre mère qu'il entrerait à la caserne. Il y est entré en effet. Mais la promesse expirait aujourd'hui. Et il a déserté... Et à présent...

—Oui... à présent?

Lucienne ne demandait pas d'autre preuve. Elle croyait déjà. Sa poitrine haletait. Ses mains cessèrent de serrer les branches qu'elle avait saisies, et se joignirent, suppliantes. Elle fut obligée de répéter la question à Farnow immobile de douleur.

—A présent qu'allez-vous faire, Wilhelm?

Farnow, le visage contracté, droit devant elle, dans son uniforme poussiéreux, dit d'une voix faible:

—Vous quitter!...

—Adieu Lucienne!

Elle courut à lui elle lui saisit le bras:

—Non, non, cria-t-elle, vous ne partirez pas! je ne veux pas!

Il regarda un instant ce visage en larmes, où l'ardent amour et la douleur se mêlaient. Elle répéta:

—Je ne veux pas, entends-tu!

Alors Farnow l'enveloppa de ses bras, la souleva de terre, la serra contre sa poitrine, et, avec passion, baisa ces yeux qu'il ne voulait plus voir. Et ce fut à la violence désespérée de ce baiser, que Lucienne, comprit que c'était bien un adieu.

Il la repoussa brusquement, gagna la grille, sauta en selle, et partit au galop dans la direction d'Obernai.

XVI

DANS LA NUIT DES MINIERES

La nuit venait. Jean n'était point encore sorti des forêts allemandes. Jean dormait épuisé de fatigue, couché sur la mousse et sur les aiguilles de sapin, et M. Ulrich veillait, attentif au danger possible, encore ému de celui auquel il venait d'échapper. Les deux hommes occupaient la partie basse d'un étroit espace laissé par des bûcherons entre deux piles de fagots. On avait éclairci une sapinière. Les branches encore vertes, traversées par la sève, hérissaient les pentes et les arêtes des deux remparts de bois abattu, et rendaient plus sûr l'abri de l'angle aigu qu'ils formaient. Tout autour, les futaies inclinées de la montagne ouvraient leurs larges plis au vent d'orage qui soufflait. Aucun autre bruit ne montait jusqu'à ces hauteurs.

Il y avait deux heures environ que M. Ulrich et son neveu avaient dû se réfugier là.

Lorsque le train était arrivé à la station de Russ-Hersbach, l'oncle Ulrich avait tout de suite compris et dit que le moment était passé, pour Jean, de quitter son uniforme. Trop d'attentions eussent été frappées de ce menu fait, dans cette région frontière qui est peuplée d'observateurs visibles et invisibles, où les pierres entendent et les sapins regardent. Avec un juron, il avait jeté la valise au cocher du landau de louage commandé depuis trois jours à Shirmeck.

—Voilà un bagage inutile, avait-il grommelé. Il n'est pas lourd, heureusement. Menez vos chevaux bon train, cocher!

Les chevaux avaient pris la route qui traverse le pauvre village, atteint la ville de Shermeck, et quitté là la vallée principale, pour monter, à droite, par l'étroite et sinueuse vallée qui conduit à Grand-Fontaine. Aucun symptôme ne révélait une défiance particulière; mais le nombre des témoins de la prétendue promenade augmentait. Et cela était grave. Bien que Jean fût appuyé contre le siège du cocher, et caché en grande partie par les rideaux du break et par une couverture que M. Ulrich avait jetée sur la tunique trop éclatante de son neveu, l'uniforme du 9e hussards avait été certainement aperçu par les deux gendarmes croisés dans les rues de Schirmeck, par les ouvriers de la carrière de pierre que le chemin longe au sortir de la ville, par le douanier qui fumait et avait continué de fumer si tranquillement sa pipe, assis sous les arbres, à gauche du premir pont de Grand-Fontaine. M. Ulrich se disait, de plus, à chaque instant: "L'alarme va être donnée; elle l'est peut-être, et quelqu'un des innombrables agents de l'Etat va s'avancer, nous interroger et nous faire suivre, quoi que nous répondions". Il ne communiquait point ses craintes à Jean, qui était tout autre que la veille, et que le sentiment de l'aventure exaltait.

La voiture, malgré la pente et les cailloux de la route, montait vite le long du torrent, et s'engageait entre les maisons de Grand-Fontaine. Les hêtres de Donon, veloutées et dorées, et couronnées de sapins se levaient en avant. Il était deux heures quinze minutes lorsque les chevaux s'étaient arrêtés au centre du village sur l'espèce de place inclinée où l'eau d'une source coule dans une grande auge de pierre. Les voyageurs étaient descendus de voiture, les chemins n'étant plus carrossables.

—Allez nous attendre à l'auberge de Mme Naeger, avait dit M. Ulrich. Nous ferons notre promenade, et, dans une heure, nous reviendrons. Doublez la ration d'avoine pour les chevaux, et prenez une bouteille de vin de Molsheim à mon compte.

Aussitôt, M. Ulrich et Jean, laissant à droite le sentier qui monte au Donon, s'étaient dirigés tout à fait à gauche, par l'étroit sentier, bordé qui unit Grand-Fontaine au dernier rang de maisons, de jardins et de haies, village de la haute vallée, celui des Minières.

A peine avaient-ils fait deux cents mètres, qu'ils aperçurent le garde forestier de la Mathiskopf qui descendait vers eux. L'homme, coiffé du chapeau tyrolien, vêtu de la vareuse verte, couleur de barbe de sapins, sortait de sa maison, en haut des Minières, et gagnait le sentier où il devait nécessairement rencontrer les deux voyageurs.

M. Ulrich eut peur.

—Jean, dit-il, voilà un uniforme que je préfère rencontrer plus tard. Prenons par la forêt!

La forêt était à gauche. C'étaient des sapinières de la Mathiskopf, et plus loin celles de la Corbeille, pentes très couvertes, qui s'élevaient de plus en plus, et où les abris ne manquaient pas.

Jean et son oncle franchirent la haie, quelques mètres de prairie, et entrèrent dans l'ombre des sapins.

Il était temps. L'alarme venait d'être donnée par le gouvernement militaire de Strasbourg; on avait téléphoné au poste de douane de Grand-Fontaine, et à tous ceux des environs, d'empêcher la désertion du volontaire Oberlé. Le garde forestier qui n'avait reçu aucune consigne, ne reparut pas, mais Jean et M. Ulrich, —celui-ci avec la vieille lunette d'Iéna,—remarquèrent promptement des allées et venues inquiétantes. Dans la tranquille vallée, il y eut bientôt des douaniers et des gendarmes, dans la forêt de la Mathiskopf.

Et la fuite commença.

M. Ulrich et Jean ne furent pas rejoints, mais il furent aperçus; ils furent traqués de futaie en futaie, pendant plus d'une heure, et empêchés de gagner la frontière, car il aurait fallu traverser à découvert le fond de la vallée. L'idée qu'avait eue M. Ulrich de grimper au sommet d'une des piles de bois et de se laisser couler, avec Jean, dans la fente laissée entre les fagots amoncelés, avait sauvé les deux fugitifs. Les gendarmes, ayant rôdé quelque temps dans la sapinière s'étaient éloignés dans la direction de Glacimont.

Jean s'était endormi, et la nuit venait. Le vent amoncelait les nuages, et hâtait l'ombre. Un vol de corbeaux glissa, rasant la cime des arbres. Au frémissement de leurs ailes, M. Ulrich sortit de la rêverie où le plongeait la contemplation de son neveu, vêtu d'un uniforme de cavalier allemand, et étendu sur la terre d'Alsace. Il se leva, et, prudemment, monta jusqu'au sommet de la tranchée verte.

—Eh bien! oncle Ulrich, demanda Jean qui s'éveillait, que voyez-vous?

—Aucun casque de gendarme, aucun bonnet de douanier, souffla M. Ulrich en se penchant. Je les crois dépistés. Mais avec eux, il faut toujours se défier.

—La vallée des Minières?

—A l'air abandonnée mon ami. Personne dans les deux chemins, ni dans les prés autour du village. Le garde-chasse lui-même a dû rentrer et se mettre à table, car la fumée s'échappe à présent de la cheminée. Te sens-tu vaillant, mon petit?

—Si nous sommes poursuivis, vous allez le voir!

—Nous ne le serons pas. Mais l'heure est venue, mon enfant.

Il ajouta, après un petit intervalle, où il feignit d'écouter:

—Monte, pour que nous fassions le plan de bataille.

Quand il eut près de son épaule la tête de Jean, dépassant les branches des fagots et tournée vers l'ouest:

—Tu vois, dit M. Ulrich la montagne des Minières, en bas?

—Oui.

—Malgré la nuit et la brume, tu peux te rendre compte que de l'autre côté, la montagne est moitié sapins et moitié hêtres.

—Je devine.

(A SUIVRE)

LES GIANTS GAGNENT DANS LA DIXIEME

Boston a arrêté la marche victorieuse de Brooklynn.—Pittsburg est défait chez lui par Chicago.—Les Yankees gagnent toujours.—Washington gagne dans la dixième.

MEME POSITION

Les Giants l'ont échappé belle, hier aux mains du Philadelphie grâce à des erreurs de jugements des Quakers dans la dixième manche. La joute fut marquée de plusieurs arrêts sensationnels de Mokan, Williams et Southworth.

Hubbell qui lançait pour Philadelphie tint les Giants en respect jusqu'à la dixième manche alors que la défensive de son club craqua sous l'attaque. Barnes lança une grande partie lui aussi mais il dut céder la place à un pinch hitter dans la neuvième et la partie fut terminée par Ryan.

Giants	000 200 000 2—4	8	1
Philadelphie	000 020 000 0—2	7	1

Batteries: Barnes, Ryan et Snyder, Gowdy; Hubbell et Henline.

Chicago frappa presque à volonté cinq lanceurs du Pittsburg et gagna la partie par le résultat final de 5 à 1. Kauffman lança une très belle partie pour les vainqueurs et fut surtout effectif dans les moments dangereux.

Chicago	000 301 001—5	4	0
Pittsburg	000 001 000—1	8	2

Batteries: Kauffman et O'Farrell; Cooper, Adams, Stone, Steinder, Lundgreen et Gooch.

Rube Marquard a lancé une grande partie pour Boston et a bloqué la série de victoires des Brooklynn. Les Braves ont joué brillamment au champ exécutant quatre doubles-jeux.

Boston	013 000 000—4	13	0
Brooklynn	001 000 000—1	8	2

Batteries: Marquard et Smith; Yarnson, Henry, Decatur et Taylor.

LIGUE NATIONALE

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	Pc.
New-York	14	5	.737
Cincinnati	13	6	.684
Brooklyn	10	9	.526
Chicago	11	10	.524
Pittsburg	10	11	.476
Boston	6	10	.375
Philadelphie	5	11	.313
St-Louis	5	12	.294

LIGUE AMERICAINE

Le Philadelphie a subi hier sa neuvième défaite consécutive, la troisième aux mains des Yankees, cette fois par le score de 7 à 4. La partie fut très intéressante quoique les Yankees aient compté leur sept points avant que les Athlétiques aient eu le temps d'en compter un seul. Ceux-ci se ralièrent dans les trois dernières manches et ils mirent les Yankees en danger.

Philadelphie	000 000 310 4	12	2
New-York	201 121 00x—7	15	0

Batteries: Naylor, Walberg, Ogden et Perkins, Bruggy; Penncok, Hoyt et Schang.

St-Louis a gagné une véritable fête de frappeurs contre Cleveland, hier alors que chaque club eut l'avantage qui resta finalement au St-Louis.

Le fait saillant de la partie fut fourni par Jacobson qui frappa 5 fois en lieu sauf sur 4 apparitions au bâton.

St-Louis	600 040 000—10	16	0
Cleveland	061 000 100— 8	13	2

Batteries; Shocker, Voight, Pruett, Bayne et Collins; Coveleski, Morton, Levensen, Edmonson, Rake et Myatt, Walters.

Washington est parvenu à arrêter l'élan du Boston en les défaisant dans la dixième manche grâce à un Wild Pitch. Le jeu de Lee au champ et trois double-jeux du Washington furent les faits saillants de la partie.

Washington	012 000 010 1—5	13	0
Boston	000 210 010 0—4	9	1

Batteries; Mogridge et Ruel; Quinn et O'Neill.

POSITION DES CLUBS

LIGUE AMERICAINE

	G	P.	Pc
New-York	13	6	.684
Détroit	11	8	.579
Boston	9	8	.529
St-Louis	10	10	.500
Chicago	9	9	.500
Washington	9	11	.450
Cleveland	7	10	.412
Philadelphie	6	12	.333

Hier le Royal a défait les Giants par le compte de 22 à 5, plusieurs coups de circuits ayant été frappés par les Royaux. Boston en a eu deux pour sa part.

LE TRIFLUVIEN EST EN PREMIERE PLACE DE LA LIGUE

L'échelle des parties de la ligue de petites Quilles s'est terminée, hier soir, par la victoire du Trifluvien sur le Corona.

JEU TRES FORT

Le Trifluvien a terminé sa saison dignement comme il l'avait commencé en infligeant un blanchissage au Corona. Le Trifluvien s'est classé premier de la ligue mais le championnat ne lui est pas encore assuré car il devra détailler avec le St-Maurice Paper pour les honneurs suprêmes.

Hier soir le Trifluvien a joué, pour la seconde fois cette saison, un grand total de 1807. Il a obtenu des parties simples d'équipe de 649 et 604. C'était finir la saison en véritable champion.

Jos. Gélinas a remporté les honneurs doubles, hier soir, avec une partie simple de 152 et un grand total de 408. Le Corona ne fut jamais dangereux et n'eut pas la moindre chance de gagner devant le jeu brillant des Trifluviens.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, le détail n'aura pas lieu dimanche après-midi, mais bien samedi soir. Les clubs joueront six parties et celui qui obtiendra le plus fort total de points sera le vainqueur.

On s'attend à ce qu'une foule énorme d'amateurs aille voir cette rencontre entre les deux meilleures équipes de petites quilles qu'il ait été donné de voir à l'œuvre aux Trois-Rivières depuis qu'il s'y joue aux petites quilles.

CORONA

Comtois	98	100	91	—289
Ouellette	112	107	118	—337
P. Bettez	96	118	87	—301
Cousin	107	110	126	—343
H. Bettez	111	118	91	—320
	524	553	513	1490

LE TRIFLUVIEN

L. Gélinas	129	124	111	—364
Roy	110	115	88	—313
J. Gélinas	152	118	138	—408
Normandin	124	131	112	—367
Héroux	134	116	105	—355
	649	604	554	1807

POSITION FINALE DES CLUBS

	G.	P.	N.
Trifluvien	24	4	2
St-Maurice Paper	23	7	0
Corona	17	13	0
Indépendant	10	18	2
Employés Civils	9	21	0
North Shore	5	25	0

UN PEU PARTOUT

Le club de base-ball de la St-Maurice Paper a eu sa première pratique hier soir sur le terrain de la compagnie. On commence à faire l'essai des trois nouveaux joueurs qui sont arrivés avant-hier. Ils étaient à la pratique d'hier avec quelques-un de ceux de l'an dernier. Arthur Prince et Arthur Paquet et Emile Gaillardetz sont les noms des nouveaux joueurs.

***

Parmi ceux qui ont commencé à se dégourdir les bras on a remarqué Larry Lamothe, Joe Delisle, Ray Cutter, Arthur Chrétien, Rodolphe Bettez et quelques autres. On attend Lefty Landry pour la fin de la semaine.

***

Avec tous ces joueurs le club de M. Wark sera un des plus redoutables club indépendant de toute la province.

***

Shea notre diminutif shortstop de l'an dernier jouera cette année pour Rutland de la ligue Quebec, Ontario et Vermont.

***

Le Royal a fait ses débuts contre un club de Noir et a gagné la première partie, mardi par le score de 9 à 0. Cinq coups de circuit furent frappés dont deux consécutifs par le gérant O'Rourke.

***

Pete Farrand a pris la charge du club Canadien et il annonce que son équipe est presque complète et sera prête à entrer en lice pour l'ouverture de la ligue. Nous avons remarqué le nom de Savaria parmi ses joueurs. C'est probablement le même qui joua ici il y a deux ans.

***

Nous avons appris avec plaisir la nomination de M. C.-E. Pagé comme vice-président de la ligue de l'Est du Canada qui semble vouloir marcher vers de plus grands succès l'hiver prochain.

Le whist râfle du club de hockey local aura lieu jeudi prochain le 15 mai dans la salle du Manège militaire sur la rue St-François-Xavier.

***

Il est rumeur qu'une ligue de baseball de purs amateurs soit formée dans la Valle du St-Maurice avec trois clubs. L'international Paper représenterait Trois-Rivières et il y aurait des clubs de Grand'Mère et Shawinigan.

***

La veille du grand concours du sac de sable et de la brouette qui aura lieu à l'Arena à la fin du mois de mai, sera tenu aussi un grand tournoi amateur de boxe, ouvert à tous les boxeurs de la Vallée du St-Maurice. Ce dernier tournoi devrait attirer plus de spectateurs que les deux premiers.

***

Baltimore s'est fait battre par Toronto, hier, grâce à un ralliement à la neuvième manche. Score final: Baltimore, 5, Toronto, 6. La seconde partie de la journée alla encore au Toronto mais cette fois par 5 à 0.

***

Reading a battu Rochester par 8 à 6 dans une partie qui fut surtout marquée par de longs coups des frappeurs.

***

Frankhouse dans la boîte pour Syracuse fut défait par 3 à 0, hier par Newark qui compta ses trois points à la dernière manche. La partie se termina par une bataille à coups de poings entre un arbitre et un joueur.

***

Jersey City a gagné contre Buffalo par 5 à 1 mais perdirent une partie par défaut quand ils refusèrent de jouer un programme double.

***

Georges Carpentier s'est embarqué, hier pour New-York, afin de venir rencontrer Gibbons. Il est accompagné de Paul Frisch, Charles Ledoux, Johnny Sullivan et Gus Wilson, sans compter l'inséparable François Descamps.

***

Il y aura un nouvel Arena de construit à Montréal durant le cours de l'été et on s'attend à ce qu'un second club Montréalais essaie d'entrer dans la ligue professionnelle de hockey. Il en sera question à l'assemblée de samedi à Toronto.

***

Frankie Fleming se battra avec Sailor Butler à Toronto samedi soir dans un combat de 10 rondes. On prétend que Fleming se battra ensuite à Montréal avec Oscar Deschamps.

***

Kid Roy de Montréal devait se battre ce soir à Montréal contre Tony Thomas mais la bataille a été remise à demain soir.

***

George Mendics, champion poids mouche d'Australie est mort avant-hier, d'une fracture du crane reçue samedi soir alors qu'il a été mis hors de combat.

***

Young Stribing et Dan O'Dowd de Boston se rencontreront à Atlanta le 20 mai dans un combat de 10 rondes.

On annonce pour le 7 septembre un combat entre Georges Carpentier et Hans Breitenstraeter, champion poids-lourd allemand. Le combat aura lieu à Berlin.

***

Tex Rickard est en pourparlers pour acheter l'Arena de Philadelphie. Il donnera là des combats de boxe et autres amusements sportifs comme il a fait à Madison Square Garden.

ACTUALITES

Il était rumeur à Toronto que Sir William Mulock serait bientôt nommé juge en chef de la Cour Suprême, en remplacement de feu Sir Louis Davies, mais on nie cette nouvelle à Ottawa. Du reste comme il est de tradition, cette fois-ci, c'est à un canadien-français que revient ce haut poste.

Mgr Cieplak, ancien prisonnier du gouvernement soviétique de Russie, vient d'arriver à Rome. Le principal but de la visite de l'archevêque de Pétrograd à Rome est de de renseigner le Pape sur l'état des catholiques russes. Durant sa captivité Mgr Ciéplak a appris l'italien, et c'est dans cette langue qu'il parlera au souverain pontife.

Parlant, avant-hier devant le comité parlementaire des voies ferrées, Sir Henry Thornton, président du National Canadien, a déclaré que les nouveaux embranchements recommandés au gouvernement ne l'ont été par aucun motif politique et qu'aucun membre du gouvernement n'a exercé son influence à cet égard. Sir Henry dit que toutes les lignes projetées auront une valeur assurée.

Au cas où le gouvernement américain refuserait d'agir contre la ville de Chicago à propos du détournement des eaux du lac Michigan, le général Ross, député de Kingston a suggéré à la Chambre des Communes de mettre l'embargo sur l'exportation de nos matières premières aux Etats-Unis. C'est peut-être le seul langage que peuvent comprendre un certain nombre de politiciens américains.

Près de 250 hommes se sont révoltés dans la province d'Oriente, Cuba, contre le gouvernement Zayas. Le président Coolidge a signé un décret prohibant l'exportation d'armes des Etats-Unis à Cuba, et cela à la demande de gouvernement cubain.

En Afrique-Sud, M. Malan, chef des nationalistes du Cap a dit: "La politique des nationalités est d'établir des industries sans prendre en considération les intérêts de la Grande Bretagne." Les anglais doivent considérer ces nationalistes comme de bien mauvais coloniaux.

Dans un discours qu'il vient de prononcer à un banquet donné par Chambre de Commerce de Paris, M. Raymond Poincaré, a déclaré que la France est prête à rétablir l'unité économique de l'Allemagne le jour où le Reich mettra à exécution le programme des experts sur les réparations, mais pas avant. La récente offensive contre le franc montre que la France doit plus que jamais être sur ses gardes. Les troupes françaises dit M. Poincaré, ne seront retirées de la Ruhr qu'en proportion des paiements faits par Berlin.

Le gouvernement Ramsay MacDonald est sorti vainqueur de quatre votes consécutifs aux Communes d'Angleterre, et cela malgré des assauts répétés des conservateurs qui voulaient maintenir, pour dix ans, les droits préférentiels sur le sucre.

Sir James Craig, premier ministre d'Ulster, continue à se montrer rréductible contre tout projet qui ourrait disposer du problème des rontières en Irlande.

M. l'abbé J. A. Carrière, curé de St Rédempteur, de Hull, vient de fonder une bourse de $6,000 pour les jeunes gens de sa paroisse qui veulent poursuivre leurs études.

Dans la cathédrale de Mantoue viennent de commencer, en présence de plusieurs évêques, les débats du procès en béatification de Pie X. Après cette cérémonie les actes furent envoyés au Pape Pie XI, qui doit les examiner et ensuite les passer à la Congrégation des rites. Pie XI a exprimé l'espérance de pouvoir béatifier son prédécesseur dans quelques années.

Quand l'Allemagne paiera ses dettes de guerre, si jamais elle les paie, nous recevrons 4.35 pour cent. de ce que recevra l'Angleterre. Il est évident que nous ne rentrerons pas de sitôt dans nos déboursés.

Le secrétaire de la marine Américaine Wilbur, dans un récent discours prononcé à Washington a réclamé une forte marine pour les Etats-Unis. "une marine de cent pour cent, égale au moins sous tous rapports à tout pouvoir sur terre et sur mer."

Une terrible épidémie de choléra vient d'éclater dans le Bengal, Indes. Dans les districts un peu populeux, au delà d'un millier de décès ont été en régistrés la semaine dernière. L'épidémie se propage rapidement.

Demandez Toujours La Crème A La Glace

"PURITY"

SERVIE EN CORNETS OU EN BRIQUETTES CHEZ

C. H. GODDU,

448 RUE ST-MAURICE TEL. 1550

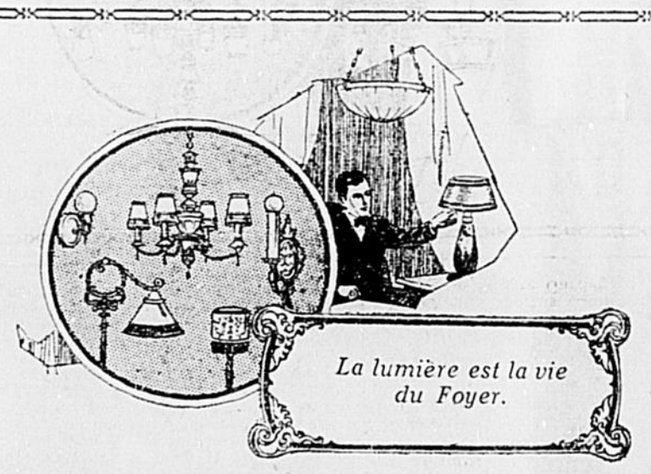

NOUS AVONS toujours en magasin un très beau choix d'électroliers et accessoires électriques de tous genres.

Une visite à notre magasin vous en convaincra.

Nous donnerons une attention toute spéciale aux commandes et travaux électriques en dehors de la ville.

Jean B. Badeaux

Tél. 419 446, rue St-Maurice.

AVIS aux Déménageurs

Le temps est venu, Mesdames, où vous avez besoin de fournitures de maison pour compléter votre ménage.

PROFITEZ

De notre vente Spéciale de Tapis, Prelarts, Draperies, Couvertures de Lits, Serviettes, Etc.

10 JOURS Seulement.

Lisez ces prix attentivement puis prenez une décision immédiate.

Ce sera une réelle occasion d'épargne pour vous.

Quelques-uns des spéciaux que nous vous donnerons du

-:- 7 au 17 de Mai. -:-

175 couvre-pieds blancs pour lits doubles gr. 76 x 90. Régulier $3.90. Spécial $2.99

80 douzaines de serviettes de toilette et de bain. Très spécial, la paire ..... 49¢

125 rugs en tapestry grandeur 54 x 27. Régulier $2.35. Spécial $1.79

800 rugs en prélart pour entrée de porte. Spécial, chacun ..... 15¢

50 pièces de prélart largeur 2 verges dans les dessins les plus jolis. Spécial, la verge carrée ..... 45¢

85 Pièces de prélart largeur 2 verges, de très bonne qualité dans les coloris les plus nouveaux. Spécial, la verge carrée ..... 55¢

2 pièces de prélart largeur 4 verges. Régulier $1.25, la verge carrée. Spécial à ..... 99¢

425 paires couvertures de lit en flanellette, gr. 12-4 pour lits doubles. Spécial, la paire $2.99

240 carrés congoleum dans 15 patrons différents. Prix spéciaux 2 x 3, $7.95; 2½ x 3, $9.95; 3 x 3, $11.95; 3 x 3½, $13.95; 3 x 4, $15.95; 3 x 4½, $17.95.

42 carrés de prélart. Prix spéciaux: 2 x 3, $6.79; 2½ x 3, $8.29; 3 x 3, $9.69; 3 x 3½, $12.45; 3 x 4, $13.19.

Un lot de net à rideaux blanc et écru. Largeur 36 pcs. Très spécial, la verge ..... 45¢

125 paires de rideaux marquisette, avec bordure de dentelle fleurie. Régulier $3.45, Spécial $2.49

La Maison Fortin

LE GRAND MAGASIN A RAYONS

177, rue Notre-Dame, Les Trois-Rivières.

WILBROD BELLEVILLE

Successeur de A. J. Comtois, a transporté son commerce au No 41 rue Du Platon, vis-à-vis la Maison Alp. Laurin, marchand de meubles.

En outre de la marchandise régulière de Bijoutrics, d'Argenteries, de Montres et de Coutellerie qui sera considérablement augmenté, sera ajouté les ornements d'église, tels que Ciboires, Calices, Porte-Dieu, Burettes, Ostensoirs, Chandeliers, etc., ainsi que la réparation de ces objets.

Un autre département sera ajouté sous la direction d'un homme du métier, c'est-à-dire la musique. Vous aurez donc à ce département vos Records, musique en feuilles, Phonographes. L'échange des Records sera aussi pratiqué.

Rien ne sera ménagé pour donner aux clients anciens ou nouveaux, un service de ventes et de réparations de première classe.

WILBROD BELLEVILLE

HORLOGER-BIJOUTIER

Téléphone No 915 41, Rue du Platon, 41.

Eddie Martin encanteur licencié, commerçant de chevaux et propriétaire de l'Hôtel Martin, 14, St-Georges, Trois-Rivières. Taverne, Tél. 766.

ENCAN de chevaux tous les vendredis et ventes privées tous les jours de la semaine. Pour informations s'adresser à l'Hôtel Martin Tél. 983.

EDDIE MARTIN

Encanteur Licencié et Propriétaire de l'Hôtel Martin, 14, St-Georges, Trois-Rivières.

LE PLUS GROS MARCHE DE CHEVAUX DU DISTRICT DES TROIS RIVIERES

Il me fait plaisir d'annoncer à ma nombreuse clientèle, que mercredi, le 14 mai courant, je recevrai un autre char de chevaux venant de l'Alberta. Ce sont tous de bons gros et jeunes chevaux, âgés de 5 à 8 ans et pesant de 1100 à 1500 livres et garantis sur tous rapports.

Il y aura parmi ces chevaux, plusieurs belles juments bien préparées pour l'ouvrage de la ferme.

Je donnerai comme par le passé mon garanti personnel avec chaque vente de ces chevaux, afin que l'acheteur ait pleine et entière satisfaction.

Une visite à mes écuries vous convaincra de la qualité et de la valeur de mon stock et j'espère que vous serez convaincus de ne pouvoir trouver mieux ailleurs. Des hommes seront à votre disposition pour vous donner tous les renseignements demandés et vous faire voir mes chevaux.

N'oubliez pas que l'on peut vous vendre meilleur marché que n'importe quel autre marché et vous dispenser des grosses dépenses de voyages.

Pour plus amples informations s'adresser à l'Hôtel Martin, 14, St-Georges, Trois-Rivières, et demandez Eddie Martin, propriétaire Tél. 983.